

Étude sur les politiques publiques en matière d'agriculture familiale

Enseignements et recommandations
de politiques dans 12 pays



Décennie des
Nations Unies pour
**L'AGRICULTURE
FAMILIALE**
2019-2028

Étude sur les politiques publiques en matière d'agriculture familiale : enseignements et recommandations de politiques dans 12 pays

FRM, 2026

Coordination : Forum Rural Mondial.

Réalisation : Jesús López, Miguel Rico et Eva Buades, Aliades, Coop. V.

Mise en page : LIMBIC.

La présente publication a été financée par l'Union européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité du Forum Rural Mondial
et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne.



Financé par
l'Union européenne

Table des matières

Préface	5
Remerciements	7
Liste des tableaux et graphiques	9
Liste des acronymes	9
1. Résumé exécutif	11
2. Introduction	15
2.1. Contexte	15
2.2. Justification de l'étude	16
2.3. Objectifs généraux et spécifiques	17
2.4. Méthodologie	17
3. Analyse des 12 politiques sélectionnées en faveur de l'agriculture familiale	21
3.1. BRÉSIL – Programme national de renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF)	21
3.2. COLOMBIE – Loi 2046/2020 – Participation de l'ACFC aux marchés de la commande publique	26
3.3. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – Plan national d'agriculture familiale (PNAF 2019–2028)	30
3.4. PANAMA – Loi 127/2020 + Fonds spécial pour le développement de l'agriculture familiale (FEDAF)	34
3.5. MOZAMBIQUE – SUSTENTA	39
3.6. TOGO – Politique agricole accompagnée du Plan stratégique de transformation de l'agriculture togolaise à l'horizon 2030 (PA-PSTAT 2030)	44
3.7. ÉTHIOPIE – Proclamation n° 1289/2023 (contrats agricoles)	49
3.8. OUGANDA – Stratégie nationale d'inclusion financière II 2023-2028 (NFIS II)	53
3.9. INDONÉSIE – Programme de services de soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes (YESS)	58
3.10. NÉPAL – Stratégie de développement agricole 2015-2035 (ADS)	62
3.11. FIDJI – Politique de genre dans l'agriculture 2022–2027	67
3.12. SAMOA – Plan sectoriel agricole (ASP)	72
4. Bilan des 12 politiques	77
5. Conclusions et enseignements	85
6. Recommandations stratégiques	89
Bibliographie	93



Préface

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un contexte mondial exigeant et en constante évolution, marqué par des événements climatiques extrêmes, des tensions géopolitiques, un multilatéralisme affaibli et des transformations écologiques de grande ampleur qui **affectent directement les systèmes agroalimentaires et les conditions de vie des populations**. Ce contexte met en évidence la nécessité de progresser vers des politiques publiques agroalimentaires capables de s'adapter à ces mutations : des politiques **innovantes, construites à partir du dialogue entre différents secteurs et acteurs, et qui appréhendent les systèmes alimentaires dans leur globalité**.

L'agriculture familiale est reconnue comme la principale forme de production alimentaire dans le monde. Au-delà de son **rôle productif, les exploitations familiales, avec leurs spécificités propres à chaque région, jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans la gestion des ressources naturelles, ainsi que dans la structure économique et entrepreneuriale** des zones rurales.

Cependant, malgré leur rôle clé dans la construction de systèmes alimentaires résilients, inclusifs et durables, les agricultrices et agriculteurs familiaux figurent encore trop souvent parmi les groupes les moins pris en compte dans les politiques et programmes publics. **Ils se heurtent à des obstacles en matière d'accès à la terre, aux infrastructures, au financement et à d'autres ressources stratégiques**. Ils subissent également directement les effets du changement climatique et doivent faire face à des défis tels que le renouvellement générationnel ou les inégalités de genre.

Depuis sa création, le **Forum Rural Mondial** œuvre à promouvoir des environnements politiques plus favorables à l'agriculture familiale, en impulsant des **processus de dialogue et de**

plaidoyer à différents niveaux. Son rôle a été déterminant dans la proclamation de la **Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019–2028**, un cadre qui fait de l'élaboration de politiques publiques innovantes une priorité pour renforcer le secteur.

Cette publication s'inscrit dans les priorités stratégiques du Forum Rural Mondial et vise à tirer des enseignements et à formuler des recommandations à partir de **l'analyse de 12 politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale**. L'objectif est de contribuer au développement d'une **nouvelle génération de politiques innovantes, capables de reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture familiale, d'en amplifier l'impact et de renforcer son articulation avec d'autres politiques, afin d'apporter des réponses globales aux défis mondiaux**.



Belén Citoler
Directrice du Forum Rural Mondial



Remerciements

Cette étude, coordonnée par le **Forum Rural Mondial**, a été réalisée par l'équipe de consultants composée de **Jesús López, Miguel Rico et Eva Buades, d'Aliades, Coop. V**. L'équipe tient à exprimer sa reconnaissance aux expert(e)s et organisations suivants, consultés lors de l'élaboration de ce travail et qui ont apporté des contributions substantielles à l'analyse des politiques du Mozambique, de l'Ouganda, de l'Indonésie, du Népal, du Panama et de la République dominicaine :

- **Antonio Palate**, responsable de la gouvernance et de l'autonomisation des jeunes, ActionAid Mozambique.
- **Rudra Bahadur Shrestha**, directeur de la Fédération centrale des coopératives agricoles du Népal (NACCFL).
- **Ronald Bagaga**, responsable des programmes, Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers' Forum (ESAFF), Ouganda.
- **Ada Pinzón**, Comité national de dialogue sur l'agriculture familiale Panama Ouest, Programme de dialogue rural régional Amérique centrale et République dominicaine, et présidente nationale des producteurs.
- **Ika Krishnayanti**, Comité d'agriculture familiale d'Indonésie (KNPK).
- **Hero Pérez**, Coordination de l'Articulation nationale paysanne de République dominicaine.



Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Données générales des 12 politiques sélectionnées

Tableau 2 : Indice d'impact

Liste des acronymes

ACFC : Agriculture paysanne, familiale et communautaire

ADS : Stratégie de développement agricole du Népal

AfDB/BAD : Banque africaine de développement

ASP : Agriculture Sector Plan (plan sectoriel de l'agriculture)

BM : Banque mondiale

ESAFF : Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers' Forum (Forum des petits exploitants agricoles d'Afrique orientale et australe)

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FFS : Écoles pratiques d'agriculture

FEDAF : Fonds spécial pour le développement de l'agriculture familiale (Panama)

FIDA : Fonds international de développement agricole

FMI : Fonds monétaire international

FRM : Forum Rural Mondial

FEDAF : Fonds spécial pour le développement de l'agriculture familiale (Panama)

M&E : Suivi et évaluation

NACCFL : Nepal Agricultural Cooperative Central Federation Limited

NFIS II : Ouganda — National Financial Inclusion Strategy II (2023–2028) (Stratégie nationale d'inclusion financière II)

ODS : Objectifs de développement durable

OSC : Organisations de la société civile

PA PSTAT 2030 : Plan Stratégique pour la Transformation de l'Agriculture au Togo à l'horizon 2030

PAA : Programme d'acquisition d'aliments du Brésil

PNAE : Programme national d'alimentation scolaire du Brésil

PNAF – République dominicaine : Plan national d'agriculture familiale (PNAF 2019–2028)

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

PRONAF : Programme national de renforcement de l'agriculture familiale du Brésil

SSAN : Systèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle

SUSTENTA : Programme de soutien au développement durable de l'agriculture familiale au Mozambique

UE : Union européenne

UNCDF : Fonds des Nations Unies pour le développement des capitaux

YESS : Youth Entrepreneurship and Employment Support Services (Services de soutien à l'entrepreneuriat et à l'emploi des jeunes) – Indonésie

1. Résumé exécutif

Le présent rapport analyse douze politiques publiques qui promeuvent l'agriculture familiale en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, afin d'identifier les enseignements tirés, les défis et de formuler des recommandations stratégiques. L'agriculture familiale soutient une part importante de l'emploi rural, de l'approvisionnement alimentaire et de la gestion des écosystèmes, mais elle se heurte à des contraintes persistantes en matière de financement, d'accès aux marchés, d'assistance technique et de sécurité foncière. Partant de ce constat, le rapport examine des expériences consolidées, telles que le PRONAF (Programme national de renforcement de l'agriculture familiale) au Brésil ou la loi 2046 en Colombie, ainsi que des cadres plus récents comme SUSTENTA (Programme de soutien au développement durable de l'agriculture familiale) au Mozambique ou la politique de genre des Fidji, afin d'en tirer des conclusions susceptibles de renforcer l'élaboration de politiques inclusives et la participation des organisations de la société civile, en particulier les organisations de producteurs et productrices agricoles familiales.

Les résultats montrent qu'il n'existe pas de modèle unique de politique publique pour promouvoir l'agriculture familiale. En revanche, il apparaît clairement que les politiques combinant différents instruments — tels que le crédit, l'assistance technique, les assurances et l'accès aux marchés institutionnels — produisent des résultats plus durables et d'une portée plus large. **L'importance d'intégrer une approche d'inclusion sociale, avec des mesures différenciées** pour les femmes, les jeunes et les communautés en situation de vulnérabilité, est également mise en évidence. Là où ces actions ciblées ont été mises en œuvre, les effets redistributifs sont plus visibles, renforçant l'équité et améliorant l'accès aux actifs productifs et aux opportunités de marché.

Un autre constat majeur concerne le rôle stratégique des organisations de la société civile, notamment les organisations de producteurs et productrices. Leur participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques renforce leur légitimité et favorise leur appropriation au niveau local. Des expériences menées en Colombie et en République dominicaine confirment que leur implication dans les registres de producteurs, les achats publics et la gestion des fonds contribue à des processus plus participatifs et transparents. En revanche, **des limites structurelles apparaissent dans plusieurs pays.** De nombreuses politiques sont mises en œuvre dans des contextes de faiblesse institutionnelle, d'inégalités territoriales en matière de capacités, d'absence de traçabilité budgétaire et de forte dépendance à l'égard des financements



extérieurs, comme c'est le cas au Mozambique ou au Népal.

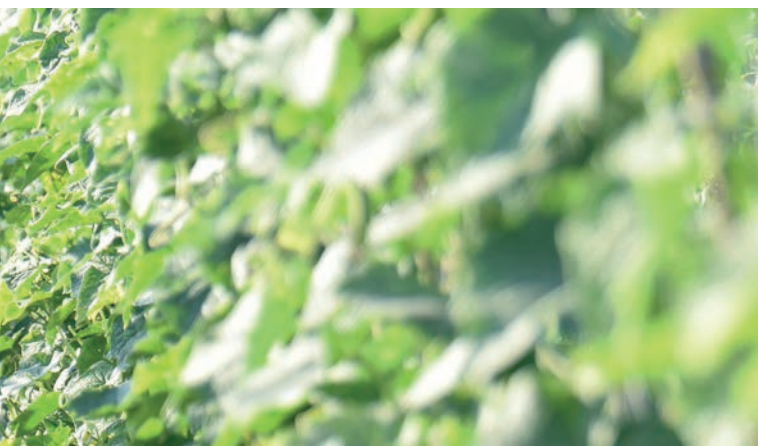
Les éléments de preuve recueillis montrent que ces politiques ont permis d'améliorer les revenus des producteurs et productrices familiaux, leur accès aux marchés et leur résilience face au changement climatique.

Toutefois, les résultats restent hétérogènes et dépendent largement des capacités locales, de la continuité du financement et de l'existence de cadres juridiques clairs. Par ailleurs, le potentiel de reproductibilité des politiques dans d'autres pays a été examiné, révélant que les **dispositifs modulaires, fondés sur une approche territoriale et reposant sur un ancrage juridique solide**, présentent les meilleures perspectives de transfert entre pays. Cette reproductibilité est toutefois conditionnée par des facteurs clés, notamment l'existence d'un leadership politique durable, la disponibilité de systèmes robustes de suivi et d'évaluation, ainsi que de cadres normatifs clairs en matière d'accès à la terre.

À l'avenir, l'étude souligne que l'agriculture familiale continuera de jouer un rôle stratégique pour la sécurité alimentaire, la transition agroécologique et la résilience climatique. Les politiques devront évoluer vers des approches

intégrées incluant des mesures d'adaptation au changement climatique, la digitalisation des services, des mécanismes financiers innovants et une gouvernance multiniveau renforcée. Il sera également essentiel d'élargir les débouchés commerciaux au-delà des achats publics, en favorisant les liens avec des agroindustries responsables et des marchés internationaux de niche. Par ailleurs, le rapport insiste sur la nécessité de développer des politiques à vision intergénérationnelle, offrant à la jeunesse rurale des opportunités dignes et durables, tout en faisant de l'égalité de genre un principe transversal.

L'étude conclut que, pour garantir la durabilité de l'agriculture familiale, les gouvernements doivent consolider des budgets pluriannuels, renforcer la décentralisation avec une traçabilité financière et articuler les instruments sous forme de dispositifs intégrés combinant financement, assurances, assistance technique et accès aux marchés. Le rôle des organisations de la société civile et des agriculteurs et agricultrices familiaux eux-mêmes est également déterminant pour renforcer les capacités organisationnelles, diversifier les marchés et adopter des innovations numériques contribuant à la résilience des territoires. La coopération internationale, quant à elle, doit évoluer d'une logique de projets à court terme vers des



mécanismes de financement pluriannuels, capitaliser les enseignements régionaux et soutenir la digitalisation ainsi que l'adaptation au changement climatique dans les territoires vulnérables.

Les différents programmes et plans agricoles se distinguent par l'**introduction d'éléments innovants** dans le développement rural, en intégrant inclusion sociale, durabilité environnementale et accès aux marchés dans des stratégies différenciées. Parmi ces innovations figurent des mécanismes financiers adaptés — tels que les crédits ciblés, les assurances climatiques, la microfinance digitale et les fonds rotatifs — ainsi que l'utilisation de technologies numériques, de plateformes mobiles, de drones et de systèmes d'information en temps réel qui modernisent la gestion et améliorent la planification productive. L'innovation se manifeste également à travers la promotion de l'agroécologie, la mécanisation partagée, l'agriculture intelligente face au climat et les pratiques de conservation, qui renforcent la résilience face au changement climatique. Sur le plan institutionnel, l'introduction de registres unifiés, de dispositifs interinstitutionnels et de plateformes multi-acteurs favorise une plus grande transparence et une meilleure articulation territoriale. Par ailleurs, les achats publics,

les labels d'origine et les circuits courts de commercialisation constituent des outils innovants pour garantir des revenus ruraux stables. Enfin, le renforcement de l'associativité, des partenariats public-privé et du leadership des femmes et des jeunes contribue à consolider une approche participative et innovante, faisant de l'agriculture familiale un moteur du développement durable.

Les organisations de producteurs et productrices jouent un **rôle central dans la construction de politiques publiques** inclusives, en apportant légitimité, connaissance locale et capacité d'articulation, ce qui renforce la gouvernance et la transparence. Leur participation a permis de mieux intégrer les besoins de l'agriculture familiale et de favoriser l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes historiquement marginalisés, conduisant à des politiques plus équitables et plus efficaces. Afin de renforcer leur contribution, il est recommandé de consolider leur participation à toutes les étapes du cycle des politiques publiques, de renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles, de garantir des mécanismes permanents de dialogue multi-acteurs et d'institutionnaliser des soutiens financiers durables afin de consolider leur rôle en tant qu'acteurs stratégiques du développement rural.

Enfin, l'analyse présentée dans ce rapport fournit des éléments essentiels pour la conception de politiques inclusives, met en lumière l'hétérogénéité de l'agriculture familiale et renforce la capacité d'influence des organisations sociales. En inscrivant l'agriculture familiale dans le cadre des Objectifs de développement durable, l'étude la présente non seulement comme un élément productif du système agroalimentaire, mais aussi comme un acteur central dans la construction d'un développement rural plus juste, équitable et durable.



2. Introduction

2.1 Contexte

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), **l'agriculture familiale est une forme d'organisation de la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole, gérée et exploitée par une famille et reposant principalement sur le travail familial.**

Le présent « Analyse des politiques d'agriculture familiale dans 12 pays » vise à réaliser une analyse globale de douze politiques publiques nationales liées à l'agriculture familiale, en mettant un accent particulier sur la participation des organisations de la société civile (OSC), notamment les organisations de producteurs et productrices, à leur conception et/ou à leur mise en œuvre. Les conclusions de ce rapport ont pour objectif de **formuler des recommandations stratégiques fondées sur des données probantes afin de renforcer les efforts de plaidoyer, de promouvoir l'élaboration de politiques inclusives et de soutenir la mise en place de politiques de développement rural.**

L'agriculture familiale représente une part majeure de l'emploi rural à l'échelle mondiale, contribue de manière essentielle à l'approvisionnement en aliments frais et joue un rôle clé dans la gestion des écosystèmes, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Cependant, l'agriculture familiale fait face à des obstacles persistants, notamment en matière d'accès au financement, de création de marchés institutionnels, d'accès à des technologies appropriées, ainsi qu'à des services de conseil agricole et à des droits fonciers sécurisés. Ce rapport analyse douze politiques représentatives en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, afin d'identifier les facteurs de réussite, les principaux obstacles et les conditions de répliquabilité. La sélection effectuée vise à couvrir différentes régions, une diversité d'instruments techniques (par exemple le crédit et les achats publics au Brésil et en Colombie), des cadres en expansion (comme SUSTENTA au Mozambique) ainsi que des approches ciblant des groupes spécifiques (jeunesse rurale en Indonésie, genre aux Fidji, etc.).

Le contexte international — notamment le Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019–2028), ainsi que les agendas liés à la sécurité alimentaire et au climat — a favorisé des réformes juridiques et des arrangements institutionnels qui, dans plusieurs pays, se traduisent déjà par des évolutions tangibles, en particulier à travers une plus grande inclusion des femmes et des jeunes, un meilleur accès aux marchés publics, ainsi que des améliorations des revenus et de la résilience des producteurs. Toutefois, des lacunes subsistent en

ce qui concerne les capacités institutionnelles à mettre en œuvre les politiques, à assurer la traçabilité des dépenses, ainsi que des défis liés à la logistique et aux systèmes d'information

pour le suivi et l'évaluation (M&E). Cette étude fournit des éléments probants destinés à orienter les décisions publiques et les actions de coopération.

2.2 Justification de l'étude

L'étude des politiques qui promeuvent l'agriculture familiale dans différents pays constitue **un outil stratégique pour renforcer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques**. Cet exercice permet non seulement d'identifier des bonnes pratiques et des enseignements transférables, mais aussi de fournir des éléments probants pour l'élaboration des politiques, de stimuler l'innovation et d'apporter une vision claire des priorités.

En raison du caractère multifonctionnel de l'agriculture familiale, les agricultrices et agriculteurs familiaux **sont concernés par des politiques publiques qui dépassent le strict cadre agricole**. Outre les politiques agricoles, des cadres normatifs et des instruments issus d'autres secteurs — tels que les lois relatives au genre, à la jeunesse ou les outils financiers — interviennent également et influencent leur développement. La présente étude vise à **analyser différents modèles et mécanismes de politiques publiques** qui soutiennent l'agriculture familiale et à explorer la manière dont ils peuvent être intégrés efficacement afin de renforcer ses contributions économiques, sociales et environnementales.

Plus spécifiquement, l'analyse repose sur les éléments justificatifs suivants :

- **Apprentissage des bonnes pratiques** : analyser la manière dont les pays répondent à des défis communs (tels que le

financement, la durabilité, l'accès aux marchés ou l'innovation technologique) permet d'identifier des stratégies efficaces pouvant être adaptées au contexte local.

- **Éléments probants pour l'élaboration des politiques** : l'analyse fournit un cadre de référence permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre dans un pays et d'identifier des alternatives plus efficaces et plus équitables.
- **Innovation et transfert de connaissances** : elle favorise l'adoption de nouvelles technologies, de modèles de financement et de programmes de soutien ayant démontré des résultats positifs ailleurs.
- **Approche globale** : elle permet de comprendre les différences de priorités et d'aider à équilibrer ces objectifs dans les politiques agricoles nationales.
- **Coopération internationale** : elle facilite la construction de partenariats, en améliorant la compréhension mutuelle avec les partenaires internationaux (agences internationales, organismes de coopération, etc.) impliqués dans la mise en œuvre des politiques en faveur de l'agriculture familiale.

2.3 Objectifs généraux et spécifiques

Objectif général :

L'objectif de l'étude est **d'identifier et d'analyser la conception et la mise en œuvre de politiques nationales liées à l'agriculture familiale**, en mettant un accent particulier sur le

rôle joué par les OSC, notamment les organisations d'agriculture familiale, dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de ces politiques.

Objectifs spécifiques :

- Caractériser chaque politique en fonction de sa conception, de sa mise en œuvre, de ses instruments et de ses résultats.
- Analyser, pour chacune des 12 politiques, la population bénéficiaire, le niveau d'engagement gouvernemental, les investissements mobilisés, les difficultés rencontrées, ainsi que leurs impacts et leur potentiel de reproductibilité.
- Formuler des recommandations différenciées à l'intention des gouvernements, des organisations de la société civile et des acteurs de la coopération.
- Tirer des enseignements de divers mécanismes de politiques à travers le monde et de leurs impacts sur les moyens de subsistance, les systèmes alimentaires et les défis actuels liés au changement climatique, à la biodiversité et à l'agriculture familiale.

2.4 Méthodologie

L'étude a débuté par un **recensement mondial des politiques publiques visant à promouvoir l'agriculture** familiale. Ce processus a combiné la collecte directe d'informations par des représentants des Comités nationaux de l'agriculture familiale et une revue systématique des politiques disponibles à l'échelle internationale.

Par la suite, une présélection des politiques susceptibles de faire l'objet d'une analyse approfondie a été réalisée. Les critères retenus pour cette sélection étaient les suivants :

- **Représentation géographique** : inclusion de politiques issues de régions où l'agriculture familiale est particulièrement

importante, telles que l'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique.

- **Actualité et niveau de mise en œuvre** : politiques en phase active d'exécution.
- **Couverture des principes clés de soutien à l'agriculture familiale** : reconnaissance juridique, agroécologie, accès aux marchés, conseil technique et accès au crédit.
- **Inclusion sociale** : politiques favorisant l'intégration des jeunes et l'égalité de genre.

Une fois les politiques potentielles identifiées, un processus de consensus technique a été



mené afin de définir l'ensemble final des cas à étudier. Il a été convenu de travailler sur un maximum de 12 politiques publiques, qui ont été confirmées, ajustées ou écartées selon leur pertinence et leur valeur comparative.

Pour l'analyse détaillée, une **matrice de systématisation commune** a été élaborée afin de servir de cadre d'analyse pour chaque politique. Cette matrice comprenait notamment les rubriques : données générales ; contexte ; objectifs généraux et spécifiques ; cadre juridique ou normatif ; groupes cibles ; axes d'intervention, composantes et stratégies ; financement ; résultats ; défis ; enseignements et bonnes pratiques ; pertinence internationale et potentiel de reproductibilité.

Les principales sources d'information étaient les documents officiels de chaque politique, complétés par des évaluations externes, des études spécialisées et la base de données FAOLEX, dont a été tirée la majeure partie du matériel normatif et technique. En outre, des expert(e)s et des représentants des pays sélectionnés ont été consultés, apportant des analyses qualitatives au moyen d'entretiens et de questionnaires.

Outre l'élaboration de fiches détaillées pour chaque politique, le présent rapport final a

été préparé afin de **synthétiser les résultats de l'étude et de présenter les conclusions et recommandations.**

Approche de mesure de l'impact

La mesure de « l'impact » a été réalisée par une triangulation des informations fondée sur :

- l'ampleur des bénéficiaires ;
- les niveaux d'investissement ;
- et les changements observés en matière de revenus, de productivité, d'accès aux marchés et aux actifs (tels que la terre), selon une approche axée sur les moyens de subsistance.

Dans le cadre de cette étude, l'impact est défini comme une **évolution vérifiable des conditions de vie et des opportunités économiques de l'agriculture familiale**, pouvant être raisonnablement attribuée à la politique analysée. Cela inclut des **résultats au niveau des ménages et des organisations** (revenus, productivité, actifs, résilience, inclusion financière, autonomisation des femmes et des jeunes), ainsi que des effets de marché ou systémiques (accès stable à la demande, notamment via les achats publics ; réduction des risques ; et processus de formalisation commerciale).

Tableau 1 : Données générales des 12 politiques sélectionnées

	NOM DE LA POLITIQUE/ PROGRAMME	MISE EN ŒUVRE	ORGANISME RESPONSABLE	BÉNÉFICIAIRES (RÉF.)	INVESTISSEMENT/ BUDGET (RÉF.)
BRÉSIL	Programme national de renforcement de l'agriculture familiale – PRONAF	1996	Ministério do Desenvolvimento Agrário e Agricultura Familiar	≈1,7 M de contrats 2024/25	R\$ 59,6 milliards 2023/24 ; >R\$ 70 milliards/an
COLOMBIE	Loi 2046 de 2020 – promouvant l'achat et la consommation de produits alimentaires issus de l'ACFC	2020	Congrès de Colombie	2,7 M de petits producteurs de l'Agriculture paysanne, familiale et communautaire (ACFC)	Ne fixe pas de montant national spécifique, car dépend du budget de chaque entité contractante. 30 % du budget
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Plan national d'agriculture familiale de la République dominicaine	2019-2028	Ministère de l'Agriculture de la République dominicaine	12 223 producteurs ; ≈92 000 emplois ; 2 636 km de routes	RD\$ 10 493 M crédits ; RD\$ 5 490 M aides ; RD\$ 5 150 M fertilisants
PANAMA	Loi n° 127 – Loi établissant des mesures pour le développement de l'agriculture familiale au Panama	2020	Gouvernement du Panama	≈246 000 exploitations familiales (potentiel)	205 M \$ du ministère du Développement agricole 2024 + 29,9 M \$ de crédit
MOZAMBIQUE	Programme de soutien au développement durable de l'agriculture familiale au Mozambique – SUSTENTA	2020 (à l'échelle nationale)	Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Pêche	>400 000 producteurs ; >100 000 DUAT à grande échelle	~300 M USD (2020–2025)
TOGO	Politique agricole assortie du Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Togo à l'horizon 2030	2016-2030	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Ressources hydrauliques	Données non disponibles	Estimation globale du plan (2020–2030) : plus de 1 500 M USD

	NOM DE LA POLITIQUE/ PROGRAMME	MISE EN ŒUVRE	ORGANISME RESPONSABLE	BÉNÉFICIAIRES (RÉF.)	INVESTISSEMENT/ BUDGET (RÉF.)
ÉTHIOPIE	Proclamation n° 1289/2023 – Loi sur les contrats de production agricole en Éthiopie	2023–actuel.	République fédérale d'Éthiopie	Données non disponibles	Pas d'allocation budgétaire publique directe ; investissements privés des contractants et appui technique du gouvernement
OUGANDA	Stratégie nationale d'inclusion financière II (2023–2028)	2023–2028	République d'Ouganda	81 % d'inclusion financière ; 68 % d'accès formel ; 25 635 agents	Budget national + coopération
INDONÉSIE	Youth Entrepreneurship and Employment Support Services (YESS)	2019	Ministère de l'Agriculture d'Indonésie	Objectif 75 000 ; ≈45 000 formés ; ≈7 500 entreprises créées	≈60 M USD (2019–2025)
NÉPAL	Agriculture Development Strategy (ADS)	2015–2035	Ministère du Développement agricole du Népal	Couverture nationale	≈502 milliards NPR / 10 ans (≈89 % public/donateurs)
FIDJI	Fiji Gender in Agriculture Policy (2022–2027)	2022–2027	Ministère de l'Agriculture et des Voies fluviales des Fidji	≈4 000 femmes ; >1 500 microcrédits ; 25 coopératives	15–20 millions USD (2022–2027)
SAMOA	The Samoa Agriculture Sector Plan (ASP)	2016–2020	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du gouvernement des Samoa	Données non disponibles	Aucune allocation directe ; sources mixtes (sans consolidation unique)

3. Analyse des 12 politiques sélectionnées en faveur de l'agriculture familiale

Résumé, principaux constats et enseignements

3.1. BRASIL – Programme national de renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF)



Contexte et justification

Le Brésil fait face à de profondes disparités territoriales en matière de productivité, d'accès au crédit et aux services. L'agriculture familiale contribue de manière significative à l'approvisionnement intérieur, mais a historiquement bénéficié d'un accès limité au financement formel et à des marchés stables.

Depuis le milieu des années 1990, un écosystème public s'est progressivement structuré, reposant sur la banque de développement, les achats institutionnels — Programme d'acquisition d'aliments (PAA) et Programme national d'alimentation scolaire (PNAE) — ainsi que sur des dispositifs d'assurance, d'assistance technique et de vulgarisation rurale. Dans ce contexte, le PRONAF s'impose comme la pierre angulaire de l'inclusion productive, avec

des règles différenciées selon les profils et les territoires.

Le contexte récent met également en évidence la nécessité d'accélérer les transitions agroécologiques, de réduire les risques climatiques et de soutenir les revenus ruraux, des enjeux que le PRONAF prend en compte à travers des dispositifs spécifiques et une prévisibilité pluriannuelle assurée par le Plan Safra.



OBJECTIF

Promouvoir le développement durable de l'agriculture familiale au Brésil, en facilitant l'accès à des politiques publiques de financement, d'assistance technique et de soutien productif, afin d'accroître la productivité, d'améliorer la qualité de vie en milieu rural et de renforcer la sécurité alimentaire et l'inclusion sociale.



Fonctionnement

Le PRONAF fonctionne comme une porte d'entrée structurée vers le financement formel pour les ménages d'agriculture familiale et leurs organisations. Le point de départ est l'accréditation : la famille productrice est reconnue comme bénéficiaire de la politique à travers l'enregistrement sectoriel auprès du Cadastro Nacional da Agricultura Familiar (CAF), qui confirme que l'unité repose principalement sur le travail familial et remplit les critères d'éligibilité. Grâce à ce « document clé », la famille peut solliciter un crédit et d'autres appuis liés au programme.

À partir de là, le processus combine projet productif, évaluation technique et opération bancaire. La famille, généralement accompagnée par les services d'assistance technique et de vulgarisation rurale (ATER), élabore un plan simple définissant ce qu'elle souhaite produire ou améliorer (par exemple : acquisition d'intrants, installation d'un système d'irrigation, achat d'équipements frigorifiques, aménagement d'un espace de transformation) et la manière dont elle remboursera grâce aux ventes futures. Ce plan est présenté à une entité opératrice — banque publique, banque régionale ou coopérative de crédit — qui en analyse la viabilité, le calendrier des revenus et la capacité de remboursement. L'objectif n'est pas de proposer des financements « standardisés », mais des crédits adaptés aux cycles agricoles et à la taille des exploitations familiales.

Le programme ne se limite pas à un seul prêt, mais comprend un ensemble de lignes de financement différenciées. Pour les besoins courants de la production, **PRONAF Custeio** finance les intrants, l'alimentation animale et les coûts de campagne. Pour améliorer la qualité et la productivité, **PRONAF Investimento** soutient l'acquisition de machines, d'infrastructures ou d'équipements post-récolte. Parallèlement, des lignes spécifiques telles que **PRONAF Mulher** et **PRONAF Jovem** visent à corriger les obstacles historiques à l'accès au financement et à permettre aux femmes et aux jeunes de diriger ou co-diriger des projets. Pour accompagner la transition vers des systèmes plus durables, **PRONAF Agroecologia** est dédié aux pratiques agroécologiques. Chaque ligne prévoit des plafonds, des taux bonifiés et des échéances adaptés au niveau de risque et à la durée de maturation des investissements.

Cette ingénierie financière s'appuie sur des services d'accompagnement. L'ATER intervient avant, pendant et après l'octroi du crédit : elle aide à choisir des technologies adaptées, à respecter les normes sanitaires et à organiser la commercialisation. Cet accompagnement est déterminant, car il réduit les erreurs d'investissement et accélère l'adoption d'innovations. Le Plan Safra, annoncé chaque année par le gouvernement, fixe les conditions en vigueur (taux, plafonds et priorités) et garantit la disponibilité des

ressources avec une certaine prévisibilité pour les producteurs et les institutions financières. Ce signal annuel permet de coordonner les banques, les fournisseurs d'intrants, les coopératives et les autorités locales, en évitant les ruptures de financement en cours de cycle agricole.

Le programme assure également le lien entre l'offre et la demande. Financer sans débouchés commerciaux accroît les risques pour les familles ; c'est pourquoi le PRONAF est articulé avec des dispositifs d'achats publics tels que le PNAE (alimentation scolaire) et le PAA (acquisition d'aliments), qui permettent de vendre directement à l'État selon des conditions adaptées aux petites exploitations. Lorsque des écoles, des hôpitaux ou des structures sociales achètent auprès de producteurs PRONAF, le crédit « se concrétise » par des ventes effectives, permettant aux familles de planifier leur production et de servir de manière stable ces clients institutionnels.

Étant donné l'exposition de l'agriculture aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix, le PRONAF s'appuie sur des mécanismes de protection. Le Seguro da Agricultura Familiar (SEAF) couvre les événements climatiques susceptibles de compromettre une campagne agricole, tandis que le Programa de Garantia de Preços para a Agricultura Familiar (PGPAF) accorde des compensations lorsque les prix du marché chutent en dessous d'un seuil de référence, atténuant ainsi les pertes de revenus et réduisant les risques de défaut. Ces instruments permettent de transformer le crédit, d'un pari risqué, en un véritable levier

d'investissement pour des ménages disposant de marges financières limitées.

L'ensemble du dispositif repose sur une gouvernance à plusieurs niveaux. Au niveau fédéral, le Ministério do Desenvolvimento Agrário e Agricultura Familiar (MDA) définit les règles, coordonne avec la Banque centrale et les institutions financières et assure le suivi des résultats agrégés. Au niveau territorial, la mise en œuvre est décentralisée : les agences bancaires et les coopératives accompagnent les familles, tandis que les services d'ATER assurent le suivi des projets et rendent compte des avancées. Le système d'enregistrement (CAF) et les outils de suivi permettent d'identifier les bénéficiaires, leur localisation, les usages des financements et les résultats obtenus, renforçant ainsi la transparence, la traçabilité et le ciblage.

En résumé, le fonctionnement du PRONAF repose sur trois éléments clés qui, combinés, font la différence : **un crédit conçu sur mesure pour l'agriculture familiale**, des **services techniques** qui transforment les financements en gains de productivité et de qualité, et des **marchés accessibles** — publics comme privés — qui permettent de convertir la production en revenus stables. Lorsque l'un de ces éléments fait défaut, l'impact s'en trouve limité ; lorsqu'ils sont pleinement articulés, le programme dépasse le cadre d'un simple dispositif financier pour devenir un véritable cercle vertueux d'investissement, d'apprentissage et de commercialisation au bénéfice des familles rurales.



Financement et couverture

Référence d'investissement/budget : R\$ 59,6 milliards (9,4 milliards €) en 2023/24 ; > R\$ 70 milliards/an (11 milliards €). La prévisibilité

pluriannuelle conditionne la profondeur et la durabilité des résultats.

La couverture déclarée atteint environ 1 700 000 contrats en 2024/25. Les territoires présentant les plus fortes inégalités sociales ont été prioritaires, bien que le programme ait une

portée nationale. Le réseau bancaire ainsi que les services d'assistance technique et de vulgarisation rurale ont permis d'atteindre des territoires isolés.



Résultats

Le PRONAF a consolidé l'accès de l'agriculture familiale au crédit rural au Brésil, avec des volumes de financement historiques et des millions de contrats signés ayant stimulé la productivité et amélioré les conditions de vie en milieu rural. Tout au long de sa mise en œuvre, le PRONAF a entraîné des transformations notables dans le secteur rural brésilien.

L'inclusion financière de familles auparavant exclues du crédit formel s'est accrue, tandis que l'organisation des coopératives et des associations d'agriculteurs et d'agricultrices s'est renforcée. On observe également une plus grande diversification des productions et une adoption progressive de pratiques durables, ainsi qu'un rôle croissant des femmes et des jeunes dans l'activité économique. Le programme a aussi contribué à faire de l'agriculture familiale un acteur reconnu dans l'élaboration des politiques publiques, renforçant ainsi son rôle stratégique dans la sécurité alimentaire et le développement territorial. Parmi ses principaux résultats figurent l'inclusion des femmes, des jeunes et des communautés autochtones grâce à des lignes de crédit spécifiques, ainsi que la croissance soutenue de la production agroécologique. L'articulation avec des programmes d'achats publics, tels que le PAA et le PNAE, a garanti des débouchés institutionnels stables et renforcé la sécurité alimentaire.

L'expérience du PRONAF montre que des financements accessibles et adaptés à différents profils sont essentiels pour promouvoir l'équité et le développement rural.

L'intégration entre crédit, assistance technique et accès aux marchés constitue un pilier fondamental pour assurer la durabilité, tandis que la segmentation des bénéficiaires selon le genre, l'âge ou le profil productif permet d'accroître l'impact social. Le programme met également en évidence la nécessité de reconnaître la diversité de l'agriculture familiale et de mettre en place des mécanismes permanents de suivi et d'évaluation afin d'en améliorer l'efficacité.

Le PRONAF est considéré comme une référence internationale et a inspiré des politiques dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique. **Ses éléments les plus facilement répliquables sont la segmentation des bénéficiaires, l'existence de lignes de crédit spécifiques, l'inclusion de groupes historiquement marginalisés et l'articulation avec des programmes d'achats publics.** Toutefois, son adaptation à d'autres contextes nécessite des cadres juridiques clairs reconnaissant l'agriculture familiale, des systèmes financiers disposant d'une présence territoriale, des registres fiables de producteurs et une volonté politique durable garantissant sa stabilité dans le temps.



Difficultés

Malgré ses avancées, le programme fait face à des limites importantes. La lourdeur administrative et la complexité des exigences rendent l'accès plus difficile pour les producteurs les plus vulnérables, tandis que la couverture insuffisante des services d'assistance technique réduit l'efficacité des crédits. Des inégalités

régionales persistent également, désavantagant les zones les plus pauvres ou isolées, et la dépendance au financement public rend le programme vulnérable aux évolutions politiques et budgétaires. Par ailleurs, le manque de formation financière expose certains bénéficiaires à des risques de surendettement.



Éléments d'innovation

Le PRONAF a développé des **lignes de crédit spécifiques et adaptées à la diversité des contextes ruraux**, en segmentant les produits financiers selon le profil des bénéficiaires : femmes, jeunes, producteurs agroécologiques, communautés traditionnelles ou habitants de régions semi-arides. Des dispositifs tels que PRONAF Mulher, PRONAF Jovem ou PRONAF Agroecologia favorisent l'inclusion et l'équité, en corrigeant des inégalités historiques. En outre, cette approche est articulée avec des programmes d'achats publics, comme le PAA et le PNAE, qui non seulement financent la production, mais garantissent également des circuits de commercialisation directe, assurant des revenus stables et un accès sécurisé aux marchés institutionnels.

Le programme intègre également une forte dimension agroécologique et durable, avec des financements dédiés à la production biologique et à des pratiques agricoles responsables, telles que la conservation des sols, l'agroforesterie et l'utilisation efficace de l'eau. Parallèlement, des instruments de gestion des risques ont été mis en place, comme le SEAF,

qui protège les producteurs contre les aléas climatiques, et le PGPAF, qui compense les pertes liées à la baisse des prix.

Le système de classification et de ciblage social organise les bénéficiaires en groupes selon leur niveau de vulnérabilité et de revenus, garantissant une allocation plus équitable des ressources. Le passage de la DAP au Cadastro Nacional da Agricultura Familiar (CAF) modernise la gestion des données et facilite l'intégration des services publics. Enfin, le PRONAF est renforcé par une articulation institutionnelle et territoriale, coordonnant les actions entre ministères, États et municipalités, et favorisant la mise en œuvre de plans de développement rural intégrés et plus efficaces.



3.2. COLOMBIA – Loi 2046/2020 – Participation de l'ACFC aux marchés de la commande publique

Par laquelle sont établis des mécanismes visant à promouvoir la participation des petits producteurs locaux agricoles et de l'agriculture

paysanne, familiale et communautaire (ACFC) aux marchés publics d'achat de denrées alimentaires.



Contexte et justification

Avant l'adoption de la loi, les marchés publics alimentaires comportaient des obstacles qui excluait l'ACFC : exigences en matière d'expérience, garanties, normes, logistique et délais de paiement. L'État, pourtant un acheteur majeur à travers le Programme d'alimentation scolaire et d'autres dispositifs, ne parvenait pas à orienter systématiquement sa demande vers les producteurs paysans.

La loi 2046/2020 s'inscrit comme une intervention du « côté de la demande », transformant les achats publics en levier d'accès au marché pour l'ACFC, contribuant ainsi au développement territorial et à la sécurité alimentaire.

Elle a été conçue pour **ouvrir le marché public** à des producteurs historiquement exclus en raison de contraintes contractuelles, logistiques et financières. En fixant un **quota légal minimum de 30 %** des achats publics

alimentaires provenant de l'ACFC, elle **transforme la commande publique en outil d'inclusion économique et territoriale**, avec un accent sur les produits frais, les circuits courts et des ajustements procéduraux facilitant la participation des producteurs paysans, dans le cadre d'une coordination interinstitutionnelle.



OBJECTIF

Garantir qu'au moins 30 % des dépenses alimentaires des entités publiques soient consacrées à des achats auprès de l'ACFC, afin de stimuler l'économie rurale, de renforcer les systèmes alimentaires locaux et de contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaires du pays.



Fonctionnement

La loi 2046/2020 modifie en profondeur la logique des achats publics alimentaires : au lieu de se demander « à qui acheter ? » à la fin du processus, elle impose d'intégrer dès le départ l'objectif d'attribuer **au moins 30 % du budget à l'Agriculture paysanne, familiale et communautaire (ACFC)**. Cela signifie que des entités telles que le **Programme d'alimentation scolaire (PAE)**, les hôpitaux, les établissements pénitentiaires, les centres de protection sociale ou les municipalités doivent organiser leurs procédures de passation de marchés en amont, identifier les produits locaux disponibles et adapter leurs cahiers des charges afin de permettre une participation réelle des petits producteurs. La loi ne crée pas de fonds supplémentaire : elle **réoriente de manière permanente une part des dépenses existantes** en alimentation institutionnelle vers l'ACFC.

Pour un lecteur non familier avec le dispositif, son fonctionnement se comprend à partir de **deux pôles complémentaires** : celui de l'**acheteur** (l'État) et celui du **fournisseur** (l'ACFC). Du côté de l'**acheteur**, l'entité publique agit selon trois étapes clés. Premièrement, elle **planifie** sa demande annuelle (menus, volumes, calendriers) en tenant compte de la saisonnalité et de la production locale. Deuxièmement, elle **adapte** les cahiers des charges : division des lots, simplification des exigences juridiques et financières, et définition de normes adaptées aux produits frais locaux, conformément au **décret 248 de 2021** qui précise les procédures, les registres et l'accompagnement technique. Troisièmement, elle **organise l'exécution** : utilisation de catalogues de fournisseurs paysans, publication d'appels d'offres accessibles et engagement en faveur de **paiements rapides**, un

facteur essentiel pour les producteurs. Toutes ces étapes doivent être publiées et gérées dans les systèmes habituels de passation de marchés (SECOP), avec l'appui, lorsque cela est possible, des **systèmes internes d'information et de gestion** afin de suivre le respect du quota de 30 %.

Du côté de l'**offre**, les familles productrices ou leurs organisations doivent se rendre **visibles** et **se préparer**. La loi encourage leur **enregistrement** (par exemple via des outils comme *Mi Registro Rural* ou des registres d'organisations), leur **structuration collective** pour mutualiser les volumes et assurer les livraisons, ainsi que l'**amélioration** de leurs pratiques en matière de qualité, de sécurité sanitaire et de facturation. Dans de nombreux territoires, ce processus est soutenu par de l'**assistance technique**, des formations, des rencontres d'affaires et des **accords préparatoires** entre acheteurs et fournisseurs afin d'harmoniser calendriers et spécifications avant la signature des contrats. L'expérience montre que lorsque ces éléments sont bien coordonnés, les relations évoluent de ventes ponctuelles vers des **contrats stables**, permettant de planifier la production et d'accéder à des microfinance-ments pour le fonds de roulement.

La **coordination** entre ces deux pôles est structurée. La loi institue une **Table technique nationale des achats publics locaux de produits alimentaires**, réunissant ministères, entités acheteuses, agences agricoles et organisations paysannes afin de résoudre les obstacles communs : standardisation des spécifications, adaptation des menus du PAE à la saisonnalité locale, accélération des paiements ou vérification du respect effectif du quota de 30 %.

Cette instance nationale se décline en **tables territoriales**, qui permettent de concrétiser les solutions : catalogues locaux, accords-cadres, calendriers de livraison et protocoles visant à éviter les rejets de produits pour des différences mineures de présentation ou de calibre.

Un dernier élément, moins visible mais essentiel, concerne le **suivi**. Si la **loi** impose un quota, son efficacité dépend de la capacité de chaque entité à **identifier** la part de ses achats relevant de l'ACFC, à **publier** ses résultats et à permettre des **contrôles**. Il est donc crucial que les systèmes internes enregistrent les **fournisseurs ACFC**, les **montants attribués**, les **délais de paiement** et les **motifs de rejet**, et qu'il existe des mécanismes de recours et d'assistance technique pour les acheteurs comme pour les

fournisseurs. Là où ces dispositifs sont opérationnels — et alimentés par des données issues des tables techniques et du terrain —, le quota devient un outil de **gestion concret**, avec des objectifs, des responsables et des échéances.

En résumé, la loi 2046/2020 **fonctionne** lorsque les achats publics sont **planifiés en tenant compte de l'ACFC**, que les cahiers des charges sont **adaptés** aux fournisseurs locaux, que l'offre est **organisée** pour répondre à la demande, et qu'un dispositif de coordination et de suivi en assure la **mise en œuvre**. Il ne s'agit pas d'une exception au cadre de la commande publique, mais d'une manière différente d'appliquer ses règles afin que les dépenses alimentaires institutionnelles **génèrent des marchés stables et améliorent les revenus** des familles rurales.



Financement

Réorientation des dépenses (30 % d'achats). La prévisibilité pluriannuelle conditionne la profondeur et la durabilité des résultats. La loi ne crée pas de fonds spécifique : elle mobilise le budget ordinaire des entités acheteuses. Les

coûts de coordination (formation, rencontres d'affaires, SIG — Système intégré de gestion) sont couverts par des ressources sectorielles et par la coopération.



Résultats

Le programme a **permis d'accroître la participation des petits fournisseurs et fournisseuses aux procédures de passation des marchés publics**, favorisant ainsi l'inclusion des acteurs locaux dans la chaîne d'approvisionnement. Dans les territoires où des accords spécifiques ont été mis en place, on observe une croissance soutenue des ventes, contribuant à l'amélioration des revenus des producteurs.

Il a également permis de renforcer la formalisation et la qualité des processus d'approvisionnement, en encourageant des pratiques plus professionnelles et transparentes. Par ailleurs, des apprentissages significatifs ont été réalisés en matière de standardisation des produits frais et de coordination logistique du dernier kilomètre, des éléments essentiels pour garantir l'acheminement des

produits dans des conditions optimales vers les points de distribution ou de consommation institutionnelle.

Les évolutions observées traduisent une combinaison d'**améliorations des moyens de subsistance des producteurs et productrices**, notamment une hausse des revenus, une accumulation d'actifs et une meilleure résilience face aux chocs. **On constate également une**

augmentation de la productivité et un meilleur accès aux marchés, bien que les résultats varient selon les territoires. Dans les zones où la demande institutionnelle s'est consolidée et où les services financiers et logistiques ont été fournis de manière opportune, les progrès sont plus cohérents et durables, ce qui met en évidence l'impact positif de l'intégration entre politiques de marché et dispositifs d'appui complémentaires.



Risques et difficultés

Un risque de concentration des opportunités entre un nombre restreint de fournisseurs est identifié, ainsi que la possibilité de non-respect des normes de qualité. En termes de répliquabilité, les programmes présentent un potentiel moyen à élevé, à condition de renforcer les aspects logistiques, la standardisation des produits et des processus, et de mettre en place des incitations adaptées pour les acheteurs, afin de permettre une extension des bénéfices à d'autres régions et contextes sans compromettre la qualité ni l'équité.

Par ailleurs, des défis importants persistent. Les **délais de paiement demeurent un facteur critique, affectant la trésorerie et la capacité opérationnelle des petits fournisseurs et**

fournisseurs. Les limitations en capital de travail et l'insuffisance des infrastructures de froid compliquent le stockage et le transport des produits périssables. De plus, l'harmonisation des normes reste inégale, ce qui entraîne des variations dans la qualité et la présentation des produits. La traçabilité des achats demeure hétérogène selon les entités, ce qui limite les capacités de suivi et d'évaluation.

Enfin, il existe un risque que les procédures soient respectées uniquement « sur le papier » sans générer d'impacts réels, ce qui rend nécessaire la mise en place d'audits efficaces des achats et de contrôles de qualité rigoureux afin de garantir des résultats concrets.



Éléments d'innovation

La nouvelle loi en Colombie instaure un quota obligatoire de 30 % des achats publics destiné à l'ACFC, faisant de l'État un acheteur prioritaire de ce secteur. Elle confère ainsi une reconnaissance

juridique à l'ACFC en tant qu'acteur économique clé, titulaire de droits et fournisseur stratégique au sein du système alimentaire, renforçant son rôle dans les politiques publiques. Par ailleurs,

les achats publics ne sont plus considérés uniquement comme des procédures administratives, mais deviennent un outil d'inclusion sociale et de développement rural, contribuant à la réduction de la pauvreté et au renforcement des économies locales.

La loi intègre une approche territoriale, culturelle et alimentaire, en favorisant l'acquisition de produits frais, locaux, durables et culturellement adaptés. Elle encourage ainsi les circuits courts de commercialisation et reconnaît la diversité des systèmes de production selon les régions. Afin de garantir la participation des petits producteurs, elle prévoit également la simplification des exigences contractuelles,

réduisant les obstacles administratifs et techniques qui limitaient historiquement leur accès aux marchés publics.

La réglementation impose en outre une coordination interinstitutionnelle obligatoire, associant ministères, autorités territoriales, UMATAs, organisations paysannes et le SNIA, dans une approche intégrée et décentralisée. Enfin, elle met en place une demande institutionnelle stable et prévisible, les entités publiques étant tenues de planifier annuellement leurs achats alimentaires, ce qui assure une sécurité commerciale, améliore la planification de la production et renforce la durabilité des organisations de producteurs paysans et familiaux.

3.3. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – Plan national d'agriculture familiale (PNAF 2019–2028)



Contexte et justification

Le PNAF repose sur un diagnostic mettant en évidence une faible résilience productive, une associativité limitée, un accès restreint au financement et aux marchés, un déficit d'in-

frastructures ainsi qu'une insécurité foncière ; inscrit dans la Stratégie nationale de développement, l'agenda de la loi sur la souveraineté et la sécurité alimentaires et nutritionnelles et la

OBJECTIF

Intégrer et renforcer l'agriculture familiale en tant que pilier du système alimentaire national, en augmentant les revenus et la productivité des ménages ruraux, en améliorant leur résilience climatique et en garantissant des débouchés stables (y compris via les achats publics), grâce à un accès coordonné à l'assistance technique, au financement, aux infrastructures et à l'organisation territoriale, avec une approche axée sur le genre et la jeunesse.

Décennie de l'agriculture familiale, le Plan vise à structurer l'intervention de l'État, à formaliser et renforcer les producteurs et productrices familiaux, et à les connecter à des chaînes de valeur compétitives, avec un accent particulier sur le genre, la jeunesse et la relance après des chocs climatiques majeurs.

Le PNAF organise l'action publique autour de la productivité et de l'intégration commerciale, en mettant l'accent sur le genre et la jeunesse. À la suite d'événements tels que l'ouragan Fiona, l'approche intégrée a gagné en importance.



Fonctionnement

Le PNAF fonctionne comme un cadre « parapluie » qui organise l'identification de l'agriculture familiale, l'accès aux services et au financement, ainsi que l'ouverture des marchés, de manière coordonnée entre les institutions nationales et les acteurs locaux. Le point de départ consiste à **définir précisément les bénéficiaires**. La **résolution RES-MA-2016-14** introduit une définition officielle de l'agriculture familiale et crée le **Conseil consultatif de l'agriculture familiale**, un espace où le gouvernement, les organisations de producteurs et la société civile s'accordent sur les critères, les priorités et le suivi. Cette définition permet de **cibler** les programmes et de constituer un registre opérationnel des producteurs familiaux, utilisé pour orienter l'assistance, le crédit et les actions de marché, en évitant la dispersion des ressources.

Une fois la population cible identifiée, le ministère de l'Agriculture coordonne des **plans territoriaux** qui débutent par un diagnostic des principaux obstacles : accès et sécurisation foncière, accès à l'eau et à l'irrigation, lacunes technologiques et en matière d'assistance, infrastructures de soutien (routes, stockage, collecte), ainsi que les barrières à l'accès aux circuits commerciaux. Sur la base de ce diagnostic, des **dispositifs intégrés** sont déployés dans chaque zone : **assistance technique** continue et adaptée aux contextes locaux, **financement** à conditions différenciées via la

Banque agricole ou d'autres mécanismes publics, et **appui à la commercialisation** à travers des foires, des marchés paysans et des **achats publics** (écoles, hôpitaux, etc.). L'objectif est de lier les investissements à la production à **des débouchés commerciaux** et à un accompagnement technique, afin d'éviter qu'ils ne deviennent des dépenses inefficaces.

L'**assistance technique et l'innovation** ne se limitent pas à des formations ponctuelles, mais prennent la forme d'un service d'extension qui accompagne les décisions productives et commerciales : choix des cultures, gestion des sols et de l'eau, respect des normes de qualité et de sécurité sanitaire, amélioration post-récolte et stockage. Cet accompagnement est associé à des **incitations à adopter des pratiques durables et agroécologiques**, garantissant que les gains de productivité ne se fassent pas au détriment des ressources naturelles. L'**inclusion des femmes et des jeunes** est transversale à l'ensemble du dispositif : le PNAF fixe des objectifs de participation, d'accès aux ressources et à la formation, et encourage le **renforcement des organisations** (associations, coopératives) afin d'améliorer le pouvoir de négociation des familles sur les prix, les intrants et le transport.

En matière de **financement**, le plan ne repose pas sur une source unique. Il combine des ressources nationales avec des financements

issus de la coopération internationale (FAO, FIDA, PNUD, entre autres), ainsi que, le cas échéant, des contributions locales. Ces ressources financent aussi bien le **capital de travail et les investissements à l'exploitation** que de **petites infrastructures rurales**. Il n'existe pas de ligne budgétaire unique intitulée « PNAF » chaque année : le plan est **intégré** aux dépenses agricoles et aux programmes d'investissement en cours, ce qui implique que la **traçabilité** des financements repose sur des rapports par composante et par territoire. L'avantage de ce dispositif réside dans sa flexibilité pour **adapter les ressources** aux priorités locales ; le défi consiste à **assurer un suivi** clair des bénéficiaires, des usages et des résultats.

La **mise en œuvre** repose sur des **instances de coordination** réunissant ministères, autorités locales, Banque agricole, institutions foncières et hydrauliques, ainsi que les organisations de producteurs. Ces instances définissent des **calendriers**, des **objectifs** et des **responsabilités** par composante — par exemple, le nombre de kilomètres de routes rurales réhabilitées, les infrastructures d'irrigation installées ou les organisations habilitées à fournir les achats locaux — et permettent de résoudre les contraintes logistiques de dernière étape (chaîne du froid,

transport, conditionnement). En cas de **choc climatique**, comme l'ouragan Fiona, ce dispositif permet de déployer **rapidement des mesures** combinant **crédit à taux préférentiel, subventions et interventions** sur les **infrastructures** afin de rétablir la connectivité et éviter les pertes de production, illustrant l'articulation entre **production, logistique et marché**.

Pour garantir la pérennité du système, le plan prévoit des **indicateurs de suivi** allant au-delà du nombre de bénéficiaires : **accès aux ressources**, adoption de **pratiques durables, volumes et valeur** commercialisés, délais de **paiement** dans les achats publics, et **participation effective** des femmes et des jeunes. La publication régulière de ces données permet d'**ajuster la politique** : réallocation des ressources en cas de résultats insuffisants, ou **reproduction** des bonnes pratiques dans d'autres territoires. En résumé, le fonctionnement du PNAF repose sur une **séquence claire** : identifier et organiser l'agriculture familiale, faciliter son accès aux services et au financement, lui ouvrir des marchés avec des règles adaptées et, surtout, **coordonner** les acteurs publics et communautaires afin que chaque investissement se traduise en **ventes, en revenus et en résilience** dans les zones rurales.



Financement

Référence d'investissement/budget : RD\$ 10 493 M de crédits (141 millions €) ; RD\$ 5 490 M d'aides (74 millions €) ; RD\$ 5 150 M de fertilisants (69 millions €). La prévisibilité pluriannuelle conditionne la profondeur et la durabilité des résultats. Le financement

repose sur le budget agricole et sur des mesures extraordinaires ; les dispositifs post-catastrophe ont mobilisé des ressources importantes sous forme de crédits et de subventions, ainsi que des investissements dans la connectivité rurale.



Résultats

Le programme a permis une **reprise rapide de la production agricole et des ventes, contribuant au rétablissement de l'activité économique dans les zones touchées par des catastrophes ou des crises**. L'amélioration de la connectivité, tant routière que logistique, a significativement réduit les coûts de transport et facilité l'accès des producteurs aux marchés locaux. De plus, la stabilisation des marchés a été favorisée par la mise en place d'achats institutionnels, garantissant une demande constante et une meilleure prévisibilité pour les agriculteurs et agricultrices.

Par ailleurs, l'articulation entre les systèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle

(SSAN) et la planification sectorielle a été renforcée, améliorant la capacité de réponse face aux chocs et aux situations d'urgence, et favorisant une gestion plus coordonnée et efficace des ressources disponibles.

La combinaison du financement, des infrastructures et des achats locaux s'est révélée efficace pour rétablir les revenus des producteurs et productrices et revitaliser les marchés locaux. L'intégration de ces éléments permet non seulement une reprise rapide, mais aussi l'institutionnalisation des enseignements tirés, renforçant la durabilité des interventions dans le temps et favorisant un modèle plus résilient face aux chocs futurs.



Risques et difficultés

Une **traçabilité budgétaire plus précise du PNAF** est nécessaire afin d'assurer un suivi transparent de l'allocation et de l'utilisation des ressources. L'hétérogénéité territoriale dans la mise en œuvre des actions limite l'uniformité des résultats, entraînant des différences de couverture et d'efficacité entre régions. La dépendance ponctuelle aux dispositifs d'urgence implique que la continuité de l'assistance **peut être affectée par des variations dans la disponibilité des ressources** ou par des événements imprévus.

Parmi les principaux risques figurent la dépendance aux dépenses courantes et l'inégale mise en œuvre des actions selon les territoires, ce qui peut limiter l'efficacité et l'équité des résultats.





Éléments d'innovation

Le plan renforce le secteur rural grâce à **l'établissement d'une définition officielle de l'« agriculture familiale », permettant d'identifier clairement ses acteurs et d'orienter de manière plus ciblée les politiques**, le financement et l'assistance technique. Afin d'améliorer la gouvernance, il institue le Conseil consultatif de l'agriculture familiale, un espace de coordination interinstitutionnelle réunissant l'État, les organisations de producteurs et la société civile pour concevoir, suivre et évaluer les politiques. L'ensemble s'inscrit dans une approche intégrée du développement rural, combinant production, commercialisation, protection sociale, accès aux services et durabilité environnementale, afin d'éviter la dispersion des efforts.

Le plan **intègre de manière transversale l'inclusion du genre et de la jeunesse**, en garantissant un accès équitable à la terre, au crédit, à la formation et aux espaces de leadership, non comme un complément, mais comme un principe direc-

teur. Il s'articule également avec des engagements internationaux, en s'alignant sur les ODD, le plan SAN-CELAC et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, ce qui ouvre des perspectives de coopération et de synergies régionales. Par ailleurs, l'agroécologie et la résilience climatique sont renforcées comme axes stratégiques, avec la promotion de pratiques durables, de la diversification productive et de l'adaptation aux effets du changement climatique.

Sur le plan économique, des mécanismes différenciés de financement et d'assurance sont mis en place, adaptés aux spécificités de l'agriculture familiale, avec des taux préférentiels et des couvertures ajustées aux risques climatiques. Enfin, un système national d'information et de registre des agriculteurs et agricultrices familiaux est mis en place, permettant d'identifier, de caractériser et d'assurer le suivi des producteurs, en comblant le manque historique de données systématisées sur ce secteur.

3.4. PANAMA – Loi 127/2020 + Fonds spécial pour le développement de l'agriculture familiale (FEDAF)



Contexte et justification

Face à l'absence d'un cadre spécifique pour l'agriculture familiale, à la forte dépendance aux importations et à l'exclusion des petits producteurs des services et des marchés, la Loi 127 instaure une reconnaissance juridique, un registre national, un label de produit ainsi qu'un dispositif structurant pour l'innovation,

la vulgarisation et le financement ; sa réglementation met en place le FEDAF comme mécanisme de capital d'amorçage, de crédit et de garanties, avec une priorité accordée aux femmes, aux peuples autochtones et aux jeunes, afin de dynamiser la production locale et l'approvisionnement alimentaire.

OBJECTIF

Établir un cadre juridique et institutionnel visant à reconnaître, renforcer et développer l'agriculture familiale en tant que pilier de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté rurale et du développement durable, en garantissant un accès coordonné aux services productifs, au financement, à l'innovation et aux marchés.



Fonctionnement

La loi 127/2020 organise la politique en faveur de l'agriculture familiale (AF) selon trois niveaux articulés : d'abord, elle **reconnait** officiellement l'AF et établit un **cadre institutionnel** ; ensuite, elle définit **les modalités d'accès aux services, au financement et aux marchés** ; enfin, elle précise les **mécanismes de coordination et de gouvernance territoriale**. Le MIDA agit comme autorité de tutelle, et la loi constitue le cadre global à partir duquel est élaboré le **Plan national d'agriculture familiale (PNAF)**, qui décline les objectifs, les cibles et les responsabilités entre ministères, autorités locales et organisations de producteurs. Ainsi, l'agriculture familiale cesse d'être un groupe diffus pour devenir un véritable sujet de politique publique doté de règles spécifiques et d'un cadre opérationnel.

Le point de départ pratique consiste à **identifier les bénéficiaires**. À cet effet, le **Registre national de l'agriculture familiale** est mis en place afin d'identifier les familles éligibles et de cibler les interventions en fonction de leur situation (typologies selon la taille et l'intégration aux marchés). Parallèlement, le **label « Produit de l'agriculture familiale »** est créé, donnant une identité commerciale à l'origine sociale des produits et facilitant leur reconnaissance dans les foires, les points de vente

et, surtout, dans les **achats publics de proximité**. Ce dispositif combiné — registre et label — remplit une double fonction : il réduit les ambiguïtés dans l'allocation des aides et ouvre des opportunités commerciales à la production familiale.

Aux familles enregistrées n'est pas proposé un programme isolé, mais un **ensemble de services** intégrés accessible via un guichet unique. Le **Service d'innovation et d'extension pour l'AF** accompagne les décisions productives et commerciales (technologies adaptées, gestion des sols et de l'eau, sécurité sanitaire, post-récolte) et collabore avec des centres de formation pour renforcer les capacités de gestion et d'organisation. Plutôt que des formations ponctuelles, l'extension fonctionne comme un **service continu** reliant amélioration technique et exigences du marché, afin que chaque investissement débouche sur une opportunité de vente réelle.

La **demande** est stimulée à la fois par l'État et au niveau local. La loi encourage les écoles, les hôpitaux, les cantines et d'autres programmes publics à **s'approvisionner auprès de l'AF** lorsque les conditions de qualité et de disponibilité sont réunies ; elle favorise également les **foires, les marchés paysans** et les liens avec

le commerce et le tourisme. Le **label AF** facilite l'identification rapide des produits par les acheteurs, tandis que les règles de passation de marchés sont simplifiées pour permettre aux petits producteurs de concourir (lots fractionnés, spécifications adaptées aux produits frais locaux, calendriers compatibles avec la saisonnalité). Ainsi, la politique ne se limite pas à accroître l'offre, mais **garantit également des débouchés commerciaux** qui rendent les investissements viables.

Le **financement** constitue l'autre pilier. Le **FEDAF** (créé par décret d'application de la loi) fonctionne comme un **fonds spécial** combinant capital d'amorçage, microcrédits et **garanties**, pouvant être complété par des **assurances agricoles** et des services non financiers. Ses règles donnent la priorité aux **femmes rurales, aux jeunes et aux peuples autochtones**, en réservant au moins **30 %** du fonds à des projets dirigés par des femmes. Dans la pratique, une organisation ou une famille enregistrée soumet un **projet simple**, évalué sur des critères techniques (viabilité, marché, risque), approuvé avec des conditions claires d'utilisation et de suivi, puis financé par étapes, en lien avec des **opportunités commerciales** identifiées (achats locaux, contrats, foires).

La **gouvernance** garantit la participation et la coordination. Le **CONADAF** — ainsi que ses comités provinciaux (COPRODAF) — réunit l'État, les organisations, les milieux académiques et les partenaires de la coopération au sein d'espaces de dialogue où sont définies les **priorités, les calendriers et les responsabilités** territoriales. Ces instances permettent d'ajuster les procédures, d'harmoniser les critères d'enregistrement, de résoudre les contraintes logistiques (chaîne du froid, emballage, transport) et d'aligner les actions du MIDA avec

celles des secteurs de la **santé, de l'éducation et de la protection sociale** afin d'intégrer l'AF dans les programmes alimentaires et sociaux. La loi institutionnalise ces espaces, garantissant que la participation des acteurs locaux ne dépende pas de dynamiques ponctuelles.

La **mise en œuvre territoriale** suit une séquence reproductible : diagnostic des contraintes (terre, eau, technologie, infrastructures, accès aux marchés), élaboration de **plans locaux** avec des objectifs annuels (nombre de familles enregistrées, organisations renforcées, foires consolidées, kilomètres de routes rurales réhabilitées), **allocation des ressources** (y compris via le FEDAF) et **suivi** à l'aide d'indicateurs dépassant le simple décompte des bénéficiaires : adoption technologique, volumes de vente, délais de paiement dans les achats publics, participation effective des **femmes et des jeunes** et pratiques durables. La publication de ces données permet d'**ajuster** les politiques : réaffectation des ressources si nécessaire ou reproduction des réussites dans d'autres territoires.

Enfin, la loi identifie les **risques et les conditions** de réussite du modèle : un **financement stable** pour éviter l'irrégularité du FEDAF, une **coordination interinstitutionnelle** effective et des **mécanismes d'achats publics opérationnels** dans les provinces et les comarques. Elle souligne également l'importance de concrétiser l'**approche de genre** par un accès réel aux ressources et à la prise de décision, et de prendre en compte la **vulnérabilité climatique** à travers des assurances et une gestion adaptée de l'eau. Lorsque ces éléments sont réunis, la mise en œuvre de la loi produit les effets attendus : **des revenus plus stables, un accès accru aux marchés et des services adaptés** aux besoins de l'agriculture familiale au Panama.



Financement

Référence d'investissement/budget : 205 M \$ du ministère du Développement agricole en 2024 + 29,9 M \$ de crédits ; Le FEDAF reçoit des dotations annuelles ainsi que des complé-

ments (dons, remboursements). Le secteur bénéficie d'un budget significatif du ministère du Développement agricole et de lignes de crédit extraordinaires associées.



Résultats



Des instruments clés pour le renforcement de l'agriculture familiale ont été mis en place, tels que le registre des producteurs, le label distinctif et les guichets de service, ce qui constitue un progrès institutionnel important. Par ailleurs, les premiers portefeuilles de projets ont été constitués, permettant de canaliser les ressources vers des initiatives concrètes. Ces efforts ont amélioré la visibilité commerciale des produits de l'agriculture familiale et facilité un accès élargi aux services d'appui, contribuant ainsi à l'intégration progressive des producteurs dans les circuits formels de marché.

La combinaison de la loi, du fonds et du registre s'est révélée être un instrument efficace pour améliorer le ciblage des bénéficiaires et faciliter le passage à l'échelle des interventions. La mise en place de guichets simplifiés, associée à des critères publics d'éligibilité, a contribué à renforcer l'efficacité et la transparence dans l'allocation des ressources, générant une plus grande confiance entre les acteurs et consolidant le cadre institutionnel du programme.



Difficultés et goulets d'étranglement

Il est nécessaire de disposer de systèmes plus robustes de traçabilité budgétaire et de suivi des résultats au niveau des projets, afin de garantir un contrôle transparent et efficace. On observe également des disparités de capacités entre les provinces, ce qui entraîne des différences dans la mise en œuvre et limite l'homogénéité de l'impact. Enfin, la coordination avec les mécanismes d'achats publics et la logistique de distribution reste insuffisante, ce qui empêche de transformer pleinement les financements accordés en ventes effectives et durables pour les producteurs et productrices.

Les **contraintes budgétaires et la lenteur de l'exécution des dépenses constituent des risques directs pour la continuité et l'efficacité des actions**. En termes de répliquabilité, le modèle présente un potentiel très élevé dans les pays disposant déjà de cadres opérationnels en matière d'achats publics et de services d'extension, où l'articulation entre réglementation, financement et instruments de gestion peut produire des résultats d'envergure.



Éléments d'innovation

Le cadre juridique établit une **reconnaissance institutionnelle et stratégique de l'agriculture familiale**, en affirmant son importance pour la sécurité alimentaire, la conservation de l'agrobiodiversité, le développement rural, l'identité culturelle et la qualité de vie. Le Plan national d'agriculture familiale (PNAF) est institutionnalisé en tant que politique publique permanente, sous la coordination du ministère du Développement agricole (MIDA), garantissant sa continuité et la centralisation de sa mise en œuvre.

Afin d'assurer une gestion efficace, un système d'enregistrement et de catégorisation du secteur est mis en place, permettant d'identifier les bénéficiaires et de définir les politiques. Les agriculteurs et agricultrices familiaux sont classés en types 1, 2 et 3 selon leur niveau de production, qu'il s'agisse d'autoconsommation, de production excédentaire ou d'intégration aux marchés. Le décret exécutif n° 112 de juillet 2021 précise ces critères, en définissant les zones et les superficies maximales par région.



Par ailleurs, la participation organisée et le dialogue multisectoriel sont renforcés grâce à la création du Comité national de dialogue de l'agriculture familiale (CONADAF) et des comités provinciaux (COPRODAF), implantés dans les comarques et districts, garantissant une représentation active des producteurs et productrices dans les processus décisionnels.

Le plan encourage l'innovation, l'extension et la qualité des produits par la mise en place du Service d'innovation et d'extension pour l'agriculture familiale, qui propose des formations, des activités de recherche et un accompagnement technique. Le label « Produit de l'agriculture

familiale » est instauré afin de certifier l'origine et l'identité sociale des produits, **renforçant leur visibilité et leur positionnement sur le marché.** En outre, une approche durable et diversifiée, appuyée par des mécanismes économiques, est promue. Elle inclut l'adaptation au changement climatique, la gestion responsable des ressources et des conditions de financement favorables, ainsi que des projets d'innovation technologique tels que l'horticulture protégée, la production de semences biofortifiées de haricots et des systèmes d'alerte précoce pour les maladies de la pomme de terre.

3.5. MOZAMBIQUE – SUSTENTA



Contexte et justification

SUSTENTA constitue le cadre utilisé par le Mozambique pour passer de projets fragmentés à une **approche territoriale intégrée** de soutien à l'agriculture familiale. Le programme a débuté comme **projet pilote en 2017** (dans les provinces de Nampula et de Zambézia) avant d'être **étendu à l'échelle nationale en 2020**, sous la coordination du ministère sectoriel (actuellement le **MATAP**, précédemment MADER/MAAP), avec un financement mixte provenant du **budget de l'État**, de l'**Association internationale de développement (Banque mondiale)** et de la **coopération autrichienne (ADA)**.

Dans un contexte marqué par une faible productivité, l'insécurité alimentaire, une faible intégration aux marchés, une fragmentation institutionnelle et une forte vulnérabilité climatique, SUSTENTA se justifie comme une

plateforme nationale visant à formaliser les droits d'usage des terres, à étendre les services de vulgarisation et à connecter l'agriculture familiale à des entreprises partenaires ainsi qu'aux infrastructures de base. Par ailleurs, la littérature souligne des tensions liées à la transparence, à l'approche participative, à la durabilité financière et aux risques de biais dans la sélection des bénéficiaires.



OBJECTIF

Transformer l'agriculture familiale en une activité productive, durable et intégrée aux marchés, en améliorant la productivité, les revenus et la résilience climatique des ménages ruraux, grâce à un dispositif territorial combinant la formalisation des droits d'usage des terres (DUAT), l'assistance technique, le financement et les subventions, les infrastructures économiques rurales et une gouvernance participative aux niveaux local et national.



Fonctionnement

Dans chaque district prioritaire, un **diagnostic participatif** des principaux obstacles (technologie, accès à la terre et à l'eau, logistique, marchés) est réalisé, permettant de définir un **plan territorial** assorti d'objectifs annuels. Un premier axe d'intervention consiste à **sécuriser la tenure foncière** : avec un appui technique et juridique, les terres communautaires sont délimitées et des **DUAT** (droits d'usage des terres) individuels ou collectifs sont délivrés. Cette **sécurité juridique** est essentielle : elle permet aux familles d'investir, de s'organiser ou de conclure des contrats sans risque de perdre leurs droits d'usage, tout en facilitant l'accès au crédit et aux accords commerciaux formels.

Du point de vue des ménages agricoles, le parcours est structuré. La famille s'enregistre dans le plan du district et, avec l'appui des services de **vulgarisation agricole** (équipes locales), élabore un **plan productif simple** : choix des cultures ou des systèmes diversifiés, identification des besoins (intrants, irrigation, post-récolte) et stratégie de commercialisation. Pour la mise en œuvre, le programme fournit des « **kits productifs** » adaptés au contexte (semences, fertilisants, outils) et assure un accompagnement via des **écoles de terrain** et des visites de

vulgarisation, reliant les décisions techniques aux exigences du marché (qualité, sécurité sanitaire, présentation). L'objectif est que chaque investissement corresponde à une **opportunité commerciale réelle**, afin d'éviter des dépenses sans débouchés.

Parallèlement, le **volet commercial** est activé. SUSTENTA encourage l'**organisation collective** (groupes ou coopératives) afin d'**agrèger l'offre**, de réduire les coûts logistiques et d'**améliorer** le pouvoir de négociation ; il favorise également les **contrats** avec des agro-industries ou des acheteurs institutionnels, et finance des **infrastructures économiques rurales** (centres de collecte, routes secondaires, marchés, unités de transformation) permettant de réduire les pertes post-récolte et de rapprocher les producteurs des acheteurs. Dans les zones écologiquement fragiles, le programme associe production et actions de **reforestation, d'agroforesterie et de conservation des bassins versants**, afin que l'augmentation des revenus ne se fasse pas au détriment des ressources naturelles.

Le **financement** est adapté au profil des producteurs familiaux. Outre les intrants et l'as-

sistance technique, le programme propose des subventions productives, des fonds rotatifs et des microcrédits — débloqués par **étapes** et liés au plan productif — avec une priorité accordée aux **femmes** et aux **jeunes**. La gestion financière est assurée par le **FNDS**, qui harmonise les règles et les rapports, tandis que les équipes de district assurent le **suivi** technique et administratif sur le terrain. Ce dispositif vise à réduire les obstacles d'accès et à garantir que les financements **se traduisent en actifs productifs et en ventes**, plutôt qu'en dettes difficiles à rembourser.

La **gouvernance** est multi-acteurs et de proximité. Des **plateformes de coordination** sont mises en place au niveau des districts, réunissant autorités locales, producteurs et productrices, ONG et entreprises afin de **coordonner** les calendriers de production et d'achat, résoudre les **contraintes logistiques du dernier kilomètre** (chaîne du froid, transport, conditionnement) et suivre les progrès. Le programme a investi dans le renforcement des services de vulgarisation (des milliers de techniciens et coordinateurs), permettant d'étendre

la couverture et d'augmenter l'adoption des technologies.

Enfin, le programme intègre un dispositif participatif de **suivi et d'évaluation** (indicateurs de productivité, de revenus, d'accès aux marchés, de tenure foncière, d'environnement et de gouvernance) ainsi que des **audits** permettant d'ajuster sa mise en œuvre. Les évaluations ont également mis en évidence certains **défis** : disparités de capacités entre districts, **lourdeur administrative** (DUAT, décaissements), lacunes en matière de **transparence** et risques de **captation locale** en l'absence de contrôle social. C'est pourquoi l'approche opérationnelle de SUSTENTA inclut des **ajustements continus** : amélioration de l'accès aux données, renforcement de la participation communautaire et clarification des règles de priorisation et de reddition de comptes. Dans ces conditions, le « circuit » proposé — **sécurisation foncière → services et technologies → financement → marchés Calibri infrastructures → suivi** — apparaît à la fois compréhensible pour un public non spécialiste et **reproductible** dans des contextes présentant des défis similaires.



Financement

Référence d'investissement/budget : >USD 300 million (2020–2025). La prévisibilité pluriannuelle conditionne la profondeur et la durabilité des résultats.

Combinaison de budget national et de coopération de grande ampleur : Banque mondiale, coopération autrichienne et Fonds national de développement durable ;

La dépendance externe est considérée comme un risque pour la durabilité et la standardisation.





Résultats

Le programme a enregistré des avancées significatives sur plusieurs fronts. La **couverture des services d'assistance technique et de vulgarisation rurale s'est élargie, accompagnée de progrès dans la formalisation foncière et des premiers liens avec les chaînes de valeur**, ce qui a favorisé l'adoption de technologies dans les territoires prioritaires. Les cultures soutenues ont enregistré des hausses de rendement comprises entre 30 % et 50 %, avec des variations selon les régions et les types de chaînes. La sécurité juridique accrue liée à l'attribution des DUAT (droit d'usage et d'exploitation de la terre) a permis des investissements de base et la formalisation de contrats, tandis que les améliorations de la connectivité, grâce à des infrastructures déployées, ont contribué à réduire les coûts de transaction et à élargir l'accès aux marchés. Dans une lecture comparative, l'impact économique apparaît plus important dans les zones où des entreprises ancrées sont présentes et où la gouvernance locale est plus solide.

Les résultats observés reflètent une combinaison d'améliorations des moyens de subsistance des producteurs et productrices

—**notamment** l'augmentation des revenus, l'accumulation d'actifs et une plus grande résilience face aux chocs— ainsi que des gains de productivité et un meilleur accès aux marchés. Toutefois, ces progrès présentent une forte variabilité territoriale. Là où la demande institutionnelle s'est consolidée et où les services financiers et d'appui ont été fournis en temps utile, les avancées ont été plus cohérentes et durables.

Sur le plan quantitatif, les bénéficiaires directs dépassent 400 000 personnes, plus de 100 000 droits d'usage des terres ont été formalisés à grande échelle, plus de 5 000 techniciens ont été formés et sont opérationnels, plus de 15 000 initiatives productives ont été soutenues, et plus de 20 000 hectares ont été reboisés. Les indicateurs d'accès aux marchés —tels que les contrats signés, le volume et la valeur de la production commercialisée— montrent des progrès ciblés et encourageants. Cependant, il reste nécessaire de disposer d'une évaluation indépendante à l'échelle nationale, qui consolide les résultats et établit un contrefactuel robuste afin de mesurer de manière systématique l'impact réel.



Risques et difficultés

Les audits et évaluations indépendantes mettent en évidence des problèmes de gestion, de transparence et de traçabilité dans la mise en œuvre, ainsi que des risques de « captation » des bénéfices par des élites locales et des lacunes dans la participation réelle des communautés et des petits producteurs et productrices.

À cela s'ajoutent des **déficits structurels en infrastructures rurales** qui limitent la consolidation des acquis, ainsi qu'une très forte exposition aux chocs climatiques, qui menace la durabilité des progrès en matière de productivité, de revenus et d'accès aux marchés.

Le modèle **présente également des risques liés à une forte dépendance à la coopération internationale** et à l'hétérogénéité des capaci-

tés des gouvernements infranationaux, ce qui peut limiter la durabilité des résultats.



Éléments d'innovation

Le programme **SUSTENTA** repose sur une **approche territoriale et intégrée du développement rural**, qui articule de manière multisectorielle des actions en matière de production, de commercialisation, de gouvernance, de conservation environnementale et de fourniture de services ruraux dans un cadre unique de planification au niveau des districts. Un axe central est la **formalisation foncière à travers le DUAT rural**, qui confère une sécurité juridique grâce à des processus participatifs de délimitation communautaire et individuelle utilisant des technologies accessibles, facilitant ainsi l'investissement, l'association et l'accès au financement pour les exploitations familiales. Par ailleurs, le programme promeut l'**articulation public-privé-communautaire** à travers des plateformes multi-acteurs au niveau des districts, renforçant la transparence, la coresponsabilité et l'autonomisation des communautés.

Un autre élément clé réside dans la fourniture de **services de vulgarisation rurale** axés sur une agriculture intelligente face au climat, combinant savoirs traditionnels et connaissances techniques, et favorisant des pratiques agroécologiques, la diversification productive, des technologies à faible coût et la restauration des sols dégradés. Contrairement à des programmes centrés uniquement sur la production, SUSTENTA accorde la priorité à la **connexion avec les marchés et les chaînes de valeur**, en établissant des liens avec les agro-industries, les acheteurs, les foires et les

achats institutionnels. Le programme encourage également l'organisation des producteurs afin de réduire les coûts et d'améliorer leur capacité de négociation, tandis que des **paquets productifs adaptés au territoire** garantissent des solutions techniques différenciées en fonction des caractéristiques agroécologiques, culturelles et économiques de chaque district.



Le programme mise également sur la **reforestation et la restauration à approche communautaire**, dans lesquelles les communautés participent activement à la gestion des forêts, à l'agroforesterie et à la conservation des ressources en eau, tout en bénéficiant d'incitations socioéconomiques. Enfin, l'**inclusion active des jeunes et des femmes** est une priorité, en tant qu'acteurs économiques, grâce à des mesures ciblées soutenant leurs initiatives entrepreneuriales et renforçant les réseaux d'agricultrices et de leaders de jeunesse, garantissant ainsi leur rôle central dans la transformation du monde rural.

3.6. TOGO – Politique agricole accompagnée du Plan stratégique de transformation de l'agriculture togolaise à l'horizon 2030 (PA-PSTAT 2030)



Contexte et justification

Le PA-PSTAT est élaboré pour faire face à une faible mécanisation, à des pertes post-récolte importantes, à un financement limité, à une articulation insuffisante des marchés et à une forte vulnérabilité climatique ; son orientation vers des pôles territoriaux vise à concentrer les investissements, coordonner les acteurs et les chaînes de valeur, et catalyser l'innovation, la logistique et les services partagés, dans un cadre juridique et budgétaire ancré dans le Plan national de développement 2018-2022

et la vision 2030, avec des mécanismes de suivi et d'audit de la performance.

Le Togo mise sur des « **pôles de développement agricole** » qui concentrent services, financement et infrastructures afin de dynamiser les chaînes de valeur (riz, soja, anacarde), avec un accent sur l'agriculture familiale, les jeunes et les femmes ; l'objectif est d'accélérer la transformation structurelle, conformément aux engagements de Malabo (10 % du budget, 6 % de croissance agricole).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Transformer le secteur agricole togolais afin de **garantir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté, créer des emplois décents, améliorer la balance commerciale agricole et promouvoir un développement rural durable et inclusif.**





Fonctionnement

Le **PA-PSTAT 2030** organise l'action publique agricole comme un **processus territorial, progressif et multi-acteurs**, qui met à disposition, dans un même dispositif, technologie, financement, marchés, infrastructures et règles de bonne gouvernance au profit des ménages d'agriculture familiale. Pour un lecteur non familier avec la politique, il ne s'agit pas d'un projet unique, mais d'un **cadre national à l'horizon 2030**, mis en œuvre à travers des **pôles de développement agricole** et des plans locaux, avec des objectifs annuels et des responsabilités clairement définies.

Tout commence par un **diagnostic participatif** dans chaque territoire : les principaux obstacles sont identifiés en matière de productivité (semences, irrigation, mécanisation légère), de commercialisation (collecte, chaîne du froid, transport, normes), d'inclusion financière et de risques climatiques. Sur cette base, un **plan territorial** du pôle est élaboré, définissant les chaînes prioritaires (maïs, riz, soja, anacarde, lait, etc.), les infrastructures nécessaires et les services à fournir aux producteurs, coopératives et PME agroalimentaires. Cette **territorialisation** permet de concentrer les ressources et de coordonner les acteurs publics, privés et communautaires dans un même espace et selon un calendrier commun.

Le **paquet de services** est fourni de manière intégrée. Sur le plan productif, des services de **vulgarisation agricole** sont déployés via des **écoles de terrain** et des formations techniques continues ; des **technologies adaptées** sont promues (semences améliorées, pratiques agroécologiques, irrigation) ainsi qu'une **méca-**

nisation progressive via des centres de services partagés.

Parallèlement, l'**agriculture numérique** est encouragée (plateformes de prix, données climatiques et systèmes d'information géographique) afin d'améliorer la prise de décision au niveau des exploitations et la coordination logistique. L'objectif n'est pas de « multiplier les formations », mais d'accompagner des décisions productives et commerciales permettant d'augmenter les rendements, de réduire les pertes post-récolte et de respecter les normes de qualité et d'innocuité.

Afin d'assurer des débouchés à la production, le plan organise et facilite l'**accès aux marchés**. Les **centres de collecte** et les foires sont renforcés ; l'**agrégation de l'offre** via les coopératives est encouragée ; les **achats publics de denrées alimentaires** auprès des producteurs et productrices locaux (écoles, hôpitaux, armée) sont développés ; et la **transformation** à la source est soutenue afin de créer de la valeur ajoutée. Lorsque pertinent, des actions sont menées en matière de **certification et d'étiquetage**, ainsi que pour l'accès aux **marchés sous-régionaux (CEDEAO/UEMOA)**, réduisant la dépendance à la vente de matières premières non transformées.

Le **financement** est adapté aux réalités rurales : **subventions ciblées** pour les intrants et équipements, **crédit agricole** via les institutions de microfinance et les banques locales, **fonds de garantie** pour réduire les exigences en matière de garanties, **assurances agricoles** (y compris **indexées sur le climat**) et, le cas

échéant, **incitations fiscales** pour les investissements agro-industriels. La logique consiste à réduire les barrières à l'entrée et les risques, afin de permettre aux petits producteurs et aux PME d'investir sans s'exposer à un endettement insoutenable. Ces instruments s'accompagnent d'**investissements publics** dans les infrastructures (routes, eau, énergie productive), qui constituent des coûts structurels qu'aucun producteur ne peut assumer seul.

La **gouvernance** constitue un élément distinctif du dispositif : des **plateformes multi-acteurs** sont mises en place dans chaque pôle (ministères, collectivités locales, organisations de producteurs et productrices, PME, partenaires de coopération) afin de **planifier, coordonner et résoudre** les enjeux de mise en œuvre de « dernière mile » (calendriers de livraison, chaîne du froid, transport, conditionnement, exigences). Au niveau national, les axes stratégiques (productivité, chaînes de valeur, marchés et financement, gouvernance et résilience) assurent la cohérence de l'action publique et évitent les chevauchements entre ministères et projets.

Le suivi repose sur des outils structurés : le plan s'appuie sur un **Système national de suivi et d'évaluation (SNEA)** et sur des **tableaux de bord numériques** qui mesurent l'exécution physique et financière, l'adoption des technologies, les rendements par culture, les volumes transformés, l'accès au crédit et aux assurances, les emplois créés, ainsi que la participation des **femmes et des jeunes**. Des audits (notamment par la **Cour des comptes**) et des évaluations conjointes entre le Gouvernement et ses partenaires permettent d'**ajuster** les actions : si un pôle progresse lentement, il est réorienté ; si un instrument est peu performant, ses critères sont ajustés ou l'assistance renforcée.

En pratique, le cycle de **mise en œuvre** se répète chaque année : (1) diagnostic/actualisation territoriale ; (2) programmation et budgétisation (avec une combinaison de **budget national, décentralisé** et de **coopération**, ainsi que des **investissements privés** lorsqu'il existe des agroparcs) ; (3) mise en œuvre du paquet productif, financier et commercial ; (4) suivi à l'aide d'**indicateurs et de jalons** ; (5) évaluation et ajustements. Ce dispositif a permis d'élargir la couverture (intrants et mécanisation, formation, appui aux PME, projets pilotes d'assurance), mais a également mis en évidence des **défis** : capacités inégales dans les zones reculées, coûts logistiques élevés et nécessité de **renforcer la traçabilité** financière et des résultats dans un contexte de décentralisation. En réponse, le plan prévoit le renforcement des capacités locales, la simplification des procédures et l'amélioration de la transparence des données afin de maintenir la légitimité et favoriser l'apprentissage.

En résumé, le PA-PSTAT **fonctionne** comme une « **chaîne de montage** » territoriale : il organise d'abord le territoire (pôles), puis fournit des services et du financement aux exploitations, tout en ouvrant des débouchés commerciaux et en améliorant les infrastructures ; le tout dans un cadre de gouvernance et de suivi fondé sur les données, permettant d'**apprendre et de s'adapter**. Ainsi, même sans connaissance préalable de la politique, on peut la comprendre comme un mécanisme concret permettant de **transformer les investissements publics et privés en gains de productivité, en revenus et en emplois ruraux**, avec un accent particulier sur les **agriculteurs familiaux, les femmes et les jeunes**.



Financement

Référence d'investissement : Programmation pluriannuelle et coopération (**FAO, FIDA, BAD**). La prévisibilité pluriannuelle conditionne la profondeur et la durabilité des résultats.

Estimation globale du plan (2020–2030) : Plus de **1 500 millions USD**.



Résultats

Dans les territoires où cette approche a été mise en œuvre, des résultats concrets sont déjà observés. L'organisation territoriale est opérationnelle et a permis de **mobiliser la coopération internationale**, ce qui a **amélioré la coordination des chaînes de valeur**, favorisé l'agrégation de l'offre et permis de **constater les premières réductions des pertes post-récolte**. Les services partagés ont également été renforcés, et plusieurs études de la BAD, de la FAO et du FIDA confirment des **améliorations** en matière d'efficacité post-récolte et de **gouvernance coopérative**, même si des défis importants subsistent pour mieux connecter la production à la transformation et au marché.

Ces éléments permettent de suivre une transformation qui commence à se concrétiser : la gouvernance territoriale, lorsqu'elle est associée à des services partagés, accélère l'agrégation de l'offre. Toutefois, sa performance dépend largement des capacités locales et de l'existence de règles foncières claires.

Le « paquet » de pôles présente un potentiel d'extension à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, à condition de combiner des instruments tels que des garanties, des assurances et des outils de numérisation facilitant le passage à l'échelle.



Risques et difficultés

Le processus n'est pas exempt de difficultés. **L'institutionnalité locale demeure fragile, l'insécurité foncière limite l'investissement et la logistique** reste un obstacle, avec le risque que les bénéfices se concentrent entre les mains de quelques acteurs si la transparence et la participation ne sont pas renforcées. Dans les zones les plus reculées, les capacités sont inégales,

la commercialisation se heurte à des goulets d'étranglement et une traçabilité financière plus solide est nécessaire dans les processus de décentralisation.

À l'avenir, les principaux risques résident dans la **dépendance à la coopération extérieure** et dans la possibilité de discontinuité des proces-

sus. La reproductibilité du modèle peut être considérée comme moyenne, car elle requiert un leadership politique soutenu, un finance-

ment pluriannuel, un renforcement des institutions locales et des cadres juridiques actualisés en matière foncière et environnementale..



Éléments d'innovation

La politique propose une **territorialisation de l'action agricole** à travers des pôles de développement agricole, organisés en fonction du potentiel productif, de la situation socioéconomique et de l'accès aux marchés de chaque région. Ces pôles sont structurés selon une logique de chaînes de valeur intégrées couvrant l'ensemble du processus, de la production à la transformation et à la commercialisation. Parallèlement, une agriculture numérique et intelligente est promue, avec l'utilisation de drones, de capteurs climatiques, d'applications mobiles et de systèmes d'information géographique, ainsi que de plateformes nationales telles que le SNIA et l'Observatoire du secteur agricole, qui fournissent des informations en temps réel aux producteurs et productrices.

Sur le plan financier, des **instruments innovants et inclusifs sont encouragés, tels que les assurances agricoles indexées sur le climat, les subventions ciblées, les bons agricoles et les fonds d'investissement vert**. Des fonds de garantie publique sont également mis en place afin de stimuler le crédit rural

sans recourir aux garanties traditionnelles. Le plan intègre en outre une gouvernance participative multisectorielle, avec des plateformes de concertation réunissant les collectivités locales, les producteurs, le secteur privé et les partenaires techniques, en accordant une attention particulière à l'inclusion des jeunes et des femmes à travers des programmes de leadership, de formation et d'entrepreneuriat.

Un autre pilier central est **l'approche agroécologique et de résilience climatique**, qui intègre des pratiques durables telles que l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, la gestion efficiente de l'eau et la restauration des terres dégradées. Des Plans territoriaux d'adaptation au changement climatique (PATCC) sont élaborés, reliant la politique agricole aux stratégies locales de résilience. Enfin, la politique intègre un **système robuste de suivi et d'évaluation technologique** (SNEA), avec des indicateurs en temps réel et un tableau de bord public de reddition de comptes, garantissant la transparence et l'accès des citoyens à l'information sur l'avancement des politiques agricoles dans chaque région.

3.7. ÉTHIOPIE – Proclamation n° 1289/2023 (contrats agricoles)



Contexte et justification

L'agriculture contractuelle ne disposait pas d'un cadre clair ; des asymétries de pouvoir existaient et les litiges étaient coûteux. La **Proclamation 1289/2023** répond à ces asymétries de pouvoir et à l'absence de règles claires dans l'agriculture contractuelle : elle **standardise les types de contrats** (y compris multipartites),

protège les producteurs grâce à des clauses obligatoires, encadre les intrants, les prix et la qualité, et établit des mécanismes gradués de règlement des différends, visant à garantir la sécurité juridique, l'accès au financement adossé aux contrats et de meilleures conditions de commercialisation.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Établir un **cadre juridique clair, équitable et durable pour régir les contrats de production agricole**, afin de garantir des relations commerciales justes et prévisibles entre producteurs et agro-industries, d'améliorer la qualité et la compétitivité des produits, et de protéger les droits et obligations de toutes les parties, en particulier des petits exploitants agricoles.



Fonctionnement : conception, instruments et cadre institutionnel

La Proclamation 1289/2023 constitue avant tout un **cadre juridique qui transforme « l'agriculture contractuelle » en un processus clair et prévisible pour les producteurs comme pour les acheteurs**. Il ne s'agit pas d'un programme doté d'un budget propre, mais d'un **ensemble de règles** définissant la manière dont un contrat de production est **négocié, enregistré, exécuté et appliqué**, afin que le petit exploitant sache ce qu'il reçoit et ce qu'il doit livrer, et que l'agro-industrie sache

quelle qualité elle obtiendra, à quelle date et dans quelles conditions. Le ministère de l'Agriculture pilote sa mise en œuvre, tandis que les services régionaux authentifient et supervisent les contrats sur le terrain.

Le cycle opérationnel commence par l'**identification des parties et du type de contrat**. La loi reconnaît plusieurs modalités, telles que les systèmes **out-grower, centralisés, multipartites** (incluant des tiers comme les banques

ou les coopératives) et **intermédiaires**, afin que chaque chaîne de valeur puisse choisir le modèle le plus adapté. Ensuite, le contrat est **négocié et rédigé par écrit** dans une **langue locale** , avec des **clauses minimales obligatoires** : produit, quantité, **normes de qualité et d'emballage** , calendrier de livraison, **prix (fixe ou formule)** , responsabilités en matière de fourniture d'intrants et d'assistance technique, modalités et délais de **paiement** , ainsi que conditions de transport et de traçabilité. Le document est ensuite **authentifié** par l'autorité compétente, ce qui lui confère validité et force exécutoire.

Au cours de l'**exécution**, la loi encadre les obligations réciproque : si le contractant s'est engagé à **fournir des intrants ou des services techniques** , il doit les livrer en temps voulu et conformément aux conditions convenues ; de son côté, le producteur doit appliquer les pratiques définies et **livrer les volumes et la qualité** attendus. Le contrat peut intégrer l'utilisation de **machines** et des **mécanismes d'assurance** (par exemple des assurances indexées sur le climat ou des couvertures contre les ravageurs), et dans les dispositifs multipartites, un **tiers financier** peut fournir un capital de travail en s'appuyant sur le **contrat comme garantie** . Toute modification substantielle (prix, volumes, calendriers) doit être convenue **mutuellement et formalisée par écrit** , afin d'éviter toute modification unilatérale.

Pour les petits producteurs et productrices, l'intérêt pratique est double : il bénéficie d' **intrants et d'une assistance** encadrés par des règles claires, ainsi que d'un **débouché garanti** pour sa production ; en contrepartie, il s'engage à respecter des obligations vérifiables en matière de **qualité et de livraison** . Pour l'**acheteur**, l'incertitude liée à l'approvisionnement diminue et les standards sont renforcés. Lorsque le contrat est signé par une **coopérative ou**

une union , la relation devient plus équilibrée et les coûts de transaction diminuent, ce que la Proclamation encourage explicitement.

Compte tenu des aléas inhérents à l'agriculture, la norme **élargit la notion de « force majeure »** pour inclure les **ravageurs, les maladies et les événements climatiques extrêmes** , et prévoit un **mécanisme progressif de règlement des différends** : d'abord la **négociation directe** , puis la **médiation ou l'arbitrage** , et en dernier recours les **tribunaux** . Ce dispositif réduit les coûts et accélère la résolution des conflits, notamment en milieu rural. Parallèlement, le ministère peut émettre des **directives et des modèles standardisés** afin d'harmoniser les contrats, leur enregistrement et le contrôle de la qualité, tandis que les autorités régionales sont chargées de **former** les agents et les agents publics à l'utilisation appropriée de ces instruments.

La mise en œuvre **ne prévoit ni subventions généralisées** ni nouveau dispositif de crédit public ; elle **permet** plutôt aux **contractants** , aux **banques** , aux **coopératives** ou aux **ONG** de financer les intrants et l'assistance dans le cadre contractuel, en consignnant clairement les prix et les déductions afin d'éviter un endettement excessif. Ainsi, le financement s'effectue avec un appui juridique solide et une traçabilité accrue, et le producteur connaît précisément ses engagements financiers et **ses échéances de paiement** . Le suivi repose sur l'**enregistrement et l'authentification** des contrats ainsi que sur la supervision régionale, même si le document souligne la nécessité de **renforcer les capacités locales et la transparence** afin d'éviter les phénomènes de captation et de garantir une inclusion effective des **femmes et des jeunes** .

En résumé, pour un lecteur non initié, la Proclamation 1289/2023 **définit le « comment »**

de l'agriculture contractuelle en Éthiopie. Elle établit des **formats, des droits et des obligations, protège** contre les modifications arbitraires et les aléas climatiques, **organise** le règlement des différends et **facilite l'accès** au financement et à l'assistance dans le cadre

même du contrat. Elle transforme ainsi des accords informels et fragiles en **relations stables** reliant l'agriculture familiale à des **marchés exigeants**, sans nécessiter de modification de la propriété foncière ni la création d'un programme parallèle de dépenses publiques.



Financement

Sans fonds dédié (mise en œuvre institutionnelle). La prévisibilité pluriannuelle conditionne la profondeur et la durabilité des résultats. **La loi ne crée pas de fonds propre ni n'alloue de budget spécifique** : le financement provient des ministères, des programmes sectoriels, des institutions financières et de la

coopération — il s'agit davantage d'un cadre habilitant que d'un programme de dépense. Les contrats servent de support au financement (intrants fournis par les acheteurs) et sont complétés par des crédits et assurances publics ou privés ainsi que par la coopération pour la formation.



Résultats

On observe la **consolidation d'une organisation territoriale opérationnelle, capable d'attirer la coopération internationale et de canaliser les ressources vers l'agriculture familiale. Les pôles productifs ont permis d'améliorer la coordination des chaînes de valeur, l'agrégation de l'offre et d'enregistrer les premières réductions des pertes post-récolte.** Des avancées sont également constatées dans l'accès aux services partagés (infrastructures, intrants, formation), ce qui a renforcé la capacité des producteurs à s'intégrer dans des marchés plus larges. Des études récentes de la BAD, de la FAO et du FIDA confirment des améliorations en matière d'efficacité post-récolte et de gouvernance coopérative, même si des défis importants subsistent pour renforcer les liens entre producteurs, transformateurs et marchés finaux.

Les données montrent que **la gouvernance territoriale associée à des services partagés a accéléré l'agrégation de l'offre et l'intégration des producteurs dans des marchés plus stables.** Toutefois, la performance des pôles dépend fortement des capacités institutionnelles locales, de la clarté des règles foncières et du niveau d'articulation avec les acteurs privés.

En Afrique de l'Ouest, le « paquet » de pôles productifs présente une forte reproductibilité, à condition de disposer d'un cadre juridique actualisé (en matière foncière et environnementale), de capacités locales consolidées et d'un leadership institutionnel soutenu. La combinaison de garanties financières, d'assurances agricoles et d'outils numériques peut faciliter un passage à l'échelle plus efficace et durable.



Difficultés et goulets d'étranglement

Parmi les principaux obstacles figurent **la fragilité de l'institutionnalité locale, l'insécurité foncière et les limites de la logistique rurale**, qui augmentent les coûts et réduisent la compétitivité. En outre, il existe un risque de concentration des bénéfices entre un nombre restreint d'agents, ce qui rend indispensables la transparence et la participation communautaire pour préserver la légitimité du modèle.

Les **capacités inégales dans les zones reculées, les difficultés de commercialisation et l'absence de traçabilité financière** dans les processus de décentralisation demeurent des goulets d'étranglement nécessitant une attention prioritaire.

Le modèle est exposé à des **risques liés à une dépendance excessive à la coopération extérieure et à une possible discontinuité financière** en l'absence d'un engagement budgétaire national à long terme. Sa reproductibilité peut être considérée comme moyenne, conditionnée par l'existence d'un leadership politique et d'un financement pluriannuel.



Éléments d'innovation

La nouvelle réglementation en Éthiopie introduit **une typologie claire des modalités contractuelles**, en encadrant des schémas tels que out-grower, centralisé, multipartite ou intermédiaire, ce qui **apporte une plus grande sécurité juridique et opérationnelle**. Elle impose également la formalisation obligatoire et locale des contrats, qui doivent être rédigés par écrit, authentifiés et établis dans la langue

locale, réduisant ainsi les risques liés à l'oralité ou à l'utilisation de langues étrangères. Par ailleurs, elle exige l'inclusion de clauses minimales —qualité, quantité, emballage, transport, prix et modalités de paiement—, renforçant ainsi la transparence et la protection des producteurs comme des acheteurs.

Une autre contribution importante est l'élargissement de la notion de force majeure, **adaptée à la réalité agricole en incluant les ravageurs, les maladies et les phénomènes climatiques extrêmes**. Pour la gestion des conflits, un mécanisme progressif de règlement des différends est mis en place, privilégiant la négociation directe, suivie de la médiation ou de l'arbitrage, et ne recourant au système judiciaire qu'en dernier ressort, offrant ainsi des procédures plus rapides, accessibles et moins coûteuses pour les petits exploitants.

Enfin, **la loi reconnaît la participation de multiples acteurs**, tels que les financeurs ou les prestataires d'assistance technique, en particulier dans les contrats multipartites, élargissant les possibilités de coopération. Dans le même temps, elle promeut l'égalité des conditions entre les parties, en équilibrant les droits et les responsabilités, ce qui est essentiel pour protéger les petits producteurs et productrices face à des contractants disposant d'un pouvoir de négociation plus élevé.

3.8. OUGANDA – Stratégie nationale d'inclusion financière II 2023-2028 (NFIS II)



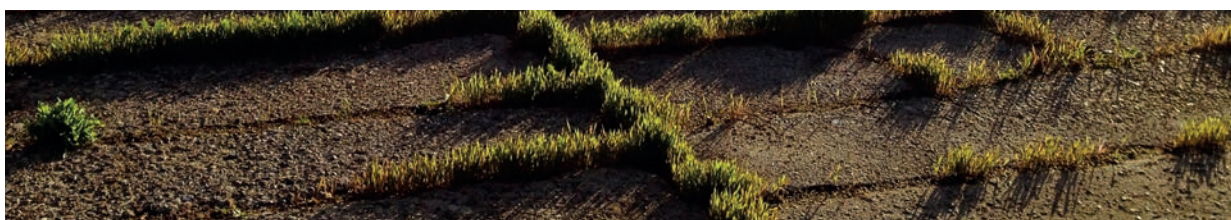
Contexte et justification

La NFIS II part du constat d'inégalités d'accès géographique, d'une faible diversité des produits, de l'exclusion des femmes et des jeunes, d'un usage limité des services formels et de déficits en matière d'éducation et de protection financières ; elle vise à lever les obstacles liés

aux infrastructures de paiement, aux données de crédit et aux garanties mobilières afin de permettre aux ménages et aux exploitations agricoles familiales d'accéder à l'épargne, au crédit, à l'assurance et aux pensions, favorisant ainsi l'investissement productif et la résilience.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Assurer un **accès et un usage universel** d'une **large gamme de produits et services financiers formels, de qualité, abordables et fournis de manière responsable et durable**.





Fonctionnement: conception, instruments et cadre institutionnel

La **NFIS II** n'est pas un programme unique doté d'un budget fermé, mais une **feuille de route nationale** qui organise la manière dont l'État, les régulateurs et le secteur financier élargissent l'**accès** et, surtout, l'**utilisation effective et responsable** des services financiers par les ménages et les petites unités productives — y compris l'agriculture familiale — sur la période 2023–2028. Sa logique est simple à comprendre : il s'agit d'abord de garantir l'**existence de points d'accès** (physiques et numériques), ensuite de **faire en sorte que leur utilisation soit sûre et utile** (protection des consommateurs, éducation financière, produits adaptés), et enfin de veiller à ce que **ces services créent de la valeur** pour l'économie locale (crédit, assurances et paiements adaptés aux cycles productifs et à l'inclusion sociale). Le pilotage est assuré par la **Banque d'Ouganda (BoU)** et le **ministère des Finances (MoFPED)**, avec une coordination déclinée jusqu'aux districts et aux paroisses afin d'ancrer la stratégie dans les territoires.

Le premier axe consiste à **étendre l'infrastructure** vers les zones dépourvues de services bancaires. L'Ouganda a fortement développé les **agences et les correspondants bancaires**, de sorte que l'ouverture d'un compte, le retrait ou l'envoi d'argent ne nécessitent plus de longs déplacements ; le nombre d'**acteurs actifs** est ainsi passé de **133 en 2017** à **25 635 en juin 2023**, une évolution qui transforme le quotidien des familles rurales. Parallèlement, l'**interopérabilité des paiements** — grâce à un **National Payment Switch** — permet de transférer des fonds entre différentes plateformes et d'utiliser les **portefeuilles mobiles** comme base des transactions quotidiennes ; même

l'**achat de titres publics** est progressivement numérisé, faisant du téléphone un point d'accès à des instruments d'épargne sûrs. Ces évolutions réduisent les frictions d'entrée et les coûts de transaction, qui constituaient les principales barrières pour des millions de personnes.

À cette **accessibilité** s'ajoute le renforcement de la **confiance**. La stratégie améliore la **protection des consommateurs** (transparence, règlement des différends, règles de conduite) et développe l'**éducation financière** à travers des campagnes et des modules pratiques portés par les autorités locales, les dispositifs de vulgarisation et les organisations communautaires. Par ailleurs, le **crédit numérique est encadré** afin de prévenir les abus et le surendettement, et des **produits financiers islamiques** sont introduits lorsque la demande existe. L'objectif est que les utilisateurs ne se contentent pas « d'avoir un compte », mais qu'ils **sachent l'utiliser**, et que les **produits** — épargne, crédit, **assurance**, pension — soient adaptés aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées, aux réfugiés et, en particulier, aux **petits producteurs et productrices ruraux**.

La dimension agricole est pleinement intégrée. La NFIS II **s'articule** avec des programmes tels que le **Parish Development Model (PDM)** et **Emyooga** : les transferts et le capital d'amorçage sont versés sur des **comptes formels** ; les **SACCOs** et coopératives servent de points d'accès à l'épargne et au **microcrédit** ; et les **assurances** — y compris **indexées sur le climat** — commencent à protéger les récoltes et les actifs. Afin de rendre le crédit plus ac-

cessible sans exiger de garanties foncières difficiles à fournir, la stratégie encourage l'**enregistrement des garanties mobilières** et le renforcement des **bureaux de crédit**, permettant ainsi à l'historique de paiement (y compris via le **mobile money**) de servir de **garantie réputationnelle** pour les agriculteurs et agricultrices et les micro-entrepreneurs disposant de peu d'actifs. L'objectif est clair : faire en sorte que la finance formelle **accompagne les cycles agricoles** sans entraîner les producteurs dans un endettement excessif.

La gouvernance **repose** sur une architecture structurée. Au niveau central, la **BoU** et le **MoFPED** coordonnent des comités interinstitutionnels ; l'**UMRA** régule la microfinance et le crédit numérique ; et les ministères du **Commerce**, du **Genre** et de l'**Agriculture** alignent leurs actions. Au niveau local, les **autorités des districts et les conseils paroissiaux** déploient l'éducation financière, soutiennent les SACCOs et facilitent la résolution des problèmes. Le **suivi** s'appuie sur des enquêtes telles que **Finscope** et sur des rapports périodiques : l'Ouganda affiche aujourd'hui **81 % d'inclusion financière globale** et **68 % d'inclusion formelle**, avec des **écarts persistants (84 % pour les hommes contre 79 % pour les femmes ; 87 % en zone urbaine contre 78 % en zone rurale)**, ce qui montre que l'enjeu n'est pas seulement l'accès, mais aussi la **réduction des inégalités**.

Le **financement** de la NFIS II reflète sa nature de **stratégie nationale** : il n'existe pas de « ligne budgétaire unique », mais des **allocations réparties** entre les entités, complétées par des financements **multilatéraux** (Banque mondiale, FMI, UNCDF, BAD), la **coopération bilatérale** et le **secteur privé** (banques, assureurs, fintech et opérateurs mobiles). Cette « combinaison » permet de soutenir les infrastructures

de paiement, l'éducation financière, la protection des utilisateurs et l'innovation —y compris dans le domaine des **finances vertes** pour les énergies propres et l'agriculture résiliente au climat— sans dépendre d'une seule source de financement.

Vu depuis le terrain, le **parcours type** d'une communauté rurale illustre le fonctionnement : une SACCO se formalise et se connecte au **système national** de paiement ; les ménages ouvrent des comptes ou des portefeuilles via un **acteur local** ; le PDM transfère des ressources par des canaux formels et la population commence à **épargner** et à **payer** les intrants sans recourir au numéraire ; un groupe d'agriculteurs accède à un **microcrédit** adossé à une garantie mobilière et souscrit une **microassurance climatique** ; et le district suit les progrès —comptes actifs, fréquence d'utilisation, crédits accordés, sinistres indemnisés— afin d'ajuster les goulets d'étranglement. La promesse de la NFIS II est que, lorsque ces éléments sont alignés, le passage ne consiste plus seulement à **avoir accès**, mais à **utiliser efficacement** les services financiers pour produire, commercer et mieux résister aux chocs.

En résumé, la NFIS II, « traduite » en termes simples, fonctionne ainsi : **davantage de points d'accès, plus de sécurité, de meilleurs produits et une coordination effective** pour que l'inclusion financière **se traduise** concrètement dans l'économie quotidienne. Là où l'accès s'est déjà amélioré, l'accent se déplace vers un **usage de qualité** ; là où subsistent des écarts liés au genre, à la ruralité ou aux coûts, la stratégie maintient l'effort par des **règles, de l'éducation et des données**, jusqu'à ce que cette nouvelle infrastructure financière se traduise réellement en **bien-être et en opportunités** pour la population.



Financement

Il n'existe pas de « montant unique » dédié : le financement repose sur les budgets des entités de mise en œuvre et sur la coopération (Banque mondiale, FMI, UNCDF, BAD, partenaires bilatéraux), ainsi que sur les investissements du secteur financier et des fintech.

Référence d'investissement/budget : Budget national + coopération. La prévisibilité plurian-

nuelle conditionne la profondeur et la durabilité des résultats.

Fonds sectoriels, coopération et secteur privé ; investissements distribués dans le régulateur, l'infrastructure et l'offre de produits, ainsi que l'éducation financière.



Résultats

Le programme a permis une **expansion significative des points d'accès et de l'utilisation formelle des services financiers en milieu rural**, se traduisant par une plus grande capillarité de l'offre et une réduction des coûts de transaction pour les utilisateurs. Des **progrès notables ont été réalisés en matière d'éducation financière**, grâce à des campagnes ciblant différents segments de la population, ainsi qu'en matière de protection des consommateurs, avec la mise en place de mécanismes renforcés de contrôle et de transparence.

Par ailleurs, l'utilisation des données pour le scoring de crédit a été renforcée, permettant d'**améliorer l'évaluation des risques et d'élargir la base des bénéficiaires potentiels**. Un exemple concret est la croissance des coopératives d'épargne et de crédit, dont le taux d'utilisation est passé de 5 % à 14 %, traduisant une plus grande confiance et une formalisation accrue de la gestion communautaire de l'épargne et du crédit. Toutefois, l'impact direct sur les revenus agricoles reste conditionné à la profondeur et à l'adaptation du crédit et des

assurances aux cycles productifs spécifiques du secteur agricole.

La consolidation d'**une infrastructure de paiement interopérable**, accompagnée d'un cadre réglementaire actif et d'initiatives d'éducation financière, a créé les conditions nécessaires pour permettre au secteur agricole d'attirer davantage d'investissements. Ces avancées ont contribué à **une plus grande formalisation de l'accès aux services et à une réduction des barrières à l'entrée** pour les petits producteurs et productrices.





Difficultés

Malgré ces avancées, des **coûts financiers élevés persistents**, limitant l'accès des petits producteurs et productrices, ainsi qu'une offre de produits insuffisamment adaptée au secteur agricole, qui ne répond pas toujours aux besoins liés aux cycles de production et de commercialisation.

La **fracture numérique demeure un défi structurel**, rendant plus difficile l'accès aux services dans les zones rurales isolées et augmentant les coûts de connectivité. Par ailleurs, des risques de fraude ont été identifiés dans certains dispositifs d'inclusion financière, ce qui nécessite de renforcer les mécanismes de contrôle et de supervision.

Un autre aspect critique concerne la **coordination institutionnelle, qui présente encore des fragmentations et des chevauchements entre les acteurs**. Parmi les critiques récurrentes figure l'accent excessif mis sur l'extension de l'« accès » aux services financiers, sans garantir que cela se traduise par un « usage effec-

tif » ayant un impact tangible sur les moyens de subsistance. Des taux d'intérêt élevés, une couverture limitée des assurances agricoles, ainsi que des inégalités liées au genre et à la ruralité et des coûts de connectivité élevés continuent de freiner la durabilité des progrès.

Le processus est également exposé à des risques importants, tels que le surendettement numérique des populations vulnérables et l'exposition à des fraudes financières liées à la digitalisation rapide.

L'expérience montre que la combinaison d'une plateforme de paiement interopérable et de campagnes ciblées d'éducation financière est hautement reproductible dans les contextes d'Afrique de l'Est. Pour garantir sa durabilité, il est nécessaire d'**assurer une protection effective des utilisateurs, un contrôle strict des coûts et le développement de produits financiers adaptés au risque agricole**, afin que l'inclusion financière se traduise par un impact économique réel et non par de nouvelles vulnérabilités.



Éléments d'innovation

La **NFIS II introduit un accent explicite sur les finances vertes, en promouvant pour la première fois des produits financiers soutenant les énergies renouvelables, l'agriculture durable, la gestion des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique**. Des incitations sont mises en place pour encourager les banques, les institutions de microfinance et les fintech à développer des lignes de crédit et des assurances liées à la durabilité environne-

mentale, favorisant ainsi des investissements responsables et résilients.

L'**intégration numérique et l'interopérabilité** sont renforcées, notamment par la mise en place du National Payment Switch, qui permet de connecter les opérateurs de paiement et de faciliter les transferts instantanés entre plateformes. Par ailleurs, l'achat de titres publics est numérisé via des dispositifs mobiles (projet

Okusevinga), et les portefeuilles électroniques interoperables ainsi que les services financiers mobiles plus accessibles sont encouragés. Parallèlement, **des produits adaptés à des groupes spécifiques sont développés**, tels que la banque islamique conforme à la charia, des microassurances agricoles et des crédits avec garantie mobilière pour les petits producteurs, ainsi que des services financiers destinés aux personnes en situation de handicap et aux communautés rurales isolées.

La NFIS II **renforce également l'infrastructure de données financières**, en élargissant les registres de garanties mobilières et les systèmes d'information de crédit, et en intégrant des données alternatives pour évaluer la solvabili-

té des personnes ne disposant pas d'historique bancaire. En outre, l'accent est mis sur l'éducation et la protection financières, avec des stratégies différenciées selon le genre, l'âge et le contexte, ainsi qu'une régulation plus stricte du crédit numérique afin de prévenir les abus et le surendettement.

Enfin, **une coordination intersectorielle renforcée est promue, en intégrant des programmes nationaux** tels que le Parish Development Model, Emyooga et le Plan national de développement, afin de garantir que les fonds publics et les soutiens productifs soient orientés vers des comptes formels et génèrent une activité économique durable.

3.9. INDONÉSIE – Programme de services de soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes (YESS)



Contexte et justification

Le programme YESS a été mis en place pour répondre au **chômage et au sous-emploi des jeunes en milieu rural**, aux déficits de compétences, à l'**insuffisance de financements** adaptés et à la fragmentation entre les politiques agricoles, d'emploi et d'éducation ; il combine formation, mentorat et instruments financiers en faveur de l'**entrepreneuriat agro-rural des**

jeunes, en s'appuyant sur des cadres nationaux (Renstra) ainsi que sur l'agenda de la Décennie de l'agriculture familiale et du FIDA.

YESS se justifie comme une plateforme intégrée associant formation, mentorat et instruments financiers afin de rendre l'entrepreneuriat agro-rural attractif et durable.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Réduire le chômage des jeunes ruraux (15–39 ans) en développant les compétences, l'emploi et l'entrepreneuriat agroalimentaire ; établir des partenariats avec les gouvernements locaux, les ONG, les centres de formation et le secteur financier ; atteindre une mise à l'échelle grâce à des cohortes et à un accompagnement personnalisé.



Fonctionnement

Le programme **YESS** constitue le dispositif par lequel l'Indonésie a choisi de passer de formations ponctuelles destinées aux jeunes à un **écosystème complet** accompagnant, étape par étape, leur insertion économique dans l'agriculture et ses chaînes de valeur. Il ne s'agit pas d'un simple « appel à candidatures », mais d'un **parcours structuré** : identifier les jeunes intéressés, les former sur les plans technique et entrepreneurial, les **accompagner par du mentorat** dans la conception de leur projet, leur faciliter l'accès à un **capital d'amorçage** ou à un **microcrédit** lorsque le projet devient viable, et surtout assurer un suivi continu grâce à un **système numérique (MIS-YESS)** permettant d'ajuster rapidement les éléments qui ne fonctionnent pas. Ce parcours s'inscrit dans la planification nationale du ministère de l'Agriculture et s'appuie sur des textes tels que la loi 40/2009 sur la jeunesse et la **loi 19/2013 relative à la protection et à l'autonomisation des agriculteurs**, ce qui en fait une politique publique pleinement institutionnalisée.

Les équipes territoriales de YESS, en partenariat avec les écoles agricoles, les centres de formation et les ONG locales, **identifient** les jeunes ruraux et vérifient les critères d'éligibilité. L'enregistrement est numérique et alimente le **MIS-YESS**, qui ne se limite pas à stocker des données, mais permet de **suivre le parcours** de chaque participant : modules suivis, mentorat, accès aux subventions, état d'avancement de l'activité et résultats obtenus. Cette « infrastructure » technologique est essentielle : elle permet aux gestionnaires de suivre les progrès **en temps réel**, de renforcer l'accompagnement en cas de risque d'abandon et d'accélérer les procédures lorsque les projets sont prêts. L'**application YESS** Mo-

bile diffuse des contenus, informe sur les événements et opportunités, et favorise les échanges entre jeunes afin de partager des solutions et développer des collaborations locales.

Le **parcours type** d'une bénéficiaire illustre ce fonctionnement. Après son inscription, elle suit des modules pratiques —production agricole, transformation, commercialisation, gestion et finances— tout en élaborant, avec un **mentor**, le modèle de son entreprise : coûts, flux de trésorerie, exigences sanitaires, approvisionnement et débouchés. Le programme évite le piège des « formations sans application » concrète grâce à des **écoles de terrain** et des dispositifs d'incubation **décentralisés**, où les projets sont testés, ajustés et accompagnés. Lorsque le projet devient viable, la jeune entrepreneure peut solliciter un **capital d'amorçage** via des appels à projets compétitifs ou accéder à un **fonds rotatif** communautaire ; si une montée en échelle est nécessaire, le programme facilite l'accès à des institutions de **microfinance** proposant des produits adaptés aux jeunes, sans exiger de garanties patrimoniales. L'ensemble du dispositif vise à ce que le financement intervienne **une fois** le projet structuré, afin qu'il **se traduise en revenus** plutôt qu'en endettement.

Le programme est mis en œuvre à travers des **consortiums régionaux** réunissant collectivités locales, organisations agricoles, établissements de formation et organisations rurales. Cette gouvernance multi-acteurs permet de rapprocher les services et de résoudre les « enjeux de terrain », notamment en matière d'incubation, d'accès aux marchés, de relations avec les institutions financières, de transport ou de conditionnement.

En termes quantitatifs, le programme a **enregistré plus de 75 000 jeunes, formé environ 45 000 participants**, accompagné près de **4 500** par du **mentorat** et **soutenu plus de 7 500 initiatives entrepreneuriales** dans la production, la transformation, la commercialisation et les services ruraux. Environ un tiers de ces initiatives est porté par des **jeunes femmes**, et les évaluations intermédiaires indiquent des **hausse de revenus de 40 à 60 %** pour les entreprises formalisées, ainsi qu'une meilleure insertion territoriale et une inclusion financière accrue. Ces résultats s'expliquent par l'**approche intégrée** —formation, mentorat, financement initial et accompagnement numérique— plutôt que par un dispositif isolé.

En résumé, **YESS fonctionne comme un parcours complet** allant de la motivation des

jeunes ruraux à la création d'une activité économique viable et en croissance. Il identifie et enregistre les participants, les forme et les accompagne, finance les projets viables, facilite l'accès aux marchés locaux et **assure un suivi continu** grâce à des outils numériques. Sa mise en œuvre **décentralisée** et **multi-acteurs** explique sa capacité à être étendue à différentes provinces, tandis que ses limites rappellent que l'entrepreneuriat des jeunes nécessite également des **politiques foncières, des marchés fonctionnels et des infrastructures** adaptées. Avec cette double dimension —ambition et pragmatisme—, YESS est devenu une référence régionale démontrant que la jeunesse rurale constitue **déjà une force productive**, dès lors que les politiques publiques et leurs partenaires mettent en place les conditions appropriées.



Financement



Le **FIDA** fournit la majeure partie des ressources (prêt concessionnel et don), le Gouvernement indonésien cofinance via le budget national, et les gouvernements locaux contribuent en mettant à disposition des espaces, de la logistique et du personnel ; les entreprises et les ONG apportent également du mentorat et des stages. Dans son ensemble, le programme mobilise environ **60 millions USD (2019–2025)**, avec des règles de reddition de comptes auditées par la Cour des comptes (BPK) et par des missions techniques du FIDA.

La combinaison de ces sources garantit la continuité du programme tout en imposant des exigences de transparence, lesquelles ont été examinées lors d'audits et dans l'**évaluation à mi-parcours (2023)**, avec des recommandations visant à renforcer le suivi financier **décentralisé**.



Résultats (résultats observés)

Les évaluations intermédiaires montrent que les **bénéficiaires** du programme ont enregistré des **augmentations de revenus comprises entre 40 % et 60 %**, en particulier dans les cohortes ayant bénéficié d'un accompagnement intégral. Les éléments disponibles indiquent que la qualité du mentorat constitue un facteur déterminant pour la durabilité des activités, en favorisant à la fois la consolidation des entreprises et leur capacité à générer de l'emploi local. Par ailleurs, il apparaît que les réseaux de mentorat structurés et les initiatives soutenues contribuent non seulement à la diversification des revenus des ménages, mais également au renforcement du tissu économique des communautés rurales. La **reproductibilité du modèle** est élevée dans les provinces où existent des institutions d'appui actives et bien articulées, bien que les résultats soient plus hétérogènes dans les territoires périphériques, caractérisés par une infrastructure plus limitée et une moindre densité institutionnelle.

L'expérience montre que la combinaison d'un **mentorat intensif et d'instruments financiers adaptés agit comme un véritable catalyseur**

pour la création et la consolidation d'entreprises rurales. L'intégration d'outils **numériques** a permis une **meilleure identification des bénéficiaires** et un suivi plus systématique des résultats, contribuant ainsi à accroître l'efficacité du programme. Il est également établi que l'existence d'accords de marché stables constitue un facteur déterminant pour assurer la pérennité des entreprises incubées, en offrant une demande prévisible et des conditions de commercialisation plus favorables.

Le modèle **présente une forte reproductibilité**, grâce à sa conception modulaire et à ses besoins limités en infrastructures physiques, ce qui le rend adaptable à différents contextes ruraux. La stratégie d'« incubation rurale contextualisée », qui associe des systèmes d'information de gestion (MIS – plateforme numérique) à des dispositifs de mentorat de proximité, est transférable dans les territoires disposant de centres de formation et de réseaux locaux actifs. En outre, l'intégration du programme avec des dispositifs d'achats publics et des marchés institutionnels stables renforcerait la demande et permettrait une montée en échelle plus durable des résultats.



Difficultés et goulets d'étranglement

La **disponibilité limitée du crédit pour permettre la montée en échelle des entreprises** restreint leur capacité de consolidation à moyen terme. Il subsiste également une hétérogénéité dans la qualité du mentorat, susceptible de créer des écarts de performance entre les cohortes. **L'absence de liens stables avec la demande** et de systèmes logistiques adap-

tés constitue un autre goulet d'étranglement majeur, dans la mesure où elle conditionne la pérennité des entreprises créées et limite leur pleine intégration à des marchés durables. La discontinuité du financement et la dépendance aux subventions externes peuvent, par ailleurs, affaiblir l'autonomie des entreprises à long terme.



Éléments d'innovation

Le programme YESS se distingue par son **ap-proche intégrée de la jeunesse rurale, en plaçant les jeunes comme acteurs à part entière et non uniquement comme bénéficiaires**. Son modèle articule formation, entrepreneuriat, emploi, financement et inclusion sociale dans un ensemble coordonné de services. À travers une incubation d'entreprises adaptée au milieu rural, il propose des espaces mobiles ou temporaires de formation et de mentorat, un accompagnement technique, la validation des modèles économiques et un accès à un capital d'amorçage, afin de garantir que les idées des jeunes se traduisent en entreprises durables.

La stratégie repose sur des **outils technologiques modernes**, tels que le système numérique MIS-YESS, qui enregistre chaque jeune individuellement, permet le suivi de son parcours et mesure l'impact en temps réel à l'aide d'indicateurs sociaux, de genre, économiques et territoriaux. À cela s'ajoute l'application mobile YESS, qui facilite l'accès à des informations

sur les formations, les services financiers, les foires, le mentorat et les opportunités d'emploi, tout en favorisant les échanges entre pairs et l'accès à des contenus techniques en ligne.

Le programme innove **également en matière de financement inclusif, à travers des subventions compétitives de capital d'amorçage, des fonds rotatifs communautaires gérés par des jeunes et des produits de microfinance** ne nécessitant pas de garanties traditionnelles. Avec un **fort accent sur le genre et l'inclusion**, il garantit la participation des jeunes femmes avec des objectifs supérieurs à 30 % et prévoit des parcours différenciés pour celles et ceux confrontés à des obstacles plus importants. Enfin, YESS promeut une gouvernance territoriale multi-acteurs, mise en œuvre de manière décentralisée via des consortiums régionaux associant ONG, collectivités locales, établissements de formation, organisations agricoles et entreprises, en donnant une place centrale à la voix des jeunes dans les processus décisionnels.

3.10. NÉPAL – Stratégie de développement agricole 2015-2035 (ADS)



Contexte et justification

L'ADS se justifie par la **faible productivité** et le **niveau élevé de risque climatique** d'une agriculture pluviale, par la faiblesse des infrastructures et des chaînes de valeur, ainsi que par les inégalités sociales dans les zones rurales ; elle

visait à transformer le secteur en **moteur inclusif et compétitif** grâce au développement de l'irrigation, des services, des infrastructures, d'une gouvernance multiniveaux et d'une approche sensible au genre, dans une perspective de long

terme assortie de révisions intermédiaires pour affiner la mise en œuvre dans le cadre fédéral. L'ADS réoriente les investissements et la coordination vers un secteur inclusif et compétitif, en mettant l'accent sur les biens publics (irrigation/routes), les services et les chaînes de valeur.

Elle constitue la feuille de route de long terme par laquelle le Népal a choisi de passer d'une agriculture de subsistance, fragmentée et vulnérable, à un système **productif, compétitif,**

inclusif et résilient, en coordonnant les trois niveaux de gouvernement instaurés par la Constitution de 2015 (national, provincial et local). Il ne s'agit pas d'un programme unique doté d'un guichet spécifique, mais d'un **cadre stratégique** définissant « ce qu'il convient de faire », « qui en est responsable » et « avec quels instruments » sur une période de 20 ans, mis en œuvre à travers des **plans d'action** et des **budgets** annuels et pluriannuels alignés sur cet horizon.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Transformer l'agriculture népalaise en un secteur **productif, compétitif, inclusif et résilient**, capable d'**améliorer la sécurité alimentaire, d'augmenter les revenus ruraux** et de **réduire la pauvreté**, grâce à un ensemble d'interventions coordonnées entre les niveaux national, provincial et local.



Fonctionnement

Le **ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MoALD)** pilote le processus et s'appuie sur deux dispositifs opérationnels : l'**ADS Implementation Support Unit (ADS-ISU)**, chargée de l'appui technique et du suivi, et l'**ADS Implementation and Coordination Committee (ADS-ICC)**, qui assure la coordination à haut niveau des politiques, des ressources et des responsabilités. Sur le terrain, l'ADS est « mise en œuvre » par les **gouvernements provinciaux et locaux** qui, depuis la fédéralisation, ont assumé des fonctions clés : services de vulgarisation, infrastructures productives à échelle locale (irrigation, routes), appui aux coopératives et aux chaînes de valeur. La logique est **multiniveau** : l'État central définit le cadre et les normes, tandis que les provinces

et les municipalités planifient et exécutent en fonction de leur réalité agroécologique.

La **mise en œuvre** est organisée en **paquets intégrés** à l'échelle territoriale. Elle commence par un **diagnostic des goulets d'étranglement** (terre/eau, productivité, services, marchés, vulnérabilité climatique, inclusion), qui alimente les plans et calendriers locaux. Sur cette base, sont déployés des **services de vulgarisation et d'innovation** (modèle pluraliste associant secteur public, coopératives, ONG et acteurs privés), des **formations techniques et entrepreneuriales** (avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes), ainsi qu'une **mécanisation adaptée** via des **centres de services** qui louent des équipements, afin d'éviter aux

petits producteurs des investissements inaccessibles. L'objectif est d'accompagner des décisions productives concrètes —choix des semences, gestion des sols et de l'eau, pratiques agricoles climato-intelligentes, qualité sanitaire et gestion post-récolte— afin que les investissements se traduisent par une **hausse des rendements et une réduction des pertes**.

Parallèlement, l'ADS **facilite l'accès au financement et aux assurances** : amélioration des règles de **crédit agricole**, promotion des **microfinances** et des coopératives d'épargne et de crédit, développement de mécanismes de **garantie** et de **subventions aux primes d'assurance agricole** (y compris contre la sécheresse, les inondations et les pertes d'élevage), ainsi que recours à des **bons/subventions** pour des intrants stratégiques (semences certifiées, fertilisants, irrigation efficiente). Il ne s'agit pas seulement de « fournir des ressources », mais de les **adapter au niveau de risque et aux cycles agricoles**, afin de permettre aux ménages disposant de faibles liquidités d'investir sans s'endetter de manière insoutenable.

La stratégie favorise également l'**accès aux marchés** en reliant la production aux **chaînes de valeur** et aux **achats publics**. Elle prévoit des investissements dans des **centres de collecte, de stockage et de transformation**, l'amélioration des **routes rurales**, le renforcement des normes sanitaires et de qualité pour l'accès aux **marchés nationaux et d'exportation**, ainsi que, pour certains produits stratégiques liés à la sécurité alimentaire, des **prix minimums** ou des achats publics. Cette dimension commerciale est essentielle pour rendre l'investissement **viable** : sans débouchés, les subventions perdent leur effet ; avec des marchés structurés, les ménages peuvent planifier la production et vendre dans des conditions plus prévisibles.

L'**inclusion sociale** constitue un axe transversal de l'ADS. Les **femmes, les jeunes, les castes/ethnies marginalisées et les zones de montagne** sont priorisés à travers des **subventions différenciées**, des quotas d'accès aux services, des formations ciblées et des mesures visant à **sécuriser la tenure foncière** (réformes, enregistrement, usage efficient des terres, y compris la **copropriété féminine**). L'inclusion organisationnelle est renforcée par le développement des **coopératives** et des groupes de base (par exemple, les associations d'usagers de l'eau), qui facilitent l'accès aux intrants, au crédit et aux marchés.

Le **cycle opérationnel** est structuré et reproductible : **(1) diagnostic et planification** territoriale avec objectifs ; **(2) budgétisation et allocation** des ressources (multisources) ; **(3) mise en œuvre** du paquet productif, financier et commercial ; **(4) suivi et évaluation** à l'aide d'indicateurs de résultats (productivité, revenus, accès aux services, participation des femmes et des jeunes, sécurité alimentaire, résilience) ; **(5) ajustements** annuels et révisions à mi-parcours. L'ADS a permis l'adoption de cadres juridiques et institutionnels (par exemple, droit à l'alimentation, commissions d'agriculteurs) ainsi que l'extension des services, mais elle a également mis en évidence des **défis** : **coordination fédérale** imparfaite, **insuffisance de ressources** dans certains domaines, **faiblesse initiale des systèmes de suivi-évaluation** et **participation inégale** des groupes vulnérables. C'est pourquoi la stratégie insiste sur la **clarification des rôles entre niveaux de gouvernement**, le **renforcement des capacités locales**, l'**amélioration de la traçabilité** des subventions et des assurances, ainsi que sur le **développement d'une base de données probantes** pour ajuster les interventions.

En résumé, l'ADS **fonctionne** comme un **cadre national** qui aligne législation, institutions et ressources financières autour d'un paquet territorial combinant sécurisation de la **terre et de l'eau, services et technologies, financements et assurances, marchés et infrastructures**, ainsi qu'une **gouvernance inclusive**. Sa mise

en œuvre exige constance, coordination et utilisation de données ; lorsque ces éléments sont réunis, les objectifs de la stratégie —**hausse des revenus ruraux, sécurité alimentaire et résilience climatique**— se traduisent en **actions concrètes** au niveau des provinces et des municipalités.



Financement

En matière de **finances publiques**, l'ADS repose sur une **combinaison** dans laquelle **environ 89 %** des ressources proviennent de l'**État et des bailleurs**, et **environ 11 %** du **secteur privé et des communautés**. Pour le **Plan d'action et d'investissement** des dix premières années, un montant **d'environ 502 milliards NPR** (soit **environ 50 milliards NPR par an**) a été projeté, réparti entre la productivité (37

%), la commercialisation (19 %), la gouvernance (8 %), la compétitivité (8 %) et d'autres programmes (28 %). Cette structure permet d'articuler **infrastructures et services** avec des **instruments financiers** et des **mesures de marché**, tout en reconnaissant que le secteur privé et les communautés doivent cofinancer et s'approprier les solutions.



Résultats

Le programme a montré des **progrès plus visibles en matière d'infrastructures et de fourniture de services** que d'impacts homogènes sur les revenus. Dans les zones où la disponibilité de l'irrigation a été combinée à des services de vulgarisation agricole stables, des améliorations cohérentes de la productivité et des ventes des producteurs ont été observées. Des **avancées ont également été enregistrées en matière de prévisibilité des investissements et de coordination entre les différents niveaux de gouvernement**, ce qui a contribué à améliorer la connectivité et la fourniture de services ruraux. Toutefois, la faiblesse initiale des dispositifs de suivi et d'évaluation, ainsi que l'hétérogénéité de l'appropriation locale, ont limité la capacité à produire des enseignements compa-

rables et à consolider des impacts de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Les évolutions observées traduisent une combinaison d'**améliorations des** moyens de subsistance des **producteurs et productrices** —**incluant des hausses de revenus, une accumulation d'actifs et une meilleure résilience face aux chocs**— ainsi que des **gains de productivité et un meilleur accès aux marchés**. Néanmoins, les résultats présentent une variabilité territoriale marquée, étant plus cohérents dans les zones où la demande institutionnelle s'est consolidée et où les services financiers et d'appui ont été fournis en temps opportun. Ce constat montre que la combinaison de la planification institutionnelle, des infrastructures et

de l'assistance technique peut générer des impacts durables, bien que son efficacité dépende des capacités locales et du contexte spécifique.

Les stratégies de long terme sont plus efficaces lorsqu'elles **s'appuient sur une gouvernance multiniveaux claire, des ressources stables**

et des systèmes de suivi dès le départ. Des instruments tels que les bons et les incitations ont démontré leur efficacité, mais leur succès dépend d'un contrôle rigoureux afin de garantir que les bénéficiaires atteignent effectivement les bénéficiaires visés.



Difficultés et goulets d'étranglement

Le programme est confronté à une **coordination multiniveau complexe, avec des capacités locales hétérogènes qui conditionnent l'efficacité des interventions.** La continuité budgétaire et l'entretien des infrastructures mises en place demeurent des défis majeurs, en particulier face aux risques climatiques récurrents, qui mettent à l'épreuve la durabilité des progrès réalisés.

La fragmentation liée à la transition vers le fédéralisme, l'insuffisance de l'exécution budgétaire

et les capacités limitées au niveau infranational réduisent l'efficacité de la mise en œuvre. Par ailleurs, la **faiblesse du système de suivi et d'évaluation** rend difficile la capitalisation des apprentissages et limite la possibilité d'ajuster les politiques sur la base de données probantes.

Parmi les principaux risques figurent la **fragmentation institutionnelle et la lenteur de l'exécution**, qui peuvent restreindre l'efficacité des programmes et atténuer les résultats attendus.



Éléments d'innovation

L'ADS propose une **approche intégrée des chaînes de valeur**, dépassant une vision centrée uniquement sur la production pour intégrer la transformation, la commercialisation et la consommation. Cela permet d'identifier les goulets d'étranglement et d'orienter des investissements coordonnés tout au long de la chaîne. Elle **visé également l'inclusion sociale** et l'autonomisation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des dalits et des communautés de montagne, **à travers des subventions différenciées, des programmes de formation et un accès préférentiel aux services.** Pour faire face à la vulnérabilité cli-

matique, elle promeut des mécanismes de financement innovants et des assurances agricoles subventionnées, ainsi que des crédits adaptés aux petits producteurs et le recours à la banque mobile.

Un autre axe central est la **mécanisation adaptée**, qui encourage des services de location de machines agricoles pour les petits producteurs et productrices, réduisant ainsi la nécessité d'investissements en propriété. Le système de recherche et de vulgarisation agricole est également renforcé, avec une meilleure intégration entre centres de recherche, agriculteurs et

organisations sociales, privilégiant des technologies adaptées localement et un modèle pluraliste associant ONG, secteur privé et coopératives. Parallèlement, le recours aux achats publics comme levier de développement est encouragé, afin de renforcer les marchés locaux et de garantir des revenus plus stables.

La stratégie **intègre une approche de durabilité environnementale**, avec des mesures visant à faire face au changement climatique, à assurer une gestion durable de l'eau et des sols, à préserver les bassins versants et à promouvoir

des pratiques agroécologiques. Sur le plan institutionnel, elle propose des réformes pour améliorer la gouvernance et la coordination intergouvernementale, accompagnées de mécanismes de reddition de comptes et de participation citoyenne. Enfin, elle favorise les liens avec le secteur privé à travers des partenariats public-privé, des incitations à l'investissement national et étranger, ainsi que le développement d'agro-industries rurales, en tenant compte de la diversité territoriale du Népal au moyen de plans différenciés pour le Terai, les collines et l'Himalaya.

3.11. FIJI – Politique de genre dans l'agriculture 2022–2027



Contexte et justification

La politique de genre dans l'agriculture 2022–2027 se justifie par des inégalités persistantes (par exemple, seules 14 % des producteurs professionnels sont des femmes), un accès limité aux actifs, à la formation et aux marchés, ainsi que par la nécessité d'intégrer l'approche de genre de manière transversale dans l'en-

semble du secteur ; elle s'articule autour de plusieurs axes visant à garantir un accès équitable aux ressources, à la technologie et à la représentation, avec un appui parlementaire et des recommandations visant à renforcer les données désagrégées et les systèmes de suivi et d'évaluation.

OBJECTIF

Intégrer **l'égalité de genre dans l'ensemble du secteur agricole** afin que les femmes rurales puissent accéder, dans des conditions d'égalité, aux **ressources productives, aux services de vulgarisation, au financement et à la technologie** ; renforcer leur **participation aux processus** décisionnels et aux organisations ; et améliorer leurs revenus ainsi que leur résilience climatique, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et au développement rural du pays.



Fonctionnement

La Politique de genre dans l'agriculture aux Fidji fonctionne comme une « structure » transversale à l'ensemble du secteur, visant à faire passer les femmes rurales d'une position périphérique dans les programmes à un rôle central dans la production, la prise de décision et l'accès aux revenus. Il ne s'agit pas d'un projet isolé, mais d'un cadre piloté par le ministère de l'Agriculture et des Voies fluviales, en collaboration avec le **ministère des Femmes, de l'Enfance et de la Réduction de la pauvreté**, afin que chaque domaine d'intervention agricole — vulgarisation, financement, marchés, données, infrastructures — intègre des objectifs et des ressources spécifiques en matière d'égalité de genre. Dès le départ, la politique repose sur un diagnostic clair : les agricultrices sont confrontées à des obstacles cumulés en matière d'accès à la terre, au crédit, à l'assistance technique, à la technologie et à la représentation ; tant que ces barrières ne sont pas levées simultanément, la formation seule ne suffit pas à produire des résultats.

Sur le plan opérationnel, la première étape consiste à **identifier et mobiliser** les femmes rurales dans leurs territoires. Les équipes ministérielles et les organisations partenaires réalisent des cartographies communautaires, organisent des réunions avec les leaders traditionnels et des sessions d'information afin de présenter les opportunités, les critères de participation et les dispositifs de soutien. Cette « porte d'entrée » est immédiatement reliée à des **services de vulgarisation et de formation** adaptés au contexte local : modules pratiques au niveau des villages sur la gestion des sols et de l'eau, la production résiliente au climat, la qualité sanitaire et la gestion post-récolte,



ainsi que des notions entrepreneuriales (coûts, flux de trésorerie, enregistrement des ventes) et de leadership. L'objectif n'est pas de multiplier des formations isolées, mais d'accompagner des décisions productives concrètes et de traduire les apprentissages en améliorations mesurables des rendements, de la qualité et des pertes post-récolte.

Parallèlement, la politique **facilite l'accès au financement** à travers des instruments adaptés aux différents profils : fonds rotatifs gérés par des groupes de femmes, microcrédits à conditions flexibles et, le cas échéant, petites subventions liées à des plans d'affaires simplifiés. L'éligibilité et les décaissements s'appuient sur les réseaux communautaires et les services publics de vulgarisation, afin que les financements soutiennent des investissements viables (semences, petits équipements, chaîne du froid, emballage) et ne se transforment pas

en dettes non soutenables. En parallèle, la politique encourage la **structuration collective** — coopératives et groupes de productrices — pour agréger l'offre, réduire les coûts logistiques et améliorer le pouvoir de négociation sur les intrants, le transport et les prix. Au cours des deux premières années de mise en œuvre, **environ 4 000 femmes** ont été formées, **plus de 1 500** ont accédé au microcrédit ou à des fonds rotatifs, et **25 coopératives** féminines ont été renforcées, avec une **augmentation de plus de 35 %** de la participation des femmes aux activités de vulgarisation par rapport à la situation initiale.

La politique **relie la production aux marchés** dès les premières étapes. Avec l'appui du ministère et de ses partenaires, les productrices identifient des débouchés locaux (marchés, commerce de proximité, tourisme, restauration scolaire et hospitalière) et standardisent les formats, les poids et l'étiquetage. L'**inclusion numérique** joue un rôle clé : via des SMS et des applications mobiles, des informations sur les prix, des alertes climatiques et des conseils techniques sont diffusés, facilitant la prise de décision, y compris dans les îles les plus isolées. Lorsque la logistique constitue un obstacle, des solutions de transport partagé et des points de collecte sont développés. Cette approche centrée sur les marchés permet de transformer les investissements en ventes et en revenus pour les ménages.

Pour assurer la durabilité des changements, la politique **institutionnalise la perspective de genre** au sein même du ministère de l'Agriculture : unités dédiées, procédures, objectifs et **indicateurs désagrégés par sexe** sont intégrés au suivi courant du secteur. Les outils de suivi mesurent l'accès aux services, au financement, au leadership et aux résultats économiques (notamment les revenus et l'accès à de nou-

veaux marchés), permettant des ajustements en temps réel. Le Parlement a également souligné la nécessité de renforcer l'analyse de genre dans les rapports officiels, afin de garantir la traçabilité et la comparabilité des progrès ; cette exigence de **preuve** favorise l'amélioration des données et de la reddition de comptes.

La **mise en œuvre** prend en compte les obstacles structurels : normes socioculturelles limitant le leadership féminin, accès inégal à la terre dans les systèmes fonciers traditionnels, fracture numérique et disparités territoriales. En réponse, les campagnes incluent les leaders communautaires, les services sont adaptés aux contraintes de temps et de charge de travail, et les solutions technologiques privilégient des **outils simples** comme les SMS. Dans un contexte fortement exposé aux risques climatiques (cyclones, sécheresses, inondations), la politique promeut une **agriculture résiliente**, fondée sur des pratiques et technologies adaptées, afin d'éviter que des chocs extrêmes n'annulent les progrès réalisés.

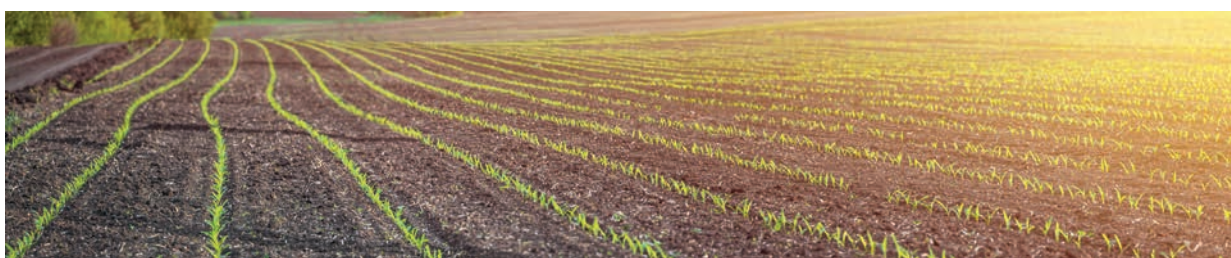
Du point de vue d'une bénéficiaire, le parcours type est clair : s'informer et s'inscrire au niveau communautaire ; suivre une formation pratique et bénéficier d'un accompagnement technique ; intégrer un groupe ou une coopérative ; accéder à un financement lié à un projet simple ; tester l'accès au marché avec l'appui des services de vulgarisation et des outils numériques ; ajuster la production et la présentation ; et, en cas de succès, renforcer son activité et son leadership. La politique est conçue pour faire de ce parcours **la norme**. Lorsque les différentes composantes — services, financement, organisation collective, marchés et données — sont alignées, les résultats se concrétisent : **davantage de pouvoir décisionnel**, des **revenus accrus** et une **meilleure résilience** des ménages ruraux dirigés par des femmes.



Financement

Le **financement** de la politique combine le budget national et la coopération internationale (FAO, PNUD, UE, Banque mondiale), avec un volume indicatif de **15 à 20 millions USD pour la période 2022–2027** ; le secteur privé et les ONG contribuent à hauteur d'environ 10 %, principalement sous forme de projets pilotes,

de mentorat et de campagnes de sensibilisation. Cette combinaison permet de maintenir les services de vulgarisation, les fonds rotatifs et les actions liées aux marchés sans dépendre d'une source unique, tout en impliquant une coordination des calendriers, des exigences et des rapports entre de multiples acteurs.



Résultats

Parmi les résultats observés figurent l'**amélioration des capacités de leadership et un accès accru des femmes aux services de microfinance**, dans un contexte où le Parlement a demandé la **consolidation d'indicateurs de genre dans les rapports annuels** afin de mesurer plus précisément les évolutions des revenus et des actifs à grande échelle. Des progrès ont également été constatés en matière d'alphabétisation financière et numérique, ainsi qu'un **renforcement des réseaux de femmes**, favorisant la coordination et le soutien mutuel. Par ailleurs, des éléments attestent d'une augmentation des revenus dans les activités ayant bénéficié d'un appui.

Les données disponibles montrent que la **combinaison de mesures positives et de microfinances adaptées** contribue à renforcer

l'autonomie économique des femmes. En outre, les données désagrégées sont essentielles pour renforcer les mécanismes de reddition de comptes et assurer le suivi des progrès en matière d'égalité de genre.

L'expérience présente un fort potentiel de reproductibilité, en raison de la simplicité de son cadre d'intervention et de son alignement avec les Objectifs de développement durable. Les « écosystèmes » d'appui —associant coopératives, accès au microcrédit et formation numérique— peuvent être transférés avec succès, à condition de disposer d'un financement adéquat et d'être ancrés dans les services publics. Un élément clé pour garantir l'efficacité de ces modèles est le maintien de conditions d'égalité et de sécurité permettant une participation pleine et entière des femmes..



Difficultés et goulets d'étranglement

Malgré ces avancées, des difficultés et des goulets d'étranglement importants persistent. **Les barrières socioculturelles et la charge des soins continuent de limiter la pleine participation des femmes.** À cela s'ajoutent les défis logistiques liés au travail dans les îles et les zones reculées, ainsi que la nécessité de

disposer d'un système de suivi et d'évaluation plus robuste permettant de démontrer les résultats à plus grande échelle.

Le principal risque réside dans l'**intermittence et la dispersion du financement**, susceptibles de limiter la durabilité des résultats.



Éléments d'innovation

La politique agricole **introduit pour la première fois une intégration systématique de la perspective de genre à toutes les étapes de son cycle**, en garantissant que l'égalité soit priorisée depuis la conception jusqu'à l'évaluation. Pour réduire les écarts, elle **promeut l'utilisation de technologies numériques** à travers des plateformes mobiles permettant aux agricultrices d'accéder à la formation, à l'assistance technique et aux marchés, en dépassant les contraintes géographiques. Elle **met également en place des mécanismes financiers spécifiques**, tels que des micro-crédits et des fonds rotatifs adaptés à leurs

besoins, renforçant ainsi leur autonomie économique.

Un autre pilier essentiel **est le renforcement des réseaux et des organisations de femmes rurales**, avec un appui institutionnel aux coopératives dirigées par des femmes, facilitant l'accès aux ressources et aux opportunités de marché. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation culturellement adaptées sont développées afin de transformer les normes sociales limitant la participation des femmes dans l'agriculture, en conciliant respect des contextes locaux et promotion de l'égalité.



3.12. SAMOA – Plan sectoriel agricole (ASP)



Contexte et justification

Le Plan sectoriel agricole (ASP) répond à la **petite taille** du secteur, aux coûts logistiques liés à l'insularité, à la dépendance à la coopération internationale et à l'**exposition aux chocs climatiques** ; il aligne l'agriculture sur la Stratégie nationale de développement de Samoa, opérationnalise les objectifs à travers un **plan de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation**, et capitalise sur des projets de compétitivité et de productivité afin de connecter l'agriculture

familiale aux marchés (y compris les achats locaux) et de renforcer les capacités institutionnelles du MAF (ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

Il met l'accent sur les producteurs familiaux à travers des instruments tels que les écoles pratiques d'agriculture (FFS), les achats locaux et des projets de compétitivité et de marketing.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Construire un **secteur agricole productif, durable, résilient et inclusif, capable d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'augmenter les revenus et l'emploi rural, de renforcer les chaînes de valeur et l'accès aux marchés** (en réduisant la dépendance aux importations) et **d'améliorer la gestion environnementale et climatique**, grâce à une coordination sectorielle intégrée (SWAp) articulant services, financement, infrastructures et gouvernance, avec un accent particulier sur l'agriculture familiale.



Fonctionnement

Le Plan sectoriel agricole (**ASP**) organise le secteur agricole de Samoa comme un **cadre d'action unique (« sector-wide »)**, mis en œuvre par cycles (2016–2020 et extensions ultérieures), et aligne l'action du gouvernement, des communautés et des partenaires afin de passer d'une agriculture de subsistance à des systèmes **productifs, résilients au climat**

et inclusifs. Il ne s'agit ni d'un projet isolé ni d'un fonds spécifique, mais d'un **cadre global** définissant les priorités, répartissant les responsabilités et coordonnant le budget national et la coopération, afin que les **services, le financement, les marchés et les infrastructures** parviennent de manière cohérente aux petits producteurs familiaux. Il est ancré dans

le **Strategy for the Development of Samoa (SDS)** et mis en œuvre sous la direction du **ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAF)**, avec l'appui d'autres ministères, des collectivités locales, des organisations de producteurs, des ONG et du secteur privé.

Sur le **terrain**, l'ASP repose sur un **diagnostic participatif** des goulets d'étranglement (terre, productivité, eau, logistique, marchés, vulnérabilité climatique) et élabore des **plans locaux** par chaînes de valeur prioritaires (taro, coco, cacao, fruits). Dans un contexte où la majorité des terres relève de **régimes coutumiers**, le plan s'appuie sur des **accords communautaires volontaires** et un appui technique et juridique pour **formaliser des baux** garantissant la sécurité des producteurs sans remettre en cause les droits traditionnels ; sur cette base, les investissements et les services sont planifiés.

La **porte d'entrée** pour les ménages repose sur le renforcement des services de **vulgarisation** : les équipes du MAF et leurs partenaires déploient des **écoles pratiques d'agriculture (FFS)**, accompagnent l'adoption de pratiques agricoles **climato-intelligentes** (variétés résistantes, gestion efficace de l'eau, agroforesterie), la qualité sanitaire et la gestion **post-récolte**, tout en reliant les améliorations techniques aux **exigences du marché** (présentation, étiquetage, qualité). Afin d'éviter que les petits producteurs ne supportent des coûts d'équipement élevés, des **centres de services de mécanisation** et des dispositifs de partage d'équipements sont promus. La formation inclut également des notions de **gestion et de finance**, avec un accent particulier sur les **femmes et les jeunes**.

Pour que les investissements **se traduisent en débouchés**, l'ASP renforce les **chaînes de valeur** et l'**accès aux marchés** : amélioration

des **systèmes de collecte, de stockage et de transport**, standardisation de la **qualité et de l'étiquetage**, et promotion de **partenariats entre producteurs et acheteurs (PPP)**. En tant que « **demande ancrée** », le plan soutient les **achats publics** (écoles, hôpitaux, programmes sociaux) et des projets pilotes de « **achats locaux pour le développement** » en partenariat avec le PAM (**WFP**), afin d'assurer des débouchés stables à la production locale tout en améliorant la qualité **nutritionnelle**.

La **gouvernance** est multi-acteurs : le MAF coordonne avec les ministères de l'Économie, de l'Environnement, de la Santé, de la Jeunesse et des Travaux publics ; les **communautés et les chefs traditionnels (matai)** facilitent l'accès à la terre et la mobilisation sociale ; les **coopératives et les groupes de producteurs** agrègent l'offre et réduisent les coûts ; et les **ONG** ainsi que les universités apportent formation et expertise. L'ASP a également mis en place une *Agriculture Policy Bank* (bibliothèque numérique) pour assurer la **transparence réglementaire** et soutenir la prise de décision. Le **suivi** repose sur des indicateurs relatifs à la productivité, à l'adoption technologique, à l'accès aux services et au financement, aux pertes post-récolte, à la participation des femmes et des jeunes et à la résilience ; le plan reconnaît toutefois la nécessité de **renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation (M&E)** ainsi que les bases de données agricoles (recensements et données de référence).

En résumé, l'ASP **fonctionne** comme un **cadre sectoriel** structurant qui organise l'accès à la **terre et aux services**, facilite le **financement et les assurances**, ouvre les **marchés** et renforce les **infrastructures et les organisations**, le tout dans une logique de **gouvernance communautaire et interinstitutionnelle** avec des objectifs clairement définis. Lorsque ces diffé-

rentes composantes sont mises en œuvre de manière cohérente, l'agriculture familiale à Samoa **devient plus productive et plus perfor-**

mante, accède à des marchés plus **stables** et se montre **mieux préparée** face aux cyclones, aux sécheresses et aux chocs de prix.



Résultats

Parmi les principaux résultats figurent des **améliorations ponctuelles de la productivité et de l'accès aux marchés** dans le cadre des projets, ainsi que le **renforcement des capacités du MAF et des systèmes de suivi et d'évaluation**. Des éléments attestent également de la diffusion de pratiques améliorées et des premières ventes institutionnelles, bien que l'impact à grande échelle reste limité par les contraintes logistiques propres à l'insularité et par les restrictions budgétaires. Dans ce contexte, la stratégie adoptée a consisté à progresser selon une logique de « pilote–apprentissage–mise à l'échelle », afin de consolider les résultats de manière progressive.

Des données empiriques illustrent la pertinence du modèle : dans le *Samoa Agriculture Competitiveness Enhancement Project* (aligné sur l'ASP), les producteurs et productrices de fruits et légumes ont enregistré une **augmentation des rendements d'environ 53 %** (objectif : 50 %), tandis que les producteurs de subsistance

améliorés ont atteint **+36 %** (objectif : 30 %) ; les **cycles de culture** ont augmenté (3,2→4,7 contre 2,1→2,2 chez les non-participants) et le déploiement de **serres** a permis des gains de revenus mesurables. Par ailleurs, des **subventions compétitives ont été mobilisées** (par exemple, **GAFSP pour un montant de 2 millions USD**) en faveur d'organisations de producteurs (aviculture, cacao, algues, apiculture), avec un accent sur la création de valeur et l'accès aux marchés. Ces résultats s'expliquent par **l'approche intégrée** —sécurisation ou usage concerté de la terre, services de vulgarisation, financement, infrastructures et accès aux marchés— plutôt que par des interventions isolées.

Les projets pilotes disposant de systèmes de suivi et d'évaluation clairs constituent une source précieuse d'apprentissage et facilitent la mise à l'échelle des initiatives. Enfin, la continuité du financement apparaît comme un facteur déterminant pour maintenir les progrès et éviter les retours en arrière.



Difficultés

Les principales difficultés concernent les **limites d'échelle et de ressources financières**, les **défis logistiques** liés au transport et à la chaîne du froid, ainsi que la forte **dépendance à la coopération internationale**. À cela

s'ajoutent la vulnérabilité aux chocs climatiques et la nécessité d'assurer une continuité budgétaire permettant de maintenir les achats locaux dans la durée.

L'ASP présente également **des limites : capacités institutionnelles** et de vulgarisation encore insuffisantes, **financement** limité et intermittent, **fragmentation** des producteurs, faiblesse des **infrastructures et de la logistique, vulnérabilité climatique** en l'absence de mécanismes d'assurance robustes, **lourdeurs administratives** et coordination perfectible, ainsi qu'un système de **suivi et d'évaluation (M&E)** incomplet. C'est pourquoi le plan met l'accent sur **l'appropriation locale**, la partici-

pation effective des femmes et des jeunes, la **simplification des procédures**, une meilleure traçabilité des dépenses et la réalisation d'**évaluations régulières** afin de **tirer des enseignements et d'ajuster les interventions**.

Parmi les principaux risques identifiés figurent la possible discontinuité des processus et l'exposition aux chocs climatiques, susceptibles d'affecter à la fois la production et les marchés.



Éléments d'innovation

Le plan agricole de Samoa a intégré de manière transversale l'**approche d'agriculture climato-intelligente (CSA)**, en promouvant des **pratiques combinant productivité durable, réduction des émissions et résilience au changement climatique**. Il a encouragé l'utilisation de variétés résistantes, la gestion efficiente de l'eau, l'agroforesterie ainsi que des systèmes mixtes associant cultures et élevage. Pour la formation, des écoles pratiques d'agriculture (FFS) ont été mises en place, reposant sur une méthode participative d'apprentissage entre pairs permettant d'expérimenter directement sur les parcelles des producteurs. Ces écoles ont été adaptées au contexte culturel local et ont accordé une attention particulière à l'inclusion des femmes et des jeunes.

La stratégie a **intégré de manière systématique l'égalité de genre et l'inclusion des jeunes (GESI)**, en fixant des objectifs concrets pour garantir leur accès aux ressources, à

la formation, au leadership et aux bénéfices économiques. Elle a également encouragé la création de groupes de production dirigés par des femmes et des jeunes, renforçant leur rôle dans le secteur agricole.

Parallèlement, les **partenariats public-privé (PPP) ont été renforcés**, en développant des mécanismes de collaboration entre le gouvernement, les producteurs et les entreprises afin de faciliter l'accès aux marchés, au financement et aux technologies, notamment dans des chaînes de valeur inclusives pour des produits stratégiques tels que le taro, le coco, le cacao et les fruits tropicaux.

Un autre axe clé a été l'**investissement dans les systèmes d'information agricole**, qui ont amélioré la planification en intégrant des données climatiques, pédologiques, de marché et de productivité, favorisant ainsi une agriculture fondée sur des données probantes.



4. Bilan des 12 politiques

4.1 Défis et goulets d'étranglement

Dans différents pays, les programmes de soutien à l'agriculture familiale, à la jeunesse rurale et à l'inclusion financière présentent une grande diversité d'approches, d'échelles et de défis. Des politiques nationales à couverture multiprovinciale, comme au Brésil et au Népal, aux initiatives pilotes ou ciblées sur des pôles, comme au Togo ou à Samoa, les gouvernements et les programmes cherchent à concilier inclusion, efficacité et durabilité.

Malgré les différences territoriales et sectorielles, des défis communs émergent : coordina-

tion institutionnelle, logistique et connectivité, renforcement des capacités locales, accès au financement et aux marchés, traçabilité des résultats et adaptation aux contextes socioculturels et géographiques spécifiques.

Ces éléments comptent parmi les problématiques récurrentes dans différents contextes et devraient être pris en compte dans les futures législations afin de les éviter ou de les réduire autant que possible.

Difficultés transversales identifiées

- **Coordination interinstitutionnelle et multinationaux insuffisante.** Des goulets d'étranglement sont observés entre les niveaux national et infranational ainsi qu'entre les secteurs (agriculture, achats publics, santé, éducation). Cela se traduit par des messages contradictoires, des chevauchements et des lacunes dans la mise en œuvre territoriale. Les différents cas mettent en évidence une fragmentation normative et opérationnelle, l'absence de plans infranationaux clairs et la nécessité de plateformes techniques actives dotées d'un mandat. Observé en Colombie et au Panama.
- **Capacités institutionnelles et de vulgarisation (ATER) limitées.** Manque de personnel, de moyens logistiques et de protocoles homogènes pour l'accompagnement technique, ce qui ralentit les interventions, réduit la qualité du soutien et complique le suivi des résultats. Cette situation concerne aussi bien les programmes territoriaux que ceux liés à l'emploi des jeunes ruraux. Observé au Mozambique et en Indonésie.
- **Financement insuffisant et peu adapté au profil de l'agriculture familiale.** Risque de sous-financement des fonds dédiés, difficultés d'accès au crédit (perception d'un risque élevé, exigences de garanties) et nécessité de mieux articuler assurances et mécanismes de garantie. Un besoin de traçabilité des dépenses et de dispositifs

d'accès simplifiés est également exprimé. Observé au Panama, au Mozambique et en Indonésie.

- **Accès et sécurité foncière.** Des limitations persistent en matière d'accès formel à la terre (ou d'insécurité juridique), ce qui freine les investissements et les possibilités de montée en échelle. Là où des progrès ont été réalisés en matière de régularisation, la confiance et l'investissement communautaire se renforcent. Observé au Panama, en Colombie, au Mozambique et en Indonésie.
- **Inégalités de genre et liées à la jeunesse ; barrières socioculturelles.** Des inégalités persistent dans l'accès aux actifs, au crédit, à la formation et au leadership ; des mesures positives et un changement culturel durable sont nécessaires. Par ailleurs, des stigmates subsistent à l'égard de l'entrepreneuriat des jeunes et du leadership des jeunes femmes. Observé au Panama, en Indonésie et aux Fidji.
- **Fracture numérique et connectivité.** Une couverture et une alphabétisation numérique inégales limitent l'enregistrement, la traçabilité, les systèmes d'information de gestion (MIS) et la formation à distance, creusant les écarts entre territoires et groupes. Malgré des avancées significatives, des lacunes persistent dans les zones rurales. Observé en Indonésie et en Ouganda.
- **Formalisation et structuration collective limitées.** Une faible formalisation sur les plans fiscal, sanitaire et organisationnel limite l'accès aux marchés formels ; les systèmes d'enregistrement constituent une avancée, mais nécessitent un accompagnement et un déploiement territorial effectif. Observé en Colombie et au Panama.

D'autres difficultés existent, mais se manifestent de manière plus spécifique dans certains pays, telles que :

- **Barrières réglementaires et administratives dans les achats publics et la gestion publique.** Des exigences conçues pour de grands fournisseurs, des cahiers des charges peu inclusifs, ainsi que la rigidité des plateformes et des procédures compliquent l'accès des petits producteurs et de leurs organisations ; s'ajoute à cela le risque que les dispositions restent inappliquées (« lettre morte ») en l'absence d'ajustements et de mécanismes de contrôle.
- **Logistique et accès aux marchés (dernier kilomètre).** Les déficiences en matière de routes rurales, de collecte, de chaîne du froid et les coûts de transport élevés compliquent le respect des volumes, des délais et des standards, en particulier dans les zones reculées et insulaires.
- **Déficits de données, de suivi et d'évaluation (M&E).** L'absence de systèmes robustes pour vérifier l'atteinte des objectifs (par exemple, les quotas d'achat) et mesurer les impacts souligne le besoin de traçabilité, d'indicateurs communs et d'audits réguliers.
- **Alignement entre offre et demande institutionnelle.** Des décalages persistent entre les calendriers agricoles, les menus et les spécifications des achats publics ; une planification de la production et une anticipation des volumes font défaut.
- **Risque de captation/intermédiation.** n l'absence de contrôles et de transparence, des intermédiaires peuvent capter les bénéfices initialement destinés à l'agriculture familiale.

4.2 Impact

L'**innovation a un effet direct et multiplicateur** sur l'impact des politiques et des plans publics, car elle introduit des outils et des approches qui en renforcent l'efficacité, la durabilité et l'inclusion. Les exemples analysés montrent que la mise en place de lignes de crédit différenciées, d'assurances climatiques, de services bancaires mobiles ou de fonds rotatifs permet d'atteindre des segments auparavant exclus, de réduire les inégalités et de renforcer la résilience économique.

De même, **l'intégration de technologies numériques, de systèmes d'information, de mécanisation adaptée et de plateformes de suivi améliore la gestion publique, facilite la prise de décision fondée sur des données probantes et élargit l'accès des producteurs aux marchés et aux services.** Par ailleurs, l'innovation sociale —telle que l'intégration transversale du genre, de la jeunesse et de la participation communautaire— transforme la gouvernance rurale, renforce la légitimité des politiques et en favorise l'appropriation locale.

En somme, plus les mécanismes financiers, technologiques, institutionnels et sociaux sont innovants, plus les politiques sont en mesure de générer inclusion, stabilité et durabilité dans le développement rural.

L'analyse menée met en évidence que **l'activité des organisations de producteurs et de productrices joue un rôle déterminant dans l'impact des politiques et des plans publics.** Leur participation apporte légitimité, connaissance des territoires et capacité d'influence, ce qui contribue à rendre les politiques plus inclusives et mieux adaptées aux besoins réels de l'agriculture familiale. Ces organisations **facilitent l'articulation entre les pouvoirs publics et les**

communautés, améliorent la mise en œuvre de mesures telles que l'accès au crédit, aux marchés institutionnels ou aux technologies appropriées, et ont contribué à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels. Elles renforcent également la transparence et le suivi des politiques, tout en favorisant des innovations sociales et institutionnelles qui augmentent l'efficacité et la durabilité des plans publics. En résumé, leur rôle ne se limite pas à élargir la couverture et la légitimité des politiques, mais en multiplie aussi les effets en matière de revenus, de résilience et de cohésion sociale.

Considérées dans leur ensemble, les douze politiques analysées racontent une histoire cohérente : lorsque le **financement**, les **services** (vulgarisation, innovation, organisation) et les **marchés** évoluent simultanément, l'agriculture familiale progresse ; lorsque l'un de ces trois piliers fait défaut —en particulier le marché—, l'impact s'atténue malgré l'existence de ressources et de volonté politique. Ce « moteur à trois temps » apparaît de manière récurrente : des crédits et des subventions bien conçus, un accompagnement technique de proximité et une demande prévisible (achats publics ou accords avec des acheteurs) permettant de transformer la production en ventes stables.

Dans l'analyse, un **indice d'impact** simple (Tableau 2) est construit, qui moyenne la **couverture**, **l'intensité de l'investissement** et les **résultats observés.** Les interventions ayant la plus grande portée territoriale et budgétaire, associées à des résultats vérifiables en termes de revenus et de productivité, tendent à se situer en haut du classement ; celles qui sont encore en phase de mise en place ou qui ne disposent pas d'une demande « ancrée » solide

se situent plus bas. L'indice met l'accent sur les **changements concrets** pour les producteurs et productrices et les territoires.

L'indice d'impact (1–5) repose sur la moyenne de trois composantes : (a) la couverture (estimée à partir des quantiles de bénéficiaires

déclarés), (b) l'intensité de l'investissement¹, (c) les résultats observés (1–5) fondés sur les éléments probants des fiches. En l'absence de données sur la couverture, une valeur de 3 (niveau moyen) est attribuée. Ci-dessous, le détail par pays :

Tableau 2: Indice d'impact

PAYS	COUVERTURE (1–5)	INVESTISSEMENT (1–5)	RÉSULTATS (1–5)	INDICE D'IMPACT	CLASSE
BRA	5	5	5	5.0	Élevé
MO	5	4	3	4.0	Moyen
RD	3	3	4	3.3	Moyen
COL	2	3	4	3.0	Moyen
IDN	4	3	4	3.7	Moyen
UGA	2	3	2	2.3	Faible-Moyen
PAN	4	2	2	2.7	Faible
NEP	3	4	3	3.3	Faible-Moyen
ETH	3	1	2	2.0	Faible
TGO	3	3	3	3.0	Moyen
FIJ	3	2	4	3.0	Moyen
SAM	3	1	2	2.0	Faible

LECTURE DE L'INDICE D'IMPACT

Le Brésil combine une couverture maximale, un niveau d'investissement élevé et des résultats solides ; la Colombie, la République dominicaine, l'Indonésie et les Fidji forment un groupe intermédiaire avec de bons résultats, mais conditionnés par des contraintes de logistique et d'échelle ; l'Ouganda, les Samoa et l'Éthiopie se situent dans des niveaux faibles-intermédiaires, car les progrès économiques dépendent encore du renforcement du crédit et des assurances, de la logistique et de la mise en œuvre des cadres normatifs.

¹ **Intensité des investissements** : L'évaluation combine l'ampleur des ressources financières, la prévisibilité pluriannuelle ainsi que leur additionnalité et leur traçabilité. Elle compare à la fois la qualité et la quantité des ressources mobilisées.



La **demande institutionnelle** constitue, en effet, un facteur déterminant d'équilibre. Les politiques qui introduisent des **quotas ou des objectifs d'achats publics** et adaptent les procédures de passation pour les petits fournisseurs transforment une dépense publique récurrente en **marché stable**, à condition d'ajuster les cahiers des charges, les délais de paiement et la logistique à la réalité rurale. Là où les lots sont fractionnés, les spécifications raisonnablement standardisées et les paiements effectués à temps, la participation des producteurs et productrices familiaux et de leurs organisations **augmente**, tout comme la formalisation commerciale et la planification de la production. En l'absence de ces conditions —cahiers des charges conçus pour de grands opérateurs, retards de paiement, procédures peu accessibles— les quotas légaux restent théoriques et ne se traduisent pas en demande effective.

Le **financement** est efficace lorsqu'il est **adapté aux cycles agricoles et lié à un projet** concret assorti de perspectives réelles de commercialisation. Dans l'ensemble des expériences analysées, une leçon récurrente se dégage : les crédits ou fonds rotatifs sans accompa-

gnement ni débouchés commerciaux se « traduisent » souvent par un endettement difficile à supporter ; en revanche, lorsque le financement intervient **après** validation du projet (ou de la production engagée) et qu'il est assorti de mécanismes d'**assurance** ou de garantie, il favorise des investissements **durables** dans la technologie, la gestion post-récolte et la qualité. La **gestion numérique des bénéficiaires et des résultats** constitue également un levier important : les systèmes d'information qui suivent le parcours de chaque producteur/productrice ou entreprise permettent d'**ajuster les interventions en temps réel** et de concentrer les ressources là où le risque d'abandon est élevé ou le potentiel de développement important.

La **gouvernance** explique autant les réussites que les difficultés. Là où existe une **coordination multiniveau** efficace (national-provincial/municipal) et des **instances techniques actives** alignant agriculture, achats publics, santé et éducation, les goulets d'étranglement sont résolus ; là où dominent fragmentation et lourdeurs administratives, la mise en œuvre devient irrégulière et inégale selon les territoires. Un point récurrent concerne le suivi et l'évalua-



tion **(M&E)** : les systèmes capables de mesurer de manière traçable « qui a reçu quoi, pour quoi faire et avec quels résultats » font défaut, et sans ces données, il est difficile d'assurer la redevabilité ou de généraliser ce qui fonctionne. Renforcer des **indicateurs communs, des rapports périodiques et des audits** n'est pas un luxe : c'est ce qui rend les politiques **apprenantes et ajustables**.

En matière d'**inclusion**, les mesures en faveur des femmes et des **jeunes** produisent des effets lorsqu'elles ne se limitent pas à des quotas, mais garantissent un **accès réel aux actifs**, à la formation, à des financements spécifiques et à une **voix** dans les organisations et les chaînes de valeur. La combinaison de mentorat, de capital d'amorçage et de suivi réduit le taux d'échec des entreprises portées par des

jeunes ; et lorsque l'égalité de genre irrigue la vulgarisation, le crédit et les marchés, on observe des **progrès en matière de leadership et de génération de revenus** dans les ménages ruraux. Des **écarts socioculturels et numériques** persistent toutefois et nécessitent des dispositifs différenciés et un accompagnement de proximité.

Un autre enseignement transversal concerne le **rôle de la tenure foncière et de la sécurité juridique**. Là où des progrès ont été réalisés dans la régularisation des droits d'usage des terres, l'investissement familial est devenu **moins risqué** et l'accès aux contrats et au financement s'est élargi ; en l'absence de cette base, les producteurs adoptent une logique de court terme et évitent les engagements nécessitant d'immobiliser du capital. Par ailleurs, la



résilience climatique n'est plus un élément secondaire : les pratiques climato-intelligentes, la gestion de l'eau et les **assurances** (y compris paramétriques) deviennent des conditions essentielles pour éviter que les progrès **ne soient anéantis** par une sécheresse ou un cyclone.

Ces expériences montrent également que, pour assurer la **reproductibilité**, **aucun instrument pris isolément** (crédit, achats publics, formation) **n'est suffisant**. Les modèles les plus transférables entre pays et territoires sont **modulaires, territorialisés** et dotés d'un **ancrage juridique clair** : des objectifs mesurables (par exemple des quotas d'achat ou des cibles de couverture), des règles simples et une **chaîne cohérente** reliant diagnostic local → services → financement → marché → suivi public. Avec cette structure, il est possible d'adapter les

« modalités » à la réalité agroécologique, culturelle et logistique de chaque territoire ; sans elle, les politiques dépendent de dynamiques individuelles et s'essouffent au rythme des cycles budgétaires.

En résumé, le passage du **cadre théorique aux résultats concrets** est clair : transformer les budgets et les normes en **opportunités de vente prévisibles**, déployer des **services efficaces** jusqu'au niveau de l'exploitation et **financer** ce qui peut réellement être commercialisé, le tout appuyé par des **données ouvertes** permettant d'ajuster les orientations. Lorsque ce triangle est opérationnel, les revenus augmentent, la volatilité diminue et l'agriculture familiale renforce son rôle dans des systèmes alimentaires plus **équitable, résilients et durables**.



5. Conclusions et enseignements

5.1. Principaux enseignements

L'analyse transversale de douze politiques d'agriculture familiale en Amérique latine, en Afrique et en Asie Pacifique met en évidence un ensemble d'enseignements clés.

- En premier lieu, elle confirme qu'il **n'existe pas de modèle unique valable, mais plutôt une combinaison d'instruments qui, une fois articulés, produisent des impacts plus durables**. Des programmes tels que le PRONAF au Brésil ou la loi 2046 en Colombie montrent que l'intégration d'un financement accessible, de l'assistance technique et de marchés institutionnels constitue un pilier essentiel pour renforcer l'agriculture familiale.
- Un deuxième enseignement concerne **l'importance de concevoir des politiques avec une approche différenciée**, tenant compte de l'hétérogénéité des producteurs et productrices. Les expériences les plus réussies opèrent une segmentation selon le genre, l'âge, le niveau de vulnérabilité ou le type de système de production, ce qui garantit une plus grande inclusion et un impact social plus équitable.
- Par ailleurs, l'étude montre que **la participation des organisations de la société civile est déterminante dans la formulation et la mise en œuvre des politiques**. Là où les OSC jouent un rôle actif — par exemple dans les registres de producteurs, la gestion des fonds ou la validation des contrats agricoles — on observe des niveaux plus élevés d'appropriation locale et de légitimité institutionnelle.
- En quatrième lieu, l'analyse comparative souligne que **la prévisibilité financière et l'engagement politique sont déterminants pour assurer la continuité**. Des politiques telles que l'ADS au Népal ou SUSTENTA au Mozambique rencontrent des difficultés précisément en raison d'une dépendance excessive à la coopération externe ou d'une fragmentation institutionnelle.
- Enfin, les éléments probants indiquent que **des systèmes solides de suivi et d'évaluation (M&E) renforcent l'apprentissage et la reproductibilité**. Des projets pilotes dotés d'indicateurs clairs, comme ceux de Samoa ou d'Indonésie (YESS), ont permis de tirer des enseignements transférables à d'autres territoires et de justifier l'extension de la couverture..

5.2 Innovations dans les politiques publiques pour promouvoir l'agriculture familiale

- Les programmes et cadres normatifs analysés convergent dans la **reconnaissance de l'agriculture familiale, paysanne et communautaire comme un pilier stratégique** du développement rural, de la sécurité alimentaire et de la durabilité environnementale.
- Un fort accent est mis sur l'**innovation financière**, avec des crédits différenciés, des assurances agricoles, des microfinances digitales, des fonds rotatifs et des produits verts, qui élargissent l'accès des petits producteurs et productrices à des ressources auparavant inaccessibles.
- L'**inclusion sociale** apparaît comme un axe transversal, avec des mesures spécifiques en faveur des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés vulnérables, favorisant l'équité dans l'accès à la terre, au crédit, à la formation et aux responsabilités.
- Les politiques privilégient des approches d'**agriculture durable et climato-intelligente**, intégrant des pratiques agroécologiques, la conservation des sols, l'agroforesterie et la résilience face au changement climatique.
- Les mécanismes de **gouvernance et de coordination interinstitutionnelle** sont renforcés, notamment à travers des plateformes multi-acteurs, des registres unifiés d'agriculteurs et agricultrices et des cadres juridiques clairs améliorant la transparence et la coordination territoriale.
- L'**innovation technologique** (plateformes numériques, systèmes d'information, drones, capteurs et applications mobiles) transforme les processus de vulgarisation, de commercialisation et de planification de la production.
- Enfin, les **achats publics et les circuits courts de commercialisation** sont reconnus comme des outils efficaces pour garantir des revenus stables, dynamiser les économies locales et relier la production rurale aux marchés institutionnels.

5.3 Participation des organisations d'agriculture familiale aux politiques publiques

- Les **organisations d'agricultrices et d'agriculteurs ont joué un rôle clé** dans la formulation et la mise en œuvre des **politiques publiques**, en apportant légitimité sociale, connaissance des territoires et capacité d'articulation avec les communautés rurales.
- Leur participation a **permis de rendre visibles les besoins spécifiques** de l'agriculture familiale, notamment en matière d'accès au financement, aux marchés, à l'assistance technique et aux droits fonciers, contribuant ainsi à des politiques plus inclusives et mieux adaptées à la diversité des contextes.

- Ces organisations **participent au renforcement de la gouvernance** multi-acteurs et à la consolidation d'espaces de dialogue, de suivi et d'évaluation des politiques, ce qui améliore la transparence et l'efficacité de leur mise en œuvre.
- Les éléments probants montrent **que leur implication a favorisé l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes historiquement marginalisés**, renforçant l'équité dans l'accès aux ressources et aux opportunités..

5.4 Apprendre pour l'avenir

De cara a los próximos años, **la agricultura familiar seguirá siendo estratégica para la seguridad alimentaria, la transición agroecológica y la resiliencia climática**. Las políticas deberán evolucionar hacia esquemas más integrados que combinen incentivos productivos con medidas de adaptación al cambio climático, seguros agrícolas innovadores y mecanismos digitales de trazabilidad.

À l'horizon des prochaines années, **l'agriculture familiale continuera de jouer un rôle stratégique pour la sécurité alimentaire, la transition agroécologique et la résilience climatique**. Les politiques devront évoluer vers des dispositifs plus intégrés, combinant des incitations productives avec des mesures d'adaptation au changement climatique, des assurances agricoles innovantes et des mécanismes numériques de traçabilité.

Un défi central consistera à **consolider les institutions locales et la gouvernance multinationale**. La décentralisation observée dans plusieurs pays a montré qu'elle constituait une opportunité, mais aussi un risque si elle n'est pas accompagnée de ressources et de capacités techniques suffisantes. Dans cette perspective, les futurs cadres normatifs devront renforcer le rôle des autorités subnationales et des organisations de la société civile dans la gestion des programmes, en évitant la concentration des bénéfices.

On peut également anticiper une pression accrue pour connecter l'agriculture familiale à des marchés plus dynamiques et durables, tant publics que privés. La demande institutionnelle, via les achats publics, restera un levier important, mais il sera indispensable de diversifier les débouchés, en favorisant les liens avec des agroindustries responsables, des certifications de durabilité et l'accès à des marchés internationaux de niche.

Un autre enjeu pour l'avenir concerne **l'innovation en matière de financement rural**. Les dispositifs de crédit devront combiner garanties publiques, assurances et outils numériques afin de réduire les barrières d'accès tout en évitant le surendettement. L'interopérabilité des systèmes financiers, comme en Ouganda, constitue une piste reproductible, à condition d'être accompagnée de mesures de protection des utilisateurs et d'éducation financière.

Enfin, une perspective de long terme suppose des **politiques à dimension intergénérationnelle** : retenir les jeunes en milieu rural en leur offrant des opportunités d'emploi **et d'entrepreneuriat dignes, et faire de l'égalité de genre un principe transversal** plutôt qu'un élément accessoire.



6. Recommandations stratégiques

6.1 Pour les responsables de politiques publiques

Les gouvernements doivent jouer un rôle actif dans la mise en place de cadres juridiques et financiers garantissant la continuité et la durabilité des politiques en faveur de l'agriculture familiale . Parmi les principales recommandations :

- 1 Renforcer l'institutionnalisation et la prévisibilité financière :** consolider des fonds pluriannuels afin de réduire la dépendance à la coopération internationale et d'assurer la continuité des programmes clés. Des exemples comme le PRONAF au Brésil ou l'ADS au Népal montrent qu'une allocation stable des ressources est une condition essentielle pour obtenir un impact à long terme.
- 2 Promouvoir une gouvernance multi-niveau et décentralisation effective :** renforcer les capacités des autorités subnationales à mettre en œuvre les programmes, avec des critères de transparence et de traçabilité financière. Cela suppose de consolider les registres des producteurs familiaux et les mécanismes locaux de redevabilité.
- 3 Promouvoir des politiques différenciées et inclusives :** concevoir des instruments adaptés à différents profils (femmes, jeunes, communautés autochtones, territoires éloignés). Les dispositifs ciblés en matière de crédit et d'achats publics ont démontré leur efficacité pour améliorer l'équité et élargir la base des bénéficiaires.
- 4 Promouvoir l'articulation des instruments :** intégrer le crédit, l'assistance technique, les assurances et l'accès aux marchés institutionnels dans des dispositifs cohérents. Les éléments probants montrent que les politiques isolées produisent des résultats limités, tandis que la combinaison des instruments garantit une plus grande durabilité.
- 5 Consolider les systèmes de suivi et d'évaluation :** mettre en place des systèmes solides pour mesurer les résultats en matière de revenus, de productivité, d'inclusion et de résilience climatique. Les projets pilotes dotés d'indicateurs clairs, comme à Samoa et en Indonésie, facilitent l'apprentissage et la reproductibilité.
- 6 Encourager la participation active et effective** de divers acteurs, tels que

les **organisations de l'agriculture familiale, à toutes les étapes du cycle des politiques publiques** : conception, mise en œuvre, suivi et évaluation.


7 **Mentionner clairement les agricultrices et agriculteurs familiaux comme public cible.** Il convient également que la politique propose une définition de l'agriculture familiale et recense les agriculteurs familiaux dans les registres, ce qui permettra de mesurer plus précisément la portée des actions.


8 **Renforcer les capacités techniques, financières et organisationnelles des organisations de l'agriculture familiale afin qu'elles puissent peser plus efficacement** dans les processus de négociation et de prise de décision.


9 **Institutionnaliser des mécanismes permanents de dialogue multi-acteurs** reconnaissant formellement le rôle des organisations de la société civile en tant que partenaires stratégiques de l'État et de la coopération internationale.


6.2 Pour les OSC, en particulier celles de l'agriculture familiale

Les organisations de la société civile sont des acteurs clés de la légitimité et de la durabilité des politiques. Leur rôle doit s'orienter vers le plaidoyer politique, l'observation sociale et l'innovation ancrée dans les territoires. Les actions suivantes sont recommandées :

 **Renforcer les capacités organisationnelles** : investir dans la formation en leadership, en gestion financière et en négociation collective afin de permettre aux coopératives et aux associations de s'affirmer comme des interlocuteurs solides face à l'État et au marché.

 **Participer activement à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques**, en tirant parti des espaces de concertation pour garantir qu'elles répondent aux besoins réels des territoires. Les éléments probants montrent que lorsque les OSC participent, la légitimité et l'efficacité des politiques s'en trouvent renforcées.

 **Diversification des marchés** : au-delà de l'accès aux achats publics, les agricultrices et agriculteurs familiaux doivent développer des liens avec des agroindustries responsables, des certifications de durabilité et des marchés de niche. Dans ce domaine, les OSC peuvent faciliter l'assistance technique et l'accès à l'information.

 **Promouvoir l'innovation sociale et technologique**, notamment par l'utilisation d'outils numériques pour améliorer la traçabilité des produits, l'accès au financement et la visibilité de la production locale. Les expériences menées en Ouganda en matière d'inclusion financière numérique illustrent le potentiel de ces solutions.



Adopter une approche centrée sur les jeunes et les femmes rurales : renforcer les programmes de mentorat, de formation et d'accès aux actifs pro-

ductifs afin de permettre aux nouvelles générations et aux femmes rurales de jouer un rôle de premier plan dans la transformation productive.

6.3 Pour la coopération internationale et les réseaux régionaux

Les acteurs de la coopération internationale, tels que les organisations internationales, les banques de développement ou les plateformes régionales, jouent un rôle essentiel en tant que catalyseurs de ressources, de connaissances et de coordination entre pays. Afin que leur soutien ait un impact plus durable et transformateur, les recommandations suivantes sont formulées :



Soutenir la durabilité financière des programmes et des politiques : passer de projets à court terme à des financements pluriannuels et à des mécanismes de cofinancement avec les gouvernements nationaux, afin de garantir la continuité des programmes au-delà des cycles de coopération.



Renforcer un programme mondial de plaidoyer : aligner les actions de soutien sur des cadres internationaux tels que la Décennie de l'agriculture familiale et les Objectifs de développement durable (ODD), en renforçant la voix de l'agriculture familiale dans les instances multilatérales.



Faciliter l'apprentissage régional : systématiser et diffuser les expériences réussies et les échecs, en créant des répertoires ouverts de politiques et de résultats. Les échanges Sud-Sud ont démontré leur grande utilité pour adapter les innovations.



Promouvoir la résilience climatique et transition agroécologique : prioriser des programmes visant à renforcer l'adaptation au changement climatique, la gestion durable des ressources naturelles et la production agroécologique, avec un accent particulier sur les territoires les plus vulnérables.



Promouvoir l'innovation et la digitalisation : financer et accompagner des initiatives intégrant des assurances indexées sur le climat, des plateformes de traçabilité numérique et des systèmes d'information sur les marchés, contribuant ainsi à réduire les risques et à améliorer la transparence.





Bibliographie

BRÉSIL — Programme national de renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF)

Documents officiels

- Brasil. Decreto nº 1.946, de 28 de junio de 1996. Crea el Programa Nacional de Fortalecimiento de la Agricultura Familiar (PRONAF) y establece sus objetivos y mecanismos básicos. *Diário Oficial da União*, Brasília, 28 jun. 1996.
- Ministerio de Agricultura y Ganadería (MAPA). *Guía: Cómo acceder al crédito rural por el PRONAF*. Brasília: MAPA, noviembre de 2024.
- Ministerio de Agricultura y Ganadería (MAPA). *Resumen del Plan Safra 2024/2025 – PRONAF*. Brasília: MAPA, 2024.
- Banco Central de Brasil (BACEN). *Manual de Crédito Rural – MCR10: Programa Nacional de Fortalecimiento de la Agricultura Familiar (PRONAF)*. Brasília: BACEN, edición vigente.
- Ministerio de Desarrollo Agrario y Agricultura Familiar (MDA). *Portal oficial del PRONAF*. Brasília: Gobierno Federal de Brasil, 2024. Disponible en: <https://www.gov.br/mda>.
- Ministerio de Desarrollo Agrario y Agricultura Familiar (MDA). *Servicio CAF PRONAF – Registro de la Agricultura Familiar*. Brasília: Gobierno Federal de Brasil, 2024.

Évaluations indépendantes et audits

- Instituto de Investigación Económica Aplicada (IPEA). *Evaluación de los impactos regionales del PRONAF (2000–2010)*. Brasília: IPEA, 2011.

- Silva, R.; Pereira, L.; Andrade, V. *El impacto del crédito del PRONAF sobre los ingresos de los agricultores familiares en la región Sudeste*. *Revista de Administración IMED*, vol. 10, n.º 2, 2019.
- Ministerio de Agricultura y Ganadería (MAPA). *Rapports d'évaluation piloto del PRONAF 2020 y 2021*. Brasília: MAPA, 2021.
- Tribunal de Cuentas de la Unión (TCU). *Auditoría sobre la emisión de la Declaración de Aptitud al PRONAF (DAP)*. Brasília: TCU, 2017.
- Tribunal de Cuentas de la Unión (TCU). *Auditoría sobre el monitoreo y los sistemas de control del PRONAF (Sistema RECOR)*. Brasília: TCU, 2019.
- Tribunal de Cuentas de la Unión (TCU). *Auditoría operativa sobre la implementación del PRONAF en Santa Catarina*. Brasília: TCU, 2024.

Articles académiques et études pertinentes

- Santos, M.; Carvalho, P. *¿Puede el crédito ayudar a la pequeña agricultura familiar? Evidencia desde Brasil*. *Revista de Estudios Rurales*, vol. 89, pp. 102–115, 2023.
- Pereira, D.; Rocha, T. *La asignación desigual de los recursos del PRONAF: factores que determinan la intensidad del programa en Brasil*. *Revista de Economía Agraria*, vol. 45, n.º 2, 2022.
- Gomes, F.; Oliveira, A. *El impacto del PRONAF en la pobreza rural en Brasil (2013–2019)*. *Revista Brasileña de Economía Aplicada*, vol. 26, n.º 1, 2021.
- Delgado, M.; Souza, J. *Evaluación de las políticas agroalimentarias brasileñas: impacto en las explotaciones familiares*. *Revista de Política Alimentaria*, vol. 51, pp. 45–59, 2018.
- Martins, C.; Almeida, R. *La contribución del PRONAF al crecimiento de las economías locales: un análisis para Brasil y sus regiones*. *Revista de Economía Contemporánea*, vol. 24, n.º 3, 2020.
- Zaar, M. H. *Las políticas públicas brasileñas y la agricultura familiar: quince años del PRONAF*. Curitiba: Editora da UFPR, 2011.
- Costa, J. P.; Ribeiro, A. C. *El Programa Nacional de Fortalecimiento de la Agricultura Familiar en Brasil: análisis de la distribución regional y sectorial de los recursos*. *Revista de Política Agraria*, vol. 28, n.º 2, 2019.
- Del Grossi, M. E.; Azevedo Marques, V. P. *Una revisión detallada de la evolución de las políticas públicas integradas para fortalecer la agricultura familiar en Brasil*. Documento de trabajo de la FAO, Roma: FAO, 2015.

- Nascimento, L. et al. *Efectos de los programas gubernamentales en la adquisición de alimentos para la agricultura familiar: la semilla cooperativa entre Brasil y África*. *Revista Internacional de Desarrollo Agrario*, vol. 7, n.º 1, 2020.
- Ferreira, B.; Mendes, C. *Políticas agroalimentarias y comercialización de las explotaciones familiares: perspectivas desde Brasil*. *Revista de Política y Práctica del Desarrollo*, vol. 5, n.º 4, 2021.
- Souza, T.; Barros, L. *Agricultura familiar y empresas de economía social y solidaria en la Amazonía: oportunidades para un desarrollo sostenible*. *Revista de Desarrollo Sostenible de la Amazonía*, vol. 12, n.º 3, 2022.

Colombie — Loi 2046/2020 – Participation de l’ACFC aux marchés de la commande publique

Documents officiels

- República de Colombia. *Ley 2046 de 2020 (6 de agosto)*. Por medio de la cual se promueve la adquisición de productos de la agricultura campesina, familiar y comunitaria por parte de entidades del Estado. *Diario Oficial de la República de Colombia*, Bogotá, 6 ago. 2020.
- República de Colombia. *Decreto reglamentario que adiciona la Parte 19 al Libro 2 del Decreto 1071 de 2015*. *Diario Oficial de la República de Colombia*, Bogotá, 2021.
- Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF). *Guías institucionales y preguntas frecuentes sobre la implementación de la Ley 2046 de 2020*. Bogotá: ICBF, 2023.
- Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO Colombia). *Publicaciones informativas sobre la Ley 2046 de 2020 y la agricultura familiar en Colombia*. Bogotá: FAO, 2022–2024.
- Universidad Nacional de Colombia. *La Ley 2046 de 2020 de compras públicas: ¿espejismo o alternativa de inclusión económica?* Bogotá: Universidad Nacional de Colombia, 2021.

Rapports d’évaluation

- Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO). *Implementación territorial de la Ley 2046 en el departamento de Norte de Santander*. Bogotá: FAO Colombia, 2023.
- Centro Internacional de Investigación e Información sobre la Economía Pública, Social y Cooperativa (CIRIEC Colombia). *Valoración económica de la estrategia de compras públicas locales en Colombia*. Bogotá: CIRIEC, agosto de 2021.

- Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO). *El rol de la Mesa Técnica Nacional de Compras Públicas Locales de Alimentos (MTN CPLA)*. Bogotá: FAO Colombia, 2022.
- Colombia Compra Eficiente (CCE). *Informes de seguimiento y auditoría institucional sobre el sistema de compras públicas en Colombia (2024–2025)*. Bogotá: CCE, 2025.
- Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF). *Guías técnicas y documentos orientadores sobre la Ley 2046 de 2020*. Bogotá: ICBF, 2022.

Articles académiques et études pertinentes

- Revista Semillas. *La Ley 2046 de 2020 de compras públicas: ¿espejismo o alternativa de inclusión económica para agricultores campesinos, familiares y comunitarios?* Bogotá: Semillas, n.º 75, 2022.
- Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural (MADR). *Agricultura campesina, familiar y comunitaria: una perspectiva renovada del campesinado para la construcción de paz en Colombia*. Bogotá: MADR, 2021.
- López, A.; García, S. *Competencia efectiva en compras públicas: análisis crítico desde la perspectiva de los Estudios Críticos Legales (CLS)*. *Revista Colombiana de Derecho Público*, vol. 38, 2023.
- Rojas, E.; Patiño, L. *La compra pública como mecanismo para alcanzar la sostenibilidad: propuesta desde Colombia*. *Revista de Políticas Públicas y Sostenibilidad*, vol. 5, n.º 2, 2022.
- Moreno, D.; Torres, C. *Contratación estatal: el principio de planeación en el sistema de compras públicas en Colombia*. *Revista de Derecho Administrativo Contemporáneo*, vol. 12, n.º 1, 2021.

République Dominicaine — Plan national d'agriculture familiale (PNAF 2019–2028)

Documents officiels

- República Dominicana. *Plan Nacional de Agricultura Familiar (PNAF)*. Santo Domingo: Ministerio de Agricultura / Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO), 2021.
- Ministerio de Agricultura / FAO. *Diagnóstico de la Agricultura Familiar en la República Dominicana*. Santo Domingo: FAO, 2020.
- Ministerio de Agricultura. *Informe de Consultas y Talleres Regionales para la formulación del Plan Nacional de Agricultura Familiar*. Santo Domingo: Ministerio de Agricultura, 2021.

- Ministerio de Agricultura. *Marco Normativo de la Agricultura Familiar en la República Dominicana*. Santo Domingo: Ministerio de Agricultura, 2021.
- Ministerio de Agricultura / FAO. *Plan de Acción Nacional de Agricultura Familiar 2021–2030*. Santo Domingo: Ministerio de Agricultura / FAO, 2021.
- Ministerio de Agricultura. *Presentaciones institucionales y materiales informativos sobre el Plan Nacional de Agricultura Familiar*. Santo Domingo: Ministerio de Agricultura, 2021–2024.
- Ministerio de Agricultura. *Boletines y comunicados oficiales sobre la implementación del PNAF*. Santo Domingo: Ministerio de Agricultura, 2022–2025.
- Ministerio de Agricultura. *Informes de avance sobre la implementación del PNAF*. Santo Domingo: Ministerio de Agricultura, 2022–2024.

Rapports d'évaluation

- Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO). *Evaluación del Programa de País de la FAO en República Dominicana (2018–2022)*. Roma: FAO, 2023.
- Instituto Interamericano de Cooperación para la Agricultura (IICA). *Evaluación del sistema de planificación agropecuaria en la República Dominicana*. San José: IICA, 2022.

Panamá — Loi 127/2020 + Fonds spécial pour le développement de l'agriculture familiale (FEDAF)

Documents officiels

- República de Panamá. *Ley N.º 127 de 3 de marzo de 2020*. Por la cual se crea la Ley de Agricultura Familiar y se dictan otras disposiciones. *Gaceta Oficial N.º 28 972*, 4 de marzo de 2020.
- República de Panamá. *Decreto Ejecutivo N.º 112 de 9 de julio de 2021*. Que reglamenta la Ley N.º 127 de 2020 y establece las políticas, criterios y estrategias para su implementación. *Gaceta Oficial N.º 29 327-B*, 2021.
- República de Panamá. *Decreto Ejecutivo N.º 1 de 16 de enero de 2023*. Por el cual se crea y reglamenta el Fondo Especial para el Desarrollo de la Agricultura Familiar (FEDAF). *Gaceta Oficial de la República de Panamá*, 2023.

Articles académiques et études pertinentes

- Sánchez-Galán, E. *Ley de Agricultura Familiar: una nueva normativa en Panamá*. Publicado en *ResearchGate*, 2021. Documento académico de análisis sobre la Ley N.º 127 de 2020 y su marco de implementación.
- Santamaría-Guerra, A.; González-Dufau, E. *La contribución de la agroecología a la persistencia de la agricultura familiar en Panamá*. *Revista Agroecology & Sustainable Food Systems*, vol. 41, n.º 7, 2017.
- Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO). *Plataforma Técnica Regional sobre el Fortalecimiento de la Agricultura Familiar*. Roma / Ciudad de Panamá: FAO, 2022. Documento técnico que destaca la participación de Panamá en la construcción de su política nacional y marco normativo de agricultura familiar, incluyendo la Ley N.º 127 y el PNAF.

Mozambique — SUSTENTA

Documents officiels

- Fondo Nacional de Desarrollo Sostenible (FNDS). *Programa SUSTENTA: Documento descriptivo oficial*. Maputo: FNDS, 29 de julio de 2020.
- Fondo Nacional de Desarrollo Sostenible (FNDS). *Programa SUSTENTA (PDF descargable)*. Maputo: FNDS, 2020. Disponible en el portal oficial del FNDS.
- Presidencia de la República de Mozambique. *Discurso oficial del presidente Filipe Nyusi en el lanzamiento nacional del Programa SUSTENTA – Segunda Fase*. Evento realizado en Tete, 2024.
- Fondo Nacional de Desarrollo Sostenible (FNDS). *Documentos de salvaguardas ambientales y sociales del Programa SUSTENTA: Environmental and Social Management Framework; Resettlement Policy Framework; Pest Management Plan*. Maputo: FNDS, 2020.

Évaluations indépendantes et audits

- Tribunal Administrativo de Mozambique (TA). *Relatório de auditoria ao Programa SUSTENTA – Exercício 2021*. Maputo: TA, 2022.
- Centro para Democracia e Direitos Humanos (CDD). *Relatório sobre gestão financeira e transparência do Programa SUSTENTA*. Maputo: CDD, 2022.
- Integrity Magazine & MídiaLab (Centro de Integridade Pública – CIP). *Investigação sobre evasão fiscal e uso indevido de recursos no Programa SUSTENTA*. Maputo: CIP, 2023.

- Observatório do Meio Rural (OMR). *Avaliação intermédia do Programa SUSTENTA*. Maputo: OMR, 2023.
- Ferreira, J.; Mucavele, S. *Análise dos progressos, constrangimentos e desafios do programa agrário “Sustenta” em Moçambique*. *Research, Society and Development*, vol. 10, n.º 11, 2021.

Articles académiques et études pertinentes

- Ferreira, J.; Mucavele, S. *Evaluación de avances y desafíos del programa agrario SUSTENTA en Mozambique*. *Research, Society and Development*, vol. 10, n.º 11, 2021.
- Ngulube, P.; Dlamini, B. *Un enfoque de sistemas agrícolas para explorar los factores de inseguridad alimentaria en los hogares rurales: estudio de caso de Mozambique*. *MDPI Agriculture Journal*, vol. 12, n.º 4, 2022.
- Chilundo, M.; Rocha, P. *Agricultura de conservación y bienestar de los hogares rurales en Mozambique*. *African Journal of Agricultural Research*, vol. 9, n.º 8, 2014.
- Cunguara, B.; Doss, C. *Los impactos diferenciados por género de los proyectos de transferencia de activos agrícolas: el caso de Manica, Mozambique*. *International Food Policy Research Institute (IFPRI)*, Washington D.C., 2013.
- Jayne, T.; Mather, D. *El suministro de fertilizantes inorgánicos a los pequeños agricultores en Mozambique*. *International Food Policy Research Institute (IFPRI)*, Washington D.C., 2012.

Togo — Politique agricole accompagnée du Plan stratégique de transformation de l’agriculture togolaise à l’horizon 2030 (PA-PSTAT 2030)

Documents officiels

- Gouvernement de la République Togolaise. *Politique Agricole du Togo (PAT)*. Lomé: Ministère de l’Agriculture, de l’Élevage et du Développement Rural (MAEDR), édition officielle.
- Gouvernement de la République Togolaise. *Plan Stratégique de Transformation de l’Agriculture au Togo à l’horizon 2030 (PA-PSTAT 2030)*. Lomé: MAEDR, 2020.
- Gouvernement de la République Togolaise. *Plan National de Développement (PND) 2018–2022*. Lomé: Ministère de la Planification du Développement, 2018.

- Gouvernement de la République Togolaise. *Vision Togo 2030*. Lomé: Primature, 2019.
- Assemblée Nationale du Togo. *Loi d'Orientation Agricole du Togo*. Lomé: Journal Officiel de la République Togolaise, 2019.
- Gouvernement de la République Togolaise. *Codes sectoriels agricoles (foncier, forestier, environnemental)*. Lomé: MAEDR, varias ediciones.
- MAEDR. *Guides de mise en œuvre du PA-PSTAT par pôle de développement agricole (PDA)*. Lomé: MAEDR, 2021.
- MAEDR. *Fiches techniques sur les chaînes de valeur prioritaires (maïs, riz, soja, anacardo, etc.)*. Lomé: MAEDR, 2021.

Observatoire du Secteur Agricole du Togo (OSAT). *Système national de suivi-évaluation agricole (SNEA)*. Lomé: OSAT, 2020.

Ministère de l'Économie et des Finances. *Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) agricole y Programmes d'investissements publics (PIP)*. Lomé, 2020-2023.

Cour des Comptes du Togo. *Audits des dépenses agricoles et rapports de performance budgétaire*. Lomé, 2022-2023.

Rapports d'évaluation

- FAO, FIDA, BAD & MAEDR. *Mid-Term Review du PA-PSTAT 2020-2023*. Lomé: FAO/FIDA/MAEDR, 2023.
- Observatoire du Secteur Agricole du Togo (OSAT). *Rapports de performance sectorielle agricole 2022 et 2023*. Lomé: OSAT, 2023.
- Cour des Comptes du Togo. *Audit de performance budgétaire du secteur agricole 2022*. Lomé: Cour des Comptes, 2023.
- Synergie Paysanne, RAO-Togo & GIZ. *Évaluation participative communautaire du PA-PSTAT*. Lomé: Réseau des ONG rurales, 2023.
- FAO & FIDA. *Études d'impact thématiques 2021-2024 sur le riz et le soja dans les régions de Kara et Plateaux*. Lomé, 2024.
- Banque Africaine de Développement (BAD). *Évaluation technique des projets cofinancés du PA-PSTAT 2023*. Abidjan: BAD, 2023.

Articles académiques et études pertinentes

- Adjonou, K. & Bassa, M. (2022). *La transformation agricole au Togo : Entre opportunité économique et défi d'inclusion rurale*. *Revue Togolaise de Sciences Sociales*.
- FAO – Bureau régional Afrique de l'Ouest (2021). *État des lieux de l'agriculture familiale au Togo: Vers une politique agricole plus inclusive*. Dakar: FAO.
- Centre de Recherche pour le Développement Agricole en Afrique de l'Ouest (CREDAO) (2023). *Évaluation de la résilience climatique dans les pôles de développement agricole au Togo*. Lomé: CREDAO.
- WILDAF-Togo & GIZ (2023). *Genre et accès des femmes aux ressources dans les politiques agricoles togolaises*. Lomé: WILDAF-Togo.
- Banque Africaine de Développement – Division de l'Agriculture (2022). *Lessons from Togo's Agricultural Transformation Plan: Investment and Innovation in Practice*. Abidjân: BAD.
- FIDA (2023). *Jeunes ruraux, entrepreneuriat et chaînes de valeur agricoles : Leçons du Togo*. Roma: FIDA.
- CEDEAO/ECOWAS – Réseau des Experts Agricoles (2021). *Politiques agricoles innovantes en Afrique de l'Ouest : Cas du Togo*. Abuja: CEDEAO.

Ethiopia — Proclamation n° 1289/2023 (contrats agricoles)

Documents officiels

- Government of Ethiopia. *Proclamation No. 1289/2023 – Agricultural Production Contract Proclamation*. Federal Negarit Gazette, 2023.
- Ministry of Agriculture, Ethiopia. *Memorándum explicativo / Exposición de motivos de la Proclamation No. 1289/2023*. Addis Ababa: Ministry of Agriculture, 2023.
- Ministry of Agriculture, Ethiopia. *Directrices de implementación (Implementation Guidelines) de la Proclamation No. 1289/2023*. Addis Ababa: Ministry of Agriculture, 2023.
- Council of Ministers, Ethiopia. *Regulations (Council of Ministers Regulations) y Ministerial Directives relacionadas con la Proclamation No. 1289/2023*. Addis Ababa: Government of Ethiopia, 2023.

- Ministry of Agriculture / Office of the Attorney General. *Publicaciones y manuales de capacitación sobre la Proclamation No. 1289/2023*. Addis Ababa: Government of Ethiopia / FAO / USAID, 2023.

Ouganda — Stratégie nationale d'inclusion financière II 2023-2028 (NFIS II)

Documents officiels

- Bank of Uganda / Government of Uganda. *Estrategia Nacional de Inclusión Financiera II (NFIS II) 2023–2028*. Kampala: Bank of Uganda, 2023.
- Bank of Uganda / Government of Uganda. *Plan de Implementación del NFIS II*. Kampala: Bank of Uganda, 2023.
- Bank of Uganda / Government of Uganda. *Marco de Monitoreo y Evaluación del NFIS II*. Kampala: Bank of Uganda, 2023.
- Bank of Uganda / Government of Uganda. *Informe de lanzamiento oficial del NFIS II*, 30 de noviembre de 2023. Kampala: Bank of Uganda, 2023.
- Bank of Uganda / Government of Uganda. *Lineamientos regulatorios asociados a NFIS II*. Kampala: Bank of Uganda, 2023.

Articles académiques et études pertinentes

- Okot, N. & Kasekende, E. (2025). *Empowering Ugandans: Strategic Roadmap for Financial Inclusion*. African Economic Research Consortium (AERC).
- African Economic Research Consortium (2024). *Leveraging Digital Services and Market Development for Financial Inclusion*. Kampala: AERC.
- The Observer / AllAfrica (2023). *NFIS II: Expanding financial inclusion objectives in Uganda*. Kampala: The Observer / AllAfrica.
- International Monetary Fund (IMF) (2024). *Review of Uganda's National Financial Inclusion Strategy II*. Washington, DC: IMF eLibrary.

Indonésie — Programme de services de soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes (YESS)

Documents officiels

- Gouvernement de la République d'Indonésie. *Rencana Pembangunan Jangka Menengah Nasional (RPJMN) 2020–2024*. Jakarta: Ministerio de Planificación Nacional, 2020.
- Ministerio de Agricultura de Indonesia. *Renstra Kementan 2020–2024 (Plan Estratégico del Ministerio de Agricultura)*. Jakarta: Kementerian Pertanian, 2020.
- República de Indonesia. *Ley N.º 40 de 2009 sobre Juventud (Youth Law)*. Jakarta: Secretaría del Estado, 2009.
- República de Indonesia. *Ley N.º 19 de 2013 sobre Protección y Empoderamiento de Agricultores*. Jakarta: Secretaría del Estado, 2013.
- Ministerio de Agricultura & FIDA. *YESS Design Completion Report (DCR)*. Jakarta/Roma: FIDA, 2018.
- Ministerio de Agricultura & FIDA. *Acorde de Financiamiento del Programa YESS entre FIDA y el Gobierno de Indonesia*. Roma/Jakarta: FIDA, 2018.
- Ministerio de Agricultura & FIDA. *Manual Operativo del Programa YESS*. Jakarta: Kementerian Pertanian, 2019.
- Ministerio de Agricultura & FIDA. *Annual Supervision Reports (2020–2023)*. Jakarta/Roma: FIDA, 2023.
- FIDA. *Mid-Term Review Report (MTR) del Programa YESS*. Roma: FIDA, 2023.
- Ministerio de Agricultura. *Manual de Gestión de Subvenciones y Fondos Juveniles del Programa YESS*. Jakarta: Kementerian Pertanian, 2021.
- Ministerio de Agricultura de Indonesia. *MIS-YESS System y YESS Mobile App*. Plataforma digital oficial del programa.

Évaluations indépendantes et audits

- FIDA. *Mid-Term Review del Programa YESS – Indonesia*. Roma: FIDA, 2023..

- Badan Pemeriksa Keuangan (BPK) & FIDA. *Auditorías financieras 2021–2023 del Programa YESS*. Yakarta: BPK/FIDA, 2023.
- IPB University & Gadjah Mada University. *Evaluaciones participativas comunitarias 2022–2023 del Programa YESS*. Bogor/Yogyakarta: Universidades asociadas, 2023.
- FIDA Asia – Unidad de Género e Inclusión Social. *Evaluación de género y juventud del Programa YESS*. Roma, 2023.

Articles académiques et études pertinentes

- Tambunan, T. T. H. (2021). *Youth Entrepreneurship in Indonesia: Policy Approaches and Institutional Challenges*. *Journal of Southeast Asian Economies*.
- FIDA (2023). *Mid-Term Review Report of the YESS Project – Indonesia*. Roma: FIDA.
- BPS – Statistics Indonesia (2022). *Youth Employment in Rural Indonesia: Trends and Structural Constraints*. Yakarta: BPS.
- Prabowo, R. & Mahendra, R. (2022). *Digital Transformation and Rural Youth Empowerment in Indonesia*. *Asian Journal of Rural Development*.
- FAO Indonesia (2021). *Youth and Family Farming in Indonesia: Policy Gaps and Opportunities*. Yakarta: FAO.
- Bank Indonesia & UNDP (2020). *Access to Finance for Young Entrepreneurs in Indonesia*. Yakarta: BI/UNDP.
- IPB University – Centro de Estudios Rurales (2023). *Impacto del acompañamiento técnico en la consolidación de emprendimientos rurales juveniles*. Bogor: IPB.

Népal — Stratégie de développement agricole 2015-2035 (ADS)

Documents officiels

- Ministry of Agricultural Development (MoAD). *Agriculture Development Strategy – Final Report (2015–2035)*. Kathmandu: MoAD, 2015.

- Ministry of Agricultural Development (MoAD). *ADS Executive Summary*. Kathmandu: MoAD, 2015.
- Ministry of Agricultural Development (MoAD). *ADS Implementation Plan (AIP) – 10-year Action and Investment Plan (2015–2025)*. Kathmandu: MoAD, 2015.
- Ministry of Agricultural Development (MoAD). *Policy Matrix and Results Framework*. Kathmandu: MoAD, 2015.
- Ministry of Agricultural Development (MoAD). *Legal and Institutional Framework Review*. Kathmandu: MoAD / FAO / JICA, 2015.
- Center for Environmental and Agricultural Policy Research, Extension and Development (CEAPRED). *Mid-Term Review of Agriculture Development Strategy (ADS)*. Kathmandu: CEAPRED / IFAD, 2023–2024.

Rapports d'évaluation

- Center for Environmental and Agricultural Policy Research, Extension and Development (CEAPRED) & IFAD (2024). *Midterm Review of ADS 2015–2035*. Kathmandu: CEAPRED.
- Innovation Lab for Food Security Policy, Michigan State University (MSU) (2023). *Scoping Study of the First Five Years of ADS Implementation (2015–2020)*. East Lansing: MSU.

Articles académiques et études pertinentes

- Thapa, G. (2020). *Policy provisions for agricultural development in Nepal: A review*. *Journal of Cleaner Production*, julio 2020.
- Shrestha, R. (2024). *Appraising Agriculture Development Strategy of Nepal from Agricultural Extension Perspective*. *Journey for Sustainable Development and Peace Journal*.
- Innovation Lab for Food Security Policy, MSU (2023). *Scoping Study of Agriculture Development Strategy of Nepal (ADS) (Five year achievements)*. East Lansing: MSU.
- Nepal Public Policy Review (2021). *Agribusiness and Supply Chain Development Policies in Nepal: A Review from Temporal Dynamics*. Kathmandu: NPPR.
- Forest Action Nepal (2016). *Nepal's Agricultural Development: Civic Analysis of Agricultural Development Strategy of Nepal (2015–2035)*. Kathmandu: Forest Action Nepal.

Fidji — Politique de genre dans l'agriculture 2022–2027

Documents officiels

- *Policy for Gender in Agriculture in Fiji (2022–2027)*. Ministerio de Agricultura de Fiji, 2022.
- *Lanzamiento oficial de la Política de Género en la Agricultura*. Ministerio de Agricultura y Ministerio de Mujeres, Niños y Reducción de la Pobreza, 8 de marzo de 2022.
- *Descripción de los objetivos y justificación de la Política de Género en la Agricultura*. Ministerio de Agricultura de Fiji, 2022.
- *Informe del Comité Permanente de Recursos Naturales del Parlamento de Fiji (2019–2022)*. Parlamento de Fiji, 2023.

Évaluations indépendantes et audits

- *Informe del Comité Permanente de Recursos Naturales del Parlamento de Fiji (2025)*.
- *Evaluación del marco de políticas agrícolas en Fiji (2024)*. Pacific Private Sector Development Initiative (PSDI).

Articles académiques et études pertinentes

- *Gender Assessment of the Agricultural and Rural Sector in Fiji (2022)*. FAO y Secretaría de la Comunidad del Pacífico (SPC).
- *Gender Report – Fiji Agricultural Census 2020 (2021)*. Ministerio de Agricultura de Fiji.
- Singh-Peterson, L. (2021). *Barriers to Market Access for Subsistence Farmers in Fiji: A Gender Perspective*.
- Nath, R. S. (2022). *Empowering Women towards Transformative Gender Change in Fiji's Agri-food Systems*.
- Thomas, J. (2020). *Indigenous Knowledge, Gender, and Agriculture: A Review in Tonga, Samoa, Fiji and the Solomon Islands*.

Samoa — Plan sectoriel agricole (ASP)

Documents officiels

- Ministry of Agriculture and Fisheries (MAF), Samoa. *Samoa Agriculture Sector Plan 2016–2020 – Volume 1: Strategic Framework*. Apia: MAF, 2016.
- Ministry of Agriculture and Fisheries (MAF), Samoa. *Samoa Agriculture Sector Plan – Volume 2: Implementation Plan and Monitoring & Evaluation Framework*. Apia: MAF, 2016.
- Ministry of Agriculture and Fisheries (MAF), Samoa. *MAF Corporate Plan 2016–2020*. Apia: MAF, 2016.
- Government of Samoa. *Strategy for the Development of Samoa (SDS) 2016–2020*. Apia: Government of Samoa, 2016.

Rapports d'évaluation

- World Bank / IFAD (2020). *Samoa Agriculture Competitiveness Enhancement Project – Implementation Completion and Results Report (ICR)*. Washington, DC: World Bank / IFAD.
- World Bank / IFAD (2019–2020). *Samoa Agriculture & Fisheries Productivity and Marketing Project (SAFPROM) – Mid-Term Review and Project Completion Report*. Washington, DC: World Bank / IFAD.
- FAO (2019). *Training for the 2019 Agricultural Census (TCP/SAM/3702)*. Apia: FAO.

Articles académiques et études pertinentes

- World Bank / IFAD (2020). *Samoa Agriculture Competitiveness Enhancement Project – Implementation Completion and Results Report (ICR)*. Washington, DC: World Bank / IFAD.
- World Bank / IFAD (2019–2020). *Samoa Agriculture & Fisheries Productivity and Marketing Project (SAFPROM) – Mid-Term Review and Project Completion Report*. Washington, DC: World Bank / IFAD.
- FAO (2019). *Training for the 2019 Agricultural Census (TCP/SAM/3702)*. Apia: FAO.

